



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural



SENEGAL

Série des Évaluations Genre des Pays



©FAO/Giulio Napolitano

Femmes plantant du manioc.

Série des Évaluations Genre des Pays
**Profil national genre des secteurs de l'agriculture
et du développement rural**

S E N E G A L

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Dakar, 2018

Citation recommandée

FAO et Commission de la CEDEAO. 2018. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – Sénégal. Série des Évaluations Genre des Pays, Dakar. 108 pp.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ni de la Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, ni de la Commission de la CEDEAO aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du / des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO ni de la Commission de la CEDEAO.

ISBN 978-92-5-130685-7 (FAO)

© FAO et Commission de la CEDEAO, 2018

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Table des matières

Avant-propos	viii
Préface	ix
Remerciements	x
Abréviations et acronymes	xi
Résumé exécutif	xv
1. Contexte	1
1.1. Objectifs de l'évaluation genre du secteur agricole, du développement rural pays et du PNIA	1
1.2. Objectifs spécifiques	1
1.3. Résultats	1
1.4. Méthodologie	2
1.4.1. Revue documentaire	2
1.4.2. Analyse des données	2
1.4.3. Elaboration du rapport	3
1.4.4. Validation du rapport	3
1.4.5. Difficultés rencontrées	3
1.5. Organisation du rapport	3
2. Analyse du contexte politique du pays	5
2.1 Développement Humain et Genre	5
2.1.1 Démographie	5
2.1.2 Indice de Développement Humain (IDH)	5
2.1.3 IDH ajusté pour refléter les inégalités	6
2.1.4 Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)	7
2.1.5 Indice d'Inégalités de Genre	7
2.1.6 Indice d'Autonomisation des Femmes	7
2.1.7 Emplois	8
2.1.8 Participation politique des femmes	8
2.1.9 Education	9
2.1.10 Santé	11
2.1.11 Autres indicateurs socio-économiques	11
2.2. Le cadre de la planification du développement du pays	11
2.3. La cohérence des cadres continentaux, régionaux et nationaux de l'agriculture	13
2.4. Stratégies nationales de l'agriculture et du développement rural	14
2.4.1. Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP)	14
2.4.2. Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR)	15
2.4.3. Autres Stratégies et initiatives	16

2.5. L'engagement politique et les politiques principales sur l'agriculture et l'égalité des sexes	18
2.5.1. Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS)	19
2.5.2 Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE)	21
2.5.3. Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture (LPSPDA)	21
2.5.4. Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du développement durable (LP/SEDD) 2016-2020	22
2.5.5. Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN)	22
3. Analyse genre du processus de politique agricole	22
3.1 La politique nationale de genre: la cohérence avec la stratégie du secteur de l'agriculture	25
3.2 Intégration du genre dans le processus d'élaboration des politiques	25
3.2.1 La conception et la formulation des politiques agricoles	25
3.2.2 Les buts, objectifs et cibles des politiques agricoles	25
3.2.3 La disponibilité des données et l'utilisation des indicateurs du genre	26
3.3 La capacité institutionnelle pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes	26
3.3.1 La capacité institutionnelle du Ministère du Genre à soutenir les Ministères en charge de l'Agriculture pour l'intégration du genre dans le secteur	28
3.3.2 Intégration du genre dans les Ministères de l'Agriculture	29
3.3.3 Intégration du genre dans secteurs liés à l'agriculture	29
3.3.4 Partenariats dans le genre et l'agriculture	31
3.3.5 Budgétisation pour l'égalité des sexes dans le secteur de l'agriculture	31
4. Analyse de la situation	35
4.1 Genre et la sécurité alimentaire et nutritionnelle	35
4.2 Genre et le travail agricole rural	36
4.3 Genre et la terre	37
4.4 Genre et la production récolte	38
4.5 Genre et l'élevage	42
4.6 Genre et la pêche et l'aquaculture	43
4.7 Genre et Forêts	45
4.7.1. Gestion durable des ressources forestières	45
4.7.2. Gestion durable des terres	46
4.7.3. Développement des filières forestières et la transformation des produits de cueillette	47
4.8 Genre et les chaînes de valeur agricoles	47
4.9 Genre et la gestion post-récolte	48
4.10 Genre et la vulgarisation agricole	48
4.11 Genre et la commercialisation agricole	49
4.12 Genre et la finance rurale	49
4.13 Genre et le changement climatique	52
4.14 Genre et la protection sociale dans le secteur agricole	52
4.15 Genre et institutions rurales	53
4.16 Genre et technologies	54
4.17 Genre et planification du développement rural	55
5. Analyse des parties prenantes	57
5.1 Partenaires potentiels dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'agriculture et le secteur rural	57
5.1.1. Services techniques	57
5.1.2. Partenaires techniques et financiers	57

5.1.3. Secteur privé	58
5.1.4. Société civile	58
5.15. Organisations de producteurs	59
6. Evaluation genre de la mise en œuvre et des impacts des PNIA	61
6.1 Contexte d'élaboration du PNIA	61
6.2. Analyse genre du Plan National d'Investissement Agricole - PNIA	61
6.2.1. Pertinence	62
6.2.2. Efficacité	63
6.2.3 Efficacité: utilisation efficace des ressources	64
6.2.4. Impact probable	65
6.2.5. Viabilité	66
6.3. Participation des Acteurs non étatiques	67
7. Aperçu des réalisations du PNIA sur l'égalité entre les sexes	69
7.1 Tendances générales, les lacunes et les défis	69
7.1.1. Tendances générales	69
7.1.2. Lacunes et défis	69
7.2 Bonnes pratiques en matière de programmation et de mise en œuvre sensibles au genre	70
8. Conclusions et recommandations	73
8.1 Recommandations au Gouvernement	73
8.2 Recommandations à la FAO	74
8.3 Recommandations à la Commission de la CEDEAO	74
8.4. Recommandations aux autres partenaires/acteurs	74
Références et documents consultés	76
Annexes	
Annexe 1: Analyse genre du PNIA	77
Annexe 2: Liste des structures rencontrées	87
Annexe 3: Liste de présence – atelier de partage et de validation du rapport d'évaluation genre	88

Liste des Tableaux

Tableau 1: Cohérence entre le PDDAA, l'ECOWAP, la LOASP et le PNIA	14
Tableau 2: Articulation SNEEG et LOASP	26
Tableau 3: Indicateurs Genre suivis dans le secteur agricole	27
Tableau 4: Evolution des indicateurs de la nutrition	35
Tableau 5: Financement des éleveurs	51
Tableau 6: Niveau de prise en compte du genre dans les composantes du PNIA	62
Tableau 7: Répartition des différentes composantes entre femmes (F), hommes (H), hommes et femmes (HF), et jeunes (J) (en milliers de francs)	63
Tableau 8: Situation des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PNIA	69

Liste des figures

Figure 1: Répartition de la population active par tranche d'âge selon le sexe	5
Figure 2: Evolution de l'Indice de Développement Humain au Sénégal	6
Figure 3: Evolution de l'Indice de Développement Humain ajusté	6
Figure 4: Evolution de l'Indice de Pauvreté Multidimensionnel (IPM)	7
Figure 5: Evolution de l'Indice d'Inégalité de Genre	8
Figure 6: Répartition de la population occupée en milieu urbain et en milieu rural par sexe	9
Figure 7: Niveau de participation des hommes et des femmes dans le Gouvernement	10
Figure 8: Niveau de participation des hommes et des femmes à l'Assemblée Nationale	10
Figure 9: Répartition des hommes et des femmes selon le milieu et le cycle scolaire	10
Figure 10: Evolution de la part de l'agriculture dans le PIB national (%)	12
Figure 11: Evolution de l'Incidence de la pauvreté (%)	12
Figure 12: Relations de partenariats entre les Ministères en charge de l'agriculture et les autres acteurs du développement rural	31
Figure 13: Répartition des dépenses selon le sexe	33
Figure 14: Répartition des Chefs de ménage selon le sexe et l'âge	36
Figure 15: Répartition des exploitants horticoles selon le sexe et la classe d'âge	36
Figure 16: Répartition de la main d'œuvre selon le type d'activité et le sexe (%)	37
Figure 17: Répartition selon le sexe du responsable des superficies cultivées et le statut d'occupation de la parcelle	38
Figure 18: Répartition des chefs d'exploitation selon le sexe	39
Figure 19: Part de superficie cultivée selon le sexe et le type de culture (%)	39
Figure 20: Part de superficie cultivée selon le sexe et le type de culture horticole (%)	39
Figure 21: Répartition des semences selon le sexe et l'origine des semences	40
Figure 22: Proportion des semences certifiées et non certifiées selon le sexe en 2015	40
Figure 23: Répartition des superficies selon le sexe et l'utilisation de la fumure	41
Figure 24: Répartition du matériel utilisé pour le travail du sol selon le type et le sexe en 2014	41
Figure 25: Répartition de la Production de miel (%) selon le sexe	42

Figure 26: Répartition des sessions de formation selon le niveau de participation des hommes et des femmes	45
Figure 27: Répartition des revenus tirés des activités principales par sexe de 2011 à 2013	46
Figure 28: Répartition des producteurs formés selon le sexe	49
Figure 29: Financement du secteur agricole	50
Figure 30: Financement des projets pour les femmes des sous-secteurs des productions végétales et animales	51
Figure 31: Bénéficiaires du programme des bourses de sécurité familiale	53
Figure 32: Diffusion de technologies agricoles selon le sexe	54

Avant-propos



Le Sénégal s'est engagé dans la voie de l'autonomisation des femmes et de la réduction des inégalités hommes/femmes depuis plusieurs années à travers l'adoption de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) et la mise en place d'institutions et de mécanismes de financement. Parmi ceux-ci, on peut citer le Fonds de Développement social (2002 à 2005), le Fonds national de Promotion de l'Entreprenariat féminin (2004), le Fonds d'Impulsion de la Micro finance (2005) et le Fonds pour la Promotion de la Sécurité Alimentaire (2013).

Au niveau institutionnel, mon département s'est doté d'une Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre et accompagne la mise en place des Cellules genre au niveau des ministères sectoriels, y compris le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural, le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime.

Je salue les efforts consentis par ces ministères pour la mise en place et la fonctionnalité de leurs cellules genre qui jouent un rôle remarquable en matière d'intégration du genre dans les projets et les programmes de leur secteur respectif.

Il me plaît de présenter le Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural préparé dans le cadre du Projet de coopération technique Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)/Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur «La Réponse Genre aux Plans Régionaux et Nationaux d'Investissement Agricole pour relever le défi Faim Zéro dans la région de la CEDEAO».

Ce profil, qui constitue un outil de plaidoyer, expose le niveau de participation des femmes au niveau des différents segments du secteur agricole et propose des recommandations pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques agricoles et particulièrement dans le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) deuxième génération et d'autres cadres politiques et programmatiques.

Je suis convaincue que l'autonomisation de la femme rurale ne pourra se faire sans la prise en compte adéquate des femmes dans les politiques des sous-secteurs de l'Agriculture.

J'exhorte la FAO et la Commission de la CEDEAO à porter le combat des femmes aux sphères de décisions les plus élevés tant régional, continental qu'international. Cette invite prend son importance surtout à l'heure où nous préparons la 62^{ème} Session de la Commission de la condition de la femme qui se tiendra en mars 2018, au siège des Nations Unies, à New York, sur le thème prioritaire: «Défis et opportunités pour la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles rurales».

J'exprime toute ma gratitude à l'endroit de la FAO et de la Commission de la CEDEAO d'avoir pris l'initiative de faire cette évaluation des secteurs de l'agriculture et du développement rural. Je voudrais vous assurer de ma disponibilité à accompagner les ministères concernés pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport.

Son Excellence
Mme Salimata DIOP DIENG
Ministre de la Famille,
de la Femme et du Genre

Préface



Le Sénégal compte 13 508 715 habitants dont 50,1% de femmes (Recensement, 2013). Conscient de l'importance des femmes pour le développement économique et social, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à réduire les inégalités hommes femmes à travers la ratification de conventions internationales et continentales à savoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 2002 et le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique adopté en 2003 à Maputo. Le Gouvernement a également adopté des politiques au niveau stratégique intégrant les préoccupations des hommes et des femmes en l'occurrence le Plan Sénégal Emergent (PSE) et la Stratégie d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG) en vue d'un développement économique et social durable.

La mise en œuvre du PSE et de la SNEEG au niveau du secteur agricole s'appuie sur les leviers suivants: le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE), la Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture (LPSDPA) et la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du développement durable opérationnalisés par le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA).

Cette évaluation de la situation du genre dans le secteur de l'Agriculture, le développement rural et le PNIA est conjointement menée par la FAO et la Commission de la CEDEAO dans le cadre de leur Projet de Coopération Technique (PCT) sur: «La Réponse Genre aux Plans Régionaux et Nationaux d'Investissement Agricole pour relever le Défi Faim Zéro dans la région de la CEDEAO». Elle arrive à son heure dans la mesure où le Sénégal vient d'enclencher le processus d'élaboration du PNIA deuxième génération. Elle a permis de faire le bilan de la situation des hommes et des femmes au niveau des cadres politiques et de suivi et de tous les maillons de la chaîne de valeur agricole, de décliner les contraintes et de formuler des recommandations en vue d'une meilleure prise en compte du genre dans le PNIA 2.

Nous saluons les efforts fournis par le Gouvernement en termes de volume de financement injecté dans le secteur agricole sur la période 2011–2015 avec l'appui des partenaires techniques et financiers et le secteur privé.

Nous portons un grand intérêt aux résultats obtenus par le secteur surtout à l'endroit des femmes en termes de facilités d'accès aux intrants, équipements et infrastructures agricoles, à la terre, au financement, aux instances de décisions surtout au niveau des organisations de producteurs et aux programmes de renforcement des capacités qui impactent positivement sur le développement économique et social du Pays en termes de contribution à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Nous n'occulterons non plus les contraintes rencontrées et vous assurons de l'engagement du Gouvernement du Sénégal à continuer à œuvrer pour la réduction des inégalités hommes femmes et l'autonomisation des femmes dans le secteur agricole à travers la prise de mesures dans le PNIA 2.

Il me plaît d'exprimer toute ma gratitude à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (la FAO) et à la Commission de la CEDEAO pour l'élaboration de ce rapport de qualité.



Son Excellence
Dr Papa Abdoulaye SECK
Ministre de l'Agriculture et de
l'Équipement Rural du Sénégal

Remerciements

Ce Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural a été préparé dans le cadre du projet de coopération technique de la FAO et de la Commission de la CEDEAO portant sur : «la Réponse Genre aux Plans Régionaux et Nationaux d'Investissement Agricole pour relever le défi Faim Zéro dans la région de la CEDEAO». Le projet couvre les quinze pays membres de la CEDEAO sous le leadership de Bukar Tijani, Directeur General Adjoint et Représentant Régional pour l'Afrique de la FAO et Siga Fatima Jagne, Commissaire de la CEDEAO pour les Affaires Sociales et le Genre.

La Commission de la CEDEAO et la FAO reconnaissent le caractère central de l'égalité entre les hommes et les femmes pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous pour une génération libérée de la faim, une productivité agricole accrue, une meilleure gestion des ressources naturelles et une amélioration du niveau de vie des populations rurales.

L'élaboration de ce rapport a eu lieu sous la direction de Réda Lebtahi, Représentant de la FAO au Sénégal et sous la coordination générale et technique de : Tacko Ndiaye, Fonctionnaire Principale chargée du genre, de l'égalité et du développement rural au bureau régional de la FAO pour l'Afrique ; et Bolanle Adetoun, Chargée de Programme Principale pour le Genre au Département des affaires sociales et du genre à la Commission de la CEDEAO. La préparation de ce rapport a également bénéficié de l'appui technique de : Cheikh Gueye, Assistant au Représentant de la FAO au Sénégal, Chargé de Programme; Fatou Mbaye, Consultante en Protection sociale et Sécurité alimentaire et Point Focal Genre et Coubaly Diaw, Chargée de Programmes à la Représentation de la FAO au Sénégal.

Ce Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural a bénéficié de la contribution enrichissante de beaucoup d'acteurs et d'actrices de différents ministères et autres institutions gouvernementales, des organismes des Nations Unies, des partenaires au développement, des organisations de la société civile, des organisations paysannes et du milieu universitaire. Les listes des personnes consultées et des participants à l'atelier de partage et de validation du document se trouvent en annexe. Leur contribution constitue un atout majeur pour la production d'un document de qualité.

Notre reconnaissance spéciale va à : Ciré LO, Directeur de Cabinet et Astou Diouf, Conseillère Technique au Ministère de la Famille, de la Femme et du Genre; et Sandra Oulate, Directrice, Awada Ahmed Gumah, Responsable de la Planification, Recherche, Suivi et Evaluation, et Salimata Thiam, Chargée de Programmes Principale Genre au Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre. Leur soutien sans faille tout au long de l'élaboration du Profil a été essentiel pour mener cette initiative avec succès.

La FAO et la Commission de la CEDEAO remercient vivement et félicitent Sokhna Mbaye Diop, Conseillère Technique au Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural pour sa contribution intellectuelle importante à l'élaboration de ce Profil national genre. Son dévouement à l'excellence et sa passion pour accompagner le processus d'élaboration du Profil sont reflétés dans la qualité du document. Nous remercions également Sadhana Ramchander, éditrice consultante, BluePencil Infodesign qui a fait la mise en forme du rapport, et Pious Asante, consultant au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique pour tout son appui à la finalisation du rapport.

Abréviations et acronymes

ACEP	Alliance de crédit et d'épargne pour la production
AFAO	Association des Femmes en Afrique de l'Ouest
AGIR	Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANCAR	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rurale
ANIDA	Agence Nationale pour l'Insertion et le Développement Agricole
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASUFOR	Association des Usagers du Forage
AWD	Fonds de Développement des Femmes africaines
BAD	Banque Africaine de Développement;
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BE	Bureau Exécutif
BID	Banque Islamique de Développement
CAR	Conseil agricole et rural
CD	Comité Directeur
CDSMT	Cadre des Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CEDAF	Centres Départementaux d'Assistance et de Promotion des femmes
CEDEAO	Comité Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CERES	Centre Régional de Recherche en Ecotoxicologie et de Sécurité Environnementale
CESE	Conseil Économique, Social et Environnemental
CIRIZ	Comité Interprofessionnel de la filière Riz
CIVGF	Comités Inter villageois de Gestion de la forêt
CMS	Crédit mutuel du Sénégal
CNAAS	Compagnie Nationale d'assurance
CNCAS	Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal
CNCR	Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux
CNDR	Conseil National pour le Développement rural
CNMDE	Conseil National des Maisons des éleveurs
CNRF	Commission Nationale à la Réforme Foncière
COMFISH	Projet de gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal
COMHAFAT	Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique
CONGAD	Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement
CPS	Confédération Paysanne du Sénégal
CRETf	Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin
DAPS	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles
DINFEL	Directoire National des Femmes de l'Elevage
DIRFEL	Directoire Régional des Femmes de l'Elevage
DPES	Document de politique Economique et Sociale

DPPD	Documents de Programmation Pluriannuelle Budgétaire
DRDR	Direction Régionale de Développement Rural
DSRP	Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOAGRIS	Système Régional Intégré d'Information Agricole de la CEDEAO
ECOWAP	Politique Agricole Commune de la CEDEAO
EFH	Egalité Femme-Homme
FADSR	Fonds d'Appui au Développement du Secteur agricole
FAFS	Fédération des Associations Féminines du Sénégal
FAO	Organisation des Nations Unies par l'Alimentation et l'Agriculture;
FDL	Fonds de Développement Local
FENATRAMS	Fédération Nationale des Transformatrices et Mareyeuses du Sénégal
FNCF	Fonds National de Crédit pour les Femmes
FNDASP	Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FNGPFS	Fédération nationale des groupements de promotion féminine du Sénégal
FNRAA	Fonds National de Recherche Agricole et Agricole et Agroalimentaire
FONSTAB	Fonds d'appui à la stabulation
GCV	Groupes de Contact Villageois
GDSP	Groupe de Dialogue Social et Politique
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GIRE:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GOWAMER	Projet Gouvernance, Politiques de gestion des ressources maritimes et réduction de la pauvreté dans l'écorégion WAMER
GPF	Groupement de Promotion Féminin
IDH	Indice de Développement Humain
IDHI	Indice de Développement Humain ajustée
IEG	Indice de l'égalité de genre
IIG	Indice d'inégalités de genre
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches
JICA	Agence de la Coopération Japonaise
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
LP/SEDD	Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable
LPSDPA	Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	Ministère de l'Économie des Finances et du Plan
MEPA	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action sociale
MSD	Mouvement Sénégalais pour le Développement
NASAN	Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition;
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONUFEMMES	Organisation des Nations Unies pour la Femme
P2RS	Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel

PAGIRE	Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Sénégal
PAMECAS	Programme d'appui aux mutuelles d'épargne et de crédit au Sénégal
PAP	Projet Annuel de Performance
PAPIL	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PAPSEN	Projet d'Appui au PNIA
PASA Lou-Ma-Kaf	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les régions de Matam, Kaffrine et Louga
PBSG	Programme Budgétisation Sensible au Genre
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique;
PDESOC	Projet de développement de l'élevage au Sénégal Oriental et en Casamance
PDIDAS	Projet pour le développement inclusif et durable de l'agribusiness au Sénégal
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage;
PNDN	Politique Nationale de Développement de la Nutrition;
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole;
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle;
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POAS	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise;
PRAO	Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest
PRODAM	Projet de Développement Agricole de Matam
PROGEDE	Projet de gestion durable et participative des énergies traditionnelles de substitution
PSE	Plan Sénégal Emergent;
PSSAR_SEN	Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales du Sénégal
PTBA	Plan de Travail Budget Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAP	Rapport Annuel de Performance
REFEPAS	Réseau des Femmes de la Pêche Artisanale au Sénégal
RGPHAE	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RNAE	Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve
SAKSS	Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances
SDDR	Services Départementaux de Développement Rural
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SIF	Système d'Information Foncier
SIPA	Sociétés d'Intensification de la Production Agricole
SNDES	Stratégies Nationales de Développement Economique et Sociale
SNECRM	Stratégie Nationale d'Extension de la Couverture du Risque Maladie
SNEEG	Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre;
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNSAR	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel
SODEFITEX	Société de développement et des fibres textiles
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International



©FAO Olivier Asselin

Résumé exécutif

Ce Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural au Sénégal a été conjointement préparé par la FAO et la Commission de la CEDEAO, Département du Genre et des Affaires Sociales dans le cadre de leur Projet de Coopération Technique intitulé: "La Réponse Genre aux Plans Régionaux et Nationaux d'Investissement Agricole pour relever le Défi Faim Zéro dans les pays membres de la CEDEAO". L'objectif général visé par l'étude est d'analyser les inégalités sexistes dans l'accès aux ressources, à la connaissance, aux opportunités et aux marchés, et qui contribuent à la faible productivité agricole ainsi qu'à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

La démarche méthodologique adoptée était participative et a mis un accent particulier sur l'analyse des données statistiques et des documents de politique agricole en relation avec le PNIA. La revue documentaire sous l'angle genre des documents de politique au niveau continental, régional et national et l'analyse des informations recueillies auprès des différents acteurs ont permis d'élaborer ce rapport. Ce document a été préparé sous la supervision de la Fonctionnaire Principale Chargée du Genre, de l'Egalité et du Développement Rural au Bureau Régionale de la FAO pour l'Afrique et de la Fonctionnaire Principale chargée du Département du Genre et des Affaires Sociales au sein de la Commission de la CEDEAO.

Le Sénégal, après la mise en œuvre des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP I et II) en passant par la Stratégie de croissance accélérée, le Document de Politique Economique et Social (DPES) et la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES), s'est engagé sur la voie de l'émergence à travers l'adoption en 2014 du Plan Sénégal Emergent (PSE). Il a pour vision: «Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un Etat de droit». Ce plan est articulé autour de 3 axes: Transformation structurelle de l'économie et Croissance; Capital humain, Protection sociale et Développement durable; et Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Pour mettre en œuvre ce plan, des stratégies et politiques multisectorielles ont été élaborées et sont en train d'être mises en œuvre.

Concernant les stratégies, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de résilience (SNSAR) 2015-2035, qui constitue le référentiel d'orientation et de coordination des interventions en matière de Sécurité Alimentaire et de Résilience pour l'Etat et les autres acteurs impliqués dans ce domaine et la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2015-2035) ont été adoptées. La vision de la SNPS 2015-2035 est la suivante: «D'ici 2035, le Sénégal disposera d'un système de protection sociale inclusif, solidement ancré dans la culture nationale et garanti par l'Etat à travers des lois».

Le Sénégal a également adopté la Politique Nationale de Développement de la Nutrition (2015-2025) qui a pour vision: "Un pays où chaque individu jouit d'un état nutritionnel optimal en adoptant les comportements adéquats". Une autre avancée est la nouvelle politique foncière dont la vision est stipulée comme suit: «L'accès équitable et l'utilisation des ressources foncières sont promus pour tous les usages autorisés par les lois et règlements, dans un environnement de bonne gouvernance pour l'atteinte des objectifs de développement durable aux plans social, économique et environnemental».

Au niveau sectoriel, la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) a été adoptée en 2004 pour servir de vision du secteur agricole pour 20 ans. Cette loi fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral et constitue la base d'élaboration et de mise en œuvre de programmes opérationnels des sous-secteurs des

productions végétales, animales, halieutiques et forestières, notamment: le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture (2014-2017); le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE); la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) 2016-2023; et la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable (LP/SEDD).

Pour traduire ses engagements en actions au niveau continental à savoir le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et au niveau sous régional en l'occurrence la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP), le Sénégal a adopté son Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), adossé à la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) en 2010.

Pour mieux mobiliser la contribution du secteur privé international et national dans la mise en œuvre du PNIA, le Sénégal a adhéré en 2013 à la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition qui est une initiative du G8.

Pour réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle et atteindre l'objectif Faim Zéro, le Sénégal a élaboré son rapport «Priorités résilience» dont les impacts attendus en 2020 sont: la réduction de la prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans et la baisse de la proportion de ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire de 50%.

Le Gouvernement du Sénégal a aussi signé et ratifié des conventions internationale, continentale et régionale pour la promotion des droits des femmes. Il s'agit notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ratifiée par le Sénégal en 2002, du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique adopté en 2003 à Maputo et de l'Acte additionnel relatif aux droits des femmes et des hommes pour un développement durable dans l'espace CEDEAO.

Conscient du fait que le développement durable ne pourra se réaliser sans l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes, le Gouvernement a adopté son mécanisme national genre à travers l'élaboration d'une première Stratégie d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG 1) pour la période 2005-2015 actualisée en 2016 (SNEEG 2) pour couvrir la période 2016-2026.

La SNEEG 2 est le 4ème cadre de référence pour la promotion de la femme et de l'égalité de genre au Sénégal. Elle s'est bâtie sur une analyse genre de la situation du pays intégrant les aspects du secteur agricole (accès et contrôle des ressources productives...). Elle a pour vision de «Faire du Sénégal un pays émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à sa développement et de jouir des bénéfices de sa croissance». Elle vise à éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes de manière à garantir aux femmes une protection et application de leurs droits, en assurant leur pleine participation aux instances de décision et l'accès équitable aux ressources et bénéfices du développement.

En vue de réduire les disparités de genre et autonomiser les femmes, sa matrice d'intervention, à travers son objectif visant à institutionnaliser le genre dans toutes institutions publiques des niveaux central et décentralisé, a pris en compte les préoccupations du secteur agricole.

Dans ce cadre, les Ministères sectoriels ont amorcé l'intégration de la dimension genre dans les politiques agricoles et dans les statistiques pour leur suivi.

L'intégration de la dimension de genre dans les statistiques socio-économiques est inscrite dans le Schéma Directeur de la Statistique (SDS). La disponibilité des données constitue un enjeu important pour le Sénégal dans la mesure où elles aident à la planification et au suivi-évaluation des politiques, stratégies, programmes et projets agricoles. A cet effet, le Sénégal a adopté en 2015 le Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales du Sénégal (PSSAR_SEN) 2015 - 2019 conformément aux directives déclinées dans la Stratégie Mondiale pour l'amélioration du système des statistiques agricoles et rurales. L'objectif du PSSAR_SEN est de disposer d'un système de statistiques agricoles, produisant des données pertinentes et fiables requises pour élaborer, analyser et évaluer les politiques agricoles, et assurer leur suivi et évaluation.

En terme de résultats, on constate des améliorations au niveau institutionnel, sur les indicateurs macro et sectoriels et sur le niveau de prise en compte du genre dans les politiques.

Au niveau institutionnel, le Sénégal a posé des jalons importants en matière de prise en compte du genre dans les politiques publiques. Il s'agit notamment de la lettre circulaire de la Primature relative à la prise en compte du genre dans le budget à travers les Cadres de dépenses sectoriels à moyen terme en 2008, et de la rédaction de guide méthodologique d'élaboration des lettres de politique sectorielle de développement et de guide de préparation des projets/programmes et de guide d'évaluation des projets/programmes suivant la méthode coûts-avantages intégrant le genre. A cela s'ajoute la mise en place de Cellules genre au niveau des Ministères sectoriels.

Les Ministères sectoriels du développement rural ont consenti des efforts importants. Ainsi, l'intégration du genre est amorcée au niveau des lettres de politiques sectorielles du développement rural et les instruments de suivi comme les cadres de dépenses sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) du MAER, les Documents de Programmation Pluriannuelle Budgétaire (DPPD) et les revues sectorielles.

Au niveau des performances, la part de l'agriculture dans le PIB national a connu une amélioration passant de 12,9% en 2011 à 15% en 2015.

L'incidence de la pauvreté au niveau national est en tendance baissière passant de 46,7% en 2011 à 34,6% en 2015. Elle est évaluée à 59,9% pour les hommes contre 42% pour les femmes en milieu rural, 26,6% pour les hommes contre 25,2% pour les femmes à Dakar, et 43,5% pour les hommes contre 37% pour les femmes dans les autres villes en 2011.

L'IDH du Sénégal a enregistré une hausse de 0,008 passant de 0,458 en 2011 à 0,466 en 2014. Malgré ces progrès dans l'IDH en termes de score global, son rang dans le classement a régressé passant de 155 en 2011 à 170 en 2014.

L'Indice de pauvreté multidimensionnelle a accusé une baisse passant de 0,540 en 2011 à 0,528 en 2014.

L'indice d'inégalités de genre est en tendance baissière passant de 0,540 en 2011 à 0,528 en 2014. Pour l'indice de l'égalité de genre, le score global du Sénégal est évalué à environ 52 sur une échelle de 1 à 100.

Concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, selon l'Enquête rurale sur la sécurité alimentaire et la nutrition (ERASAN 2014), les ménages en zone rurale, qui sont en insécurité alimentaire, représentent 30% des ménages (environ 153 728 ménages) dont 12 % en situation sévère et 18 % en situation modérée. Le taux d'insécurité alimentaire est plus élevé au niveau des ménages dirigés par les femmes pour lesquels il est égal à 40,4% contre 29,4% dans ceux dirigés par les hommes. Les régions de Ziguinchor (63%), Kédougou (56%), Sédhiou (52%) et Kolda (52%) ont les plus grands taux de ménages en insécurité alimentaire.

Pour la nutrition, on constate une baisse du taux national de malnutrition aiguë passant de 10,6% en 2010 à 8,8% en 2012 et 5,9% en 2014. La malnutrition est plus accentuée en milieu rural (13% en 2010, 10% en 2012 et 6,8% en 2014) en comparaison avec le milieu urbain (7% en 2010, 6,7% en 2012 et 4,5% en 2014). Elle est aussi plus importante chez les garçons (11,1% en 2010, 10% en 2012 et 6,2% en 2014) que chez les filles (10,1% en 2010, 7,7% en 2012 et 5,5% en 2014).

Au niveau du sous-secteur des productions végétales, les femmes détiennent en majorité des superficies de petite taille d'environ 0.4 ha alors que les hommes détiennent des superficies d'environ 1.3 ha en 2015. Les hommes assurent 93,6% des superficies cultivées contre 6,4% pour les femmes à l'exception de la riziculture pluviale pratiquée dans les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor où elles exploitent 62,7% des parcelles en 2014.

Le pourcentage des femmes qui sont propriétaires de leur parcelle est de 3,8% contre 86,2% pour les hommes; 23,2% de femmes louent la terre contre 76,8% pour les hommes, 40,7% de femmes empruntent la terre contre 59,3% pour les hommes et 14,3% de femmes font du fermage contre 85,7% d'hommes en 2014 (DAPS).

Concernant l'élevage, les hommes s'occupent principalement des bovins, des ovins et des caprins alors que les femmes sont plus présentes dans l'élevage traditionnel de la volaille et des petits ruminants. Elles participent aussi à l'abreuvement et à l'alimentation du bétail. Elles s'occupent de la gestion laitière depuis la collecte, la transformation et jusqu'à la commercialisation. Au niveau des abattoirs, les femmes constituent le soubassement de la gestion de certaines activités annexes: commercialisation du 5^{ème} quartier, tannerie,

boucherie. En ce qui concerne la filière Cuirs et peaux, grande créatrice de richesses et d'emplois, les femmes y interviennent principalement en tant que tanneuses.

La pêche artisanale dispose d'un parc piroguier de plus de 25 000 embarcations motorisées qu'utilisent plus de 80 000 pêcheurs constitués d'hommes pour l'essentiel jeunes. Les femmes, très actives dans le sous-secteur, interviennent dans la transformation et la conservation des produits halieutiques.

Au niveau de la foresterie, les stratégies d'autonomisation des femmes développées dans le secteur sont essentiellement basées sur l'analyse des besoins et des utilisations spécifiques des différentes ressources, le renforcement des capacités et la conduite d'activités de valorisation génératrices de revenus intégrant des techniques et des technologies respectueuses de l'environnement.

Concernant la finance rurale, le gouvernement du Sénégal a mobilisé 949 milliards de FCFA dont 57% sur ressources internes sur la période 2011-2015. A travers la NASAN, qui accompagne le PNIA, 89,5 millions de dollars ont été mobilisés sur un engagement de 109 millions de dollars pour les secteurs privés international et national. La CNCAS a financé 17 614 projets pour un montant de 204 310 403 108 FCFA dont 89.6% pour l'agriculture et 8.4% pour l'élevage. Cependant, la prise en compte du genre dans le suivi des financements est très faible. Seuls, les financements octroyés dans le cadre du Fonds pour la promotion de la sécurité alimentaire destiné aux femmes, mis en œuvre depuis 2014 et évalués à 706 289 862 FCFA pour 80 projets sont mis en exergue.

Pour l'amélioration et la pérennisation des résultats obtenus dans le secteur agricole avec l'avènement du PNIA, il est important de considérer ces bonnes pratiques:

- l'institutionnalisation du genre à travers la mise en place des cellules genres;
- la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et projets agricoles;
- la collecte des données agricoles sensibles au genre à travers les recensements et les enquêtes;
- la prise en compte du genre dans les indicateurs de suivi des politiques sectorielles;
- l'élaboration de rapports d'activités annuels sur le genre.

Les recommandations suivantes sont faites pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques et plans sectoriels et dans le PNIASAN:

Au Gouvernement du Sénégal:

- de mieux intégrer le genre dans les politiques sectorielles et dans les indicateurs de suivi. Cela implique de disposer d'un système adéquat de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion des statistiques agricoles intégrant le genre et de renforcer les capacités d'analyse des données ventilées par sexe et des indicateurs intégrant le genre dans tous les sous-secteurs de l'agriculture et du développement rural;
- d'impliquer les mécanismes institutionnels chargés de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, y compris les cellules genre des Ministères sectoriels dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques agricoles et du PNIASAN. Cela inclut la dotation de budget conséquent aux cellules genre pour leur permettre de mieux suivre les indicateurs genre pour le suivi de la mise en œuvre des politiques agricoles et du PNIASAN;
- de vulgariser les outils de gestion foncière intégrant le genre comme le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), la Charte du Domaine Irrigué au niveau de la vallée et de sensibiliser les chefs coutumiers pour un meilleur accès des femmes au foncier;
- de systématiser la budgétisation sensible au genre dans tous les mécanismes de financement de l'agriculture et du développement rural tels que: le budget national, les fonds verts climatiques, l'aide bilatérale et multilatérale au développement, les partenariats public-privé.
- de mieux intégrer le genre dans les organes de coordination des politiques agricoles et du PNIASAN et d'élaborer une stratégie globale du secteur agricole intégrant le genre;
- de mettre en place des mesures de discrimination positive à l'endroit des femmes pour garantir leur accès équitable aux facteurs de production, aux services et aux opportunités d'emplois et d'affaires le long des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

A la Commission de la CEDEAO:

- de fournir un appui technique et financier au Gouvernement du Sénégal pour la domestication des mesures liées à l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition et la gestion des ressources naturelles contenues dans l'Acte additionnel relatif aux droits des femmes et des hommes pour un développement durable dans l'espace CEDEAO;
- de soutenir le Gouvernement du Sénégal dans la mise en œuvre des engagements en matière de genre pris lors de la conférence «ECOWAP+10 et les Perspectives pour 2025» tenue en novembre 2015 à Dakar.

À la FAO:

- de vulgariser ce Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural afin d'alimenter le dialogue politique pour la formulation des politiques et du PNIASAN;
- d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités sur les outils d'analyse genre dans les secteurs agricoles et ruraux;
- d'appuyer financièrement et techniquement l'intégration systématique du genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et du PNIASAN;
- d'appuyer le processus d'institutionnalisation du genre enclenché au niveau des Ministères en charge de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition à travers les cellules genre;
- de vulgariser les directives volontaires sur la gouvernance foncière pour permettre aux femmes de mieux accéder à la terre.

Aux partenaires techniques et financiers:

- de veiller à la prise en compte du genre dans l'élaboration, le financement, la mise en œuvre et le suivi des politiques et du PNIASAN;
- de continuer à financer les projets prenant en compte le genre dans le PNIASAN et à appuyer les cellules genre des Ministères sectoriels concernés pour le suivi des indicateurs genre des politiques et du PNIASAN et le parachèvement de l'institutionnalisation du genre.

A la société civile:

- de continuer à faire le plaidoyer pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques sectorielles et les mécanismes de financement liés à l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, et plus particulièrement le PNIASAN.

Au secteur privé:

- de continuer à appuyer le PNIASAN par la mobilisation de financement pour la mise en œuvre des programmes/projets intégrant le genre;
- de mieux positionner les coopératives et organisations des femmes dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques à travers l'emploi, les opportunités d'affaires et le renforcement des capacités institutionnelles.



© FAO / Jeanette Van Acker

Haricots et poivrons français en vente sur le marché de Dakar.

1. Contexte

La FAO et la Commission de la CEDEAO travaillent en partenariat pour la mise en œuvre d'un Projet de Coopération Technique (TCP) intitulé "La Réponse Genre aux Plans Régionaux et Nationaux d'Investissement Agricole pour relever le Défi Faim Zéro dans les pays membres de la CEDEAO".

Le projet contribue pleinement à l'ECOWAP/PDDAA à l'horizon 2025, à l'Initiative Faim Zéro de la CEDEAO, et au Plan régional d'investissement agricole de la CEDEAO.

Son Résultat 1 "Formulation, financement, mise en œuvre et suivi des PNIA sensibles au genre" vise à assurer que les Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) répondent aux disparités existant entre les hommes et les femmes dans les secteurs agricoles, du développement rural, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il contribue au résultat du Niveau 2 du Cadre de résultats du PDDAA sur la "Croissance agricole inclusive durable".

Concernant le Résultat 2 du projet "Capacité systémique pour accroître les opportunités des femmes et des jeunes en vue d'une croissance agricole inclusive et relever le Défi Faim Zéro", il traite du renforcement des capacités pour autonomiser les femmes et les jeunes le long des chaînes de valeur agricoles à travers des politiques sensibles au genre, le financement et l'approvisionnement des services, le développement des compétences et les opportunités d'affaires. Il contribue au résultat du Niveau 3 relatif au Cadre de résultats du PDDAA sur le "Changement transformateur suite au PDDAA".

1.1 Objectifs de l'évaluation genre du secteur agricole, du développement rural pays et du PNIA

L'objectif général visé par l'étude est d'évaluer la situation du genre dans le secteur de l'agriculture et du développement rural au Sénégal afin d'analyser les inégalités sexistes dans l'accès aux ressources importantes, à la connaissance, aux opportunités et aux marchés, inégalités qui contribuent à la faible productivité agricole ainsi qu'à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

1.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de faire:

- une évaluation détaillée sur l'égalité entre hommes et femmes dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural;
- une analyse genre détaillée du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA).

1.3 Résultats

Les résultats de l'étude permettront de:

- informer l'élaboration du nouveau guide pour la seconde génération de PNIA et PRIA afin d'assurer l'intégration systématique du genre dans la formulation, le financement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des PNIA et PRIA;

- informer l'élaboration du Plan d'Action Genre et Agriculture de la CEDEAO, la publication régionale FAO-CEDEAO sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, et les autres processus liés à ECOWAP /PPDAA à l'horizon 2025 aux niveaux national et régional;
- faciliter la préparation des rapports de suivi de la CEDEF/CEDAW, avec des données et informations fiables et mises à jour sur la situation des femmes rurales dans le pays;
- faciliter le plaidoyer à haut niveau et les activités de renforcement des capacités au niveau des pays;
- fournir une situation de référence pour le suivi de la mise en œuvre des politiques agricoles, des PNIA et des Objectifs de Développement Durable (ODD) au niveau des pays.

1.4 Méthodologie

La démarche méthodologique adoptée était participative et a mis un accent particulier sur l'analyse des données statistiques et des documents de politique agricole en relation avec les secteurs de l'agriculture et du développement rural, y compris le PNIA.

1.4.1 Revue documentaire

La revue documentaire a permis de revisiter sous l'angle genre les documents suivants de politiques au niveau continental, régional et national:

- Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et son cadre de résultats;
- La Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP);
- Le Pacte Régional de Partenariat pour la mise en œuvre d'ECOWAP/PDDAA à l'Horizon 2025;
- L'Initiative Faim Zéro de la CEDEAO;
- Le Plan Sénégal Emergent (PSE);
- La Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP);
- La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR);
- La Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN);
- La Stratégie d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG);
- Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS);
- Le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE);
- La Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture (LPSDPA);
- La Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du développement durable (LP/SEDD) 2016-2020;
- Le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Sénégal (PAGIRE);
- La Politique Foncière;
- Le Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales du Sénégal (PSSAR_SEN);
- La Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS).

1.4.2 Analyse des données

Par rapport aux besoins d'informations identifiés dans le cadre de la dite mission, la consultante a procédé à l'élaboration d'instruments de collecte, notamment des questionnaires.

Ce travail a permis de faire une analyse quantitative et qualitative de l'ensemble des données et informations recueillies à partir:

- du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013;
- de l'enquête agricole annuelle;

- du recensement de l'horticulture;
- de la base de données du PNUD sur les indicateurs de développement;
- des bases de données statistiques de la FAO.

La phase de collecte et d'analyse documentaire a été complétée par des entretiens avec les acteurs ciblés évoluant dans le domaine de l'agriculture et du développement rural et d'autres partenaires potentiels «société civile, secteur privé, organisations de paysans, etc...» et des échanges avec les membres de la coordination du projet.

1.4.3 Elaboration du rapport

A la fin de ce diagnostic, la revue documentaire et l'ensemble des informations recueillies auprès des différents acteurs ont fait l'objet d'une analyse profonde et d'un rapport provisoire de synthèse soumis à l'appréciation de la FAO et de la Commission de la CEDEAO. Leurs commentaires ont été intégrés dans le rapport en vue de l'approbation du rapport préliminaire.

1.4.4 Validation du rapport

Les résultats et les recommandations de l'évaluation genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural ont été présentés lors d'un atelier de partage et de validation impliquant entre autres: Le Ministère de la Famille, de la Femme et du Genre; le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural; le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales; le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime; le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable; l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR); le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE/CNSA); la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles; la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN); la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS); le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre; diverses organisations du système des Nations Unies; les organisations académiques et de recherche; et les organisations de la société civile. Ce rapport intègre ainsi les observations de tous les partenaires présents à l'atelier de validation.

1.4.5 Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées durant l'étude sont relatives au délai très court et la non disponibilité de certaines données au niveau sectoriel.

1.5. Organisation du rapport

Le rapport est structuré autour de huit sections à savoir: (i) le contexte de l'étude; (ii) l'analyse du contexte politique du pays; (iii) l'analyse genre du processus de politique agricole; (iv) l'analyse de la situation (basée sur l'examen des documents et le recensement agricole du pays et d'autres recensements, enquêtes et études); (v) l'analyse des parties prenantes; (vi) l'évaluation genre de la mise en œuvre et des impacts des PNIA; (vii) l'aperçu des réalisations du PNIA sur l'égalité entre les sexes; et (viii) les conclusions et recommandations.



© FAO Olivier Asselin

2. Analyse du contexte politique du pays

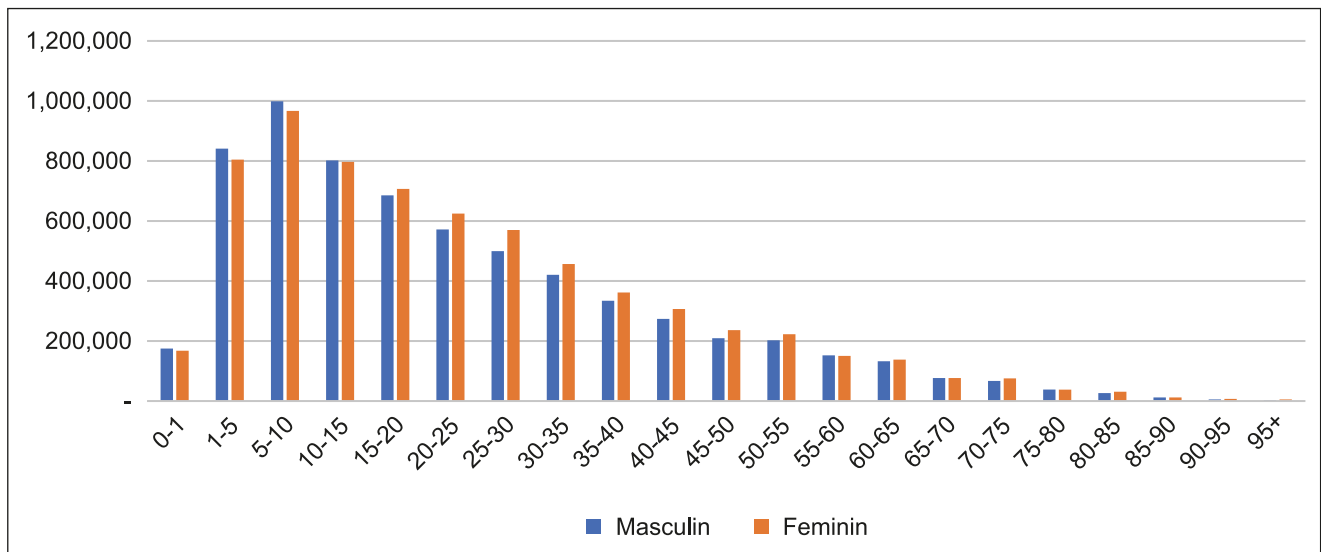
2.1 Développement Humain et Genre

2.1.1 Démographie

La population résidente au Sénégal est évaluée à 13 508 715 habitants dont 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes (Recensement, 2013). Cette population est majoritairement jeune. L'âge moyen est de 22,7 ans et la moitié de la population est âgée de 18 ans (âge médian).

Les femmes sont majoritaires sur les tranches d'âge 15-55 (environ 52%), 60-65 (51%), 70-75 (53%), 80-85 (54%) et 90-95 (57%) et plus de 95 ans (61%) cf. figure 1. Cela montre l'importance numérique des femmes dans la population active.

Figure 1: Répartition de la population active par tranche d'âge selon le sexe



Source: ANSD, RGPHAE 2013

La population est composée de 54,8% de ruraux et de 45,2% de citadins. La population urbaine est plus féminine (50,1%) que celle rurale (49,7%). Elle est inégalement répartie dans l'espace. Ainsi, la région de Dakar, qui concentre 3 137 196 habitants, est la région la plus peuplée alors que la région de Kédougou est la moins peuplée avec moins de 200 000 habitants (on y dénombre 151 715 habitants).

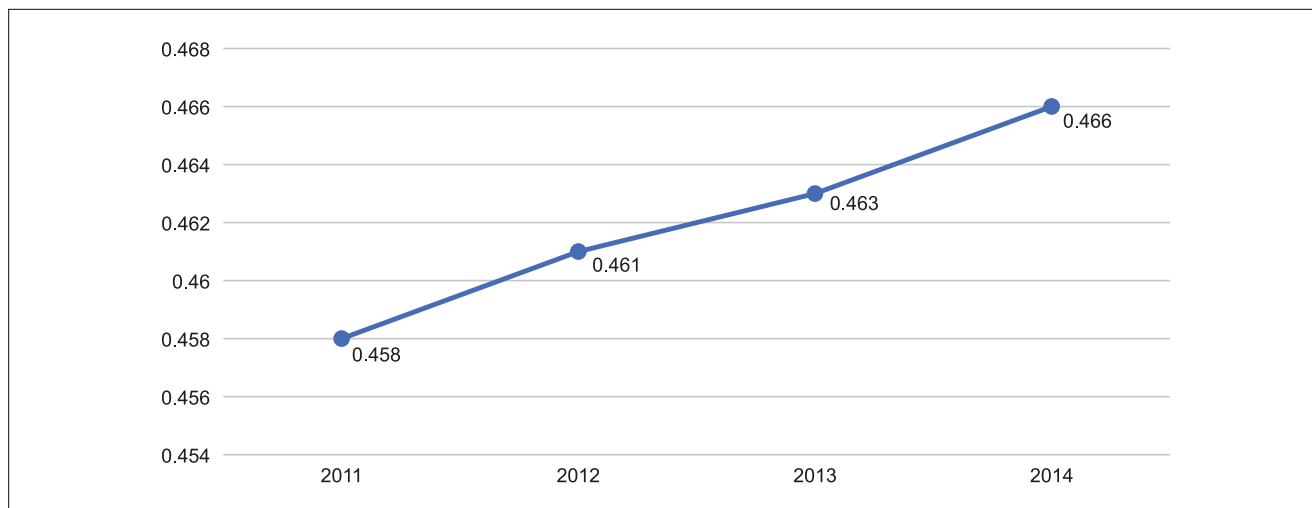
2.1.2 Indice de Développement Humain (IDH)

L'indice de développement humain (IDH) est un indice qui permet d'évaluer le niveau de développement humain des pays du monde à travers trois critères: le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation.

La figure ci-dessous montre l'évolution de l'IDH du Sénégal. On constate une tendance haussière de l'indice partant de 0,458 en 2011 à 0,466 en 2014 soit une augmentation de 0,008. Cela illustre les progrès obtenus dans l'économie nationale. Ainsi, le taux de croissance de l'économie est passé de 2,6% en 2011 à 4,9% en 2014. L'espérance de vie à la naissance a connu une amélioration passant de 63,04 ans en 2011 à 64,8 ans en 2013. Cependant, le Sénégal a accusé des contreperformances dans le domaine de l'alphabétisation. Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est passé de 52,1% en 2011 à 42,8% en 2013.

Malgré ses progrès dans l'IDH en termes de score, son rang dans le classement général a régressé passant de 155 en 2011 à 170 en 2014.

Figure 2: Evolution de l'Indice de Développement Humain au Sénégal



Source: Rapport sur le développement humain en Afrique 2016

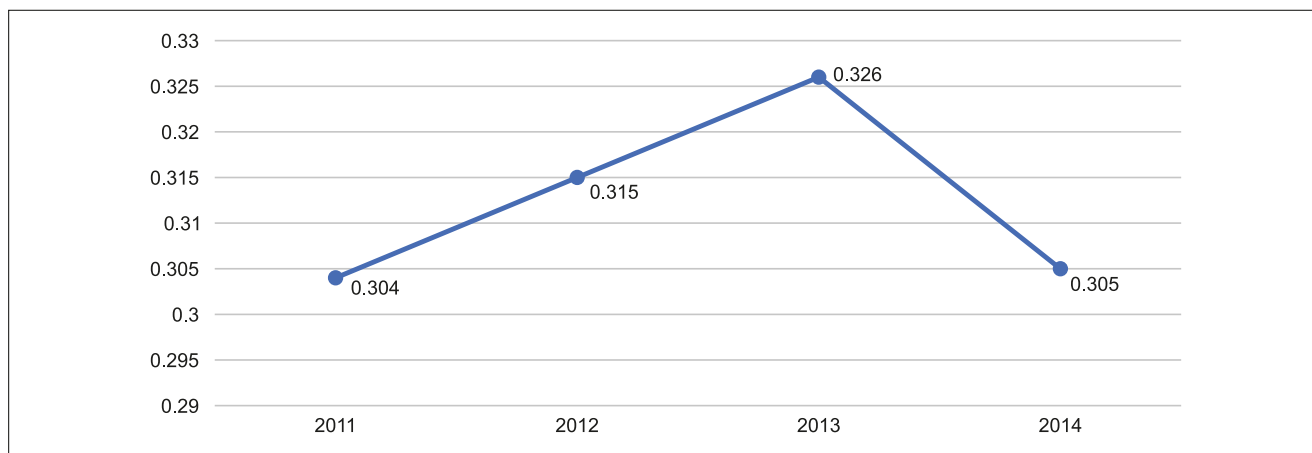
2.1.3 IDH ajusté pour refléter les inégalités

L'IDHI conjugue les acquis moyens d'un pays en matière de santé, d'éducation et de revenu et la façon dont ces acquis sont répartis entre sa population en «réduisant» la valeur moyenne de chaque dimension en fonction de son niveau d'inégalité.

La situation de l'IDHI du Sénégal est présentée dans la figure ci-dessous. On constate une augmentation de l'indice entre 2011 et 2013 passant de 0,304 à 0,326 et une baisse de 0,019 entre 2013 et 2014.

La différence entre l'IDHI et l'IDH correspond au coût de l'inégalité du développement humain, que l'on appelle aussi la perte de développement humain due à l'inégalité. Au Sénégal, cette perte s'est accrue passant de 0,154 en 2011 à 0,161 en 2014.

Figure 3: Evolution de l'Indice de Développement Humain ajusté



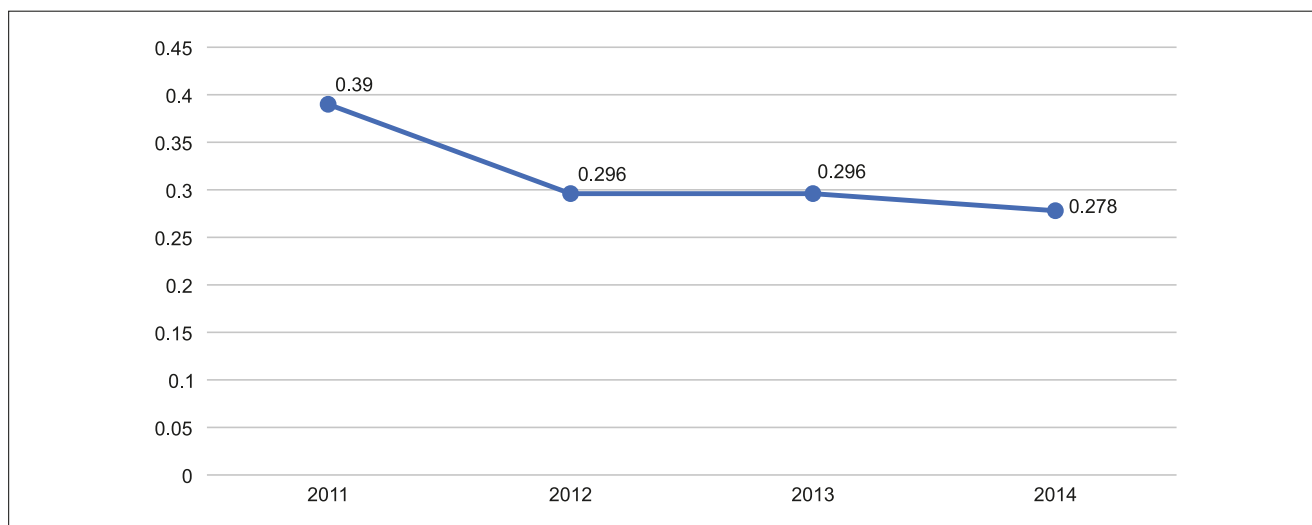
Source: Rapports du PNUD sur l'IDH.

2.1.4 Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)

L'Indice de pauvreté multidimensionnelle permet de mesurer la pauvreté dans les pays en développement. Il est construit à partir de 10 indicateurs élémentaires mesurant la pauvreté selon différentes dimensions, notamment la mortalité infantile, la malnutrition, la scolarité, l'électricité, l'eau potable, les sanitaires, le sol de l'habitat, le combustible utilisé dans la cuisine, les biens mobiliers. L'IPM est le produit de l'incidence de la pauvreté (H) et de l'intensité de la pauvreté (A).

L'évolution de l'indice au Sénégal est en tendance baissière passant de 0,390 en 2011 à 0,278 en 2014. Cela montre les efforts déployés par le Gouvernement pour réduire le niveau de pauvreté. Ainsi, l'incidence de la pauvreté est passée de 47,7% en 2011 à 42,5% en 2014.

Figure 4: Evolution de l'Indice de Pauvreté Multidimensionnel (IPM)



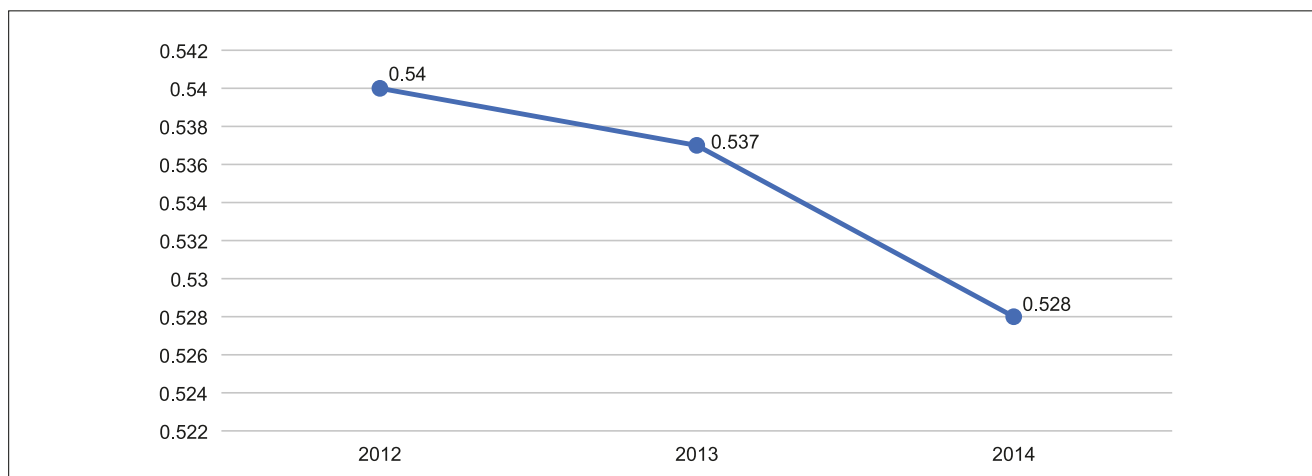
Source: Rapports du PNUD sur l'IDH.

2.1.5 Indice d'Inégalités de Genre

L'indice d'inégalités de genre (IIG ou GII) permet de mesurer le déficit de progrès dans trois dimensions du développement humain résultant d'inégalités de genre: santé reproductive, autonomisation et marché du travail.

Cet indice a accusé une baisse passant de 0,540 en 2012 à 0,528 en 2014. Cela montre les résultats obtenus par le Sénégal en termes d'efforts au niveau de la santé de la reproduction et de la participation économique et politique des femmes grâce à l'application de la loi sur la parité.

Figure 5: Evolution de l'Indice d'Inégalité de Genre



Source: Rapports du PNUD sur l'IDH.

2.1.6 Indice d'Autonomisation des Femmes

L'indice de l'égalité de genre (IEG ou GEI) permet de mesurer les disparités relatives au genre à travers trois dimensions importantes de l'égalité entre les hommes et les femmes à savoir les opportunités économiques, le développement humain, et les lois et institutions.

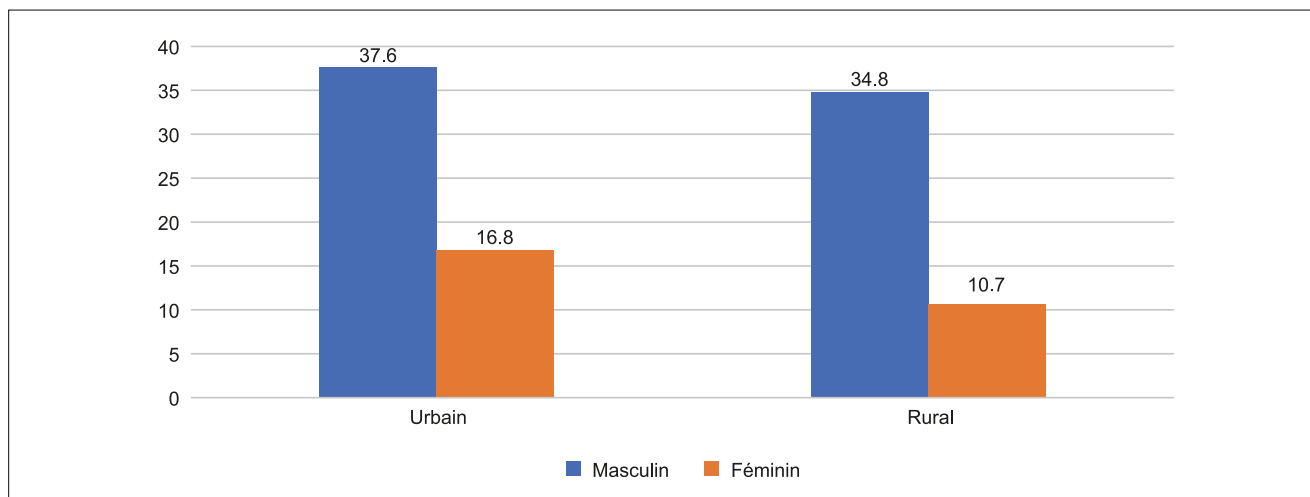
Selon le rapport 2015 de la BAD sur cet indice, le score global du Sénégal est évalué à environ 52 sur une échelle de 1 à 100. Ce résultat est la conséquence des progrès obtenus au niveau du développement humain (score 75), des opportunités économiques (score 51) et des lois et institutions (score 40).

2.1.7 Emplois

La population en âge de travailler est évaluée à 7 728 868 soit 58,2% de la population totale selon le recensement de 2013. Elle est composée de population habituellement active et celle inactive.

Concernant la population habituellement active, elle concentre 74.3% d'occupés et 25.7% de chômeurs. Elle est inégalement répartie sur l'étendue du territoire national. Ainsi, les taux d'activités les plus élevés s'observent dans les régions de Sédhiou, Kolda, Kaffrine, Tambacounda et Dakar où près de 55 individus sur 100 en âge de travailler sont habituellement actifs. La part des individus occupés sur ceux potentiellement disponibles sur le marché est estimée à 37,5% et est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, en milieu urbain les hommes occupés représentent 37,6% contre 16,8% de femmes alors qu'en milieu rural ils sont 34,8% contre 10,7% de femmes (cf figure 6).

Figure 6: Répartition de la population occupée en milieu urbain et en milieu rural par sexe



Source : ANSD, RGPHAE 2013

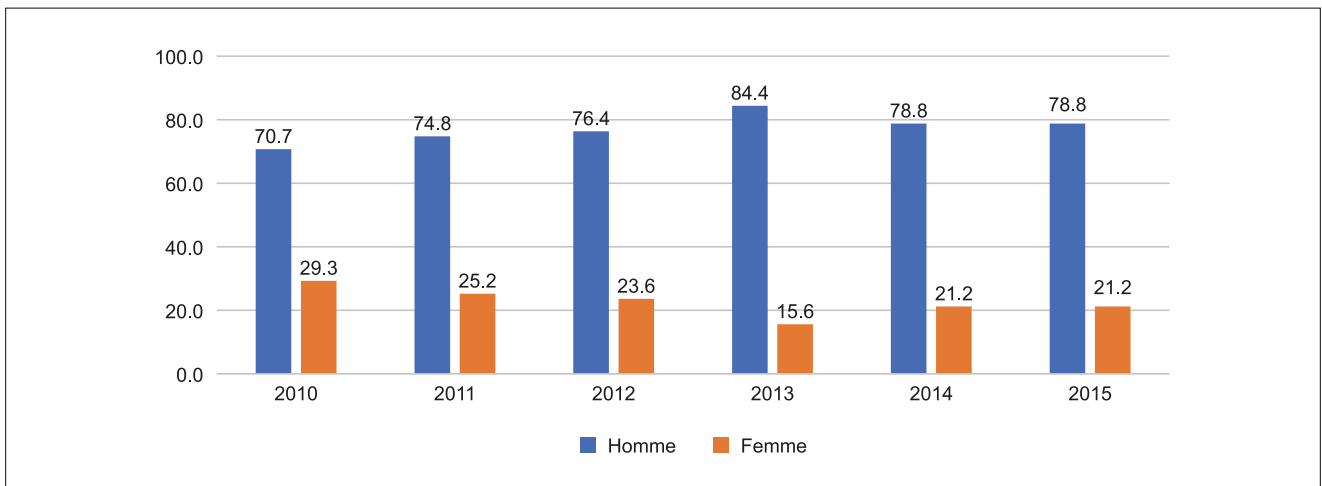
Pour la population inactive, elle est en majorité féminine et est constituée de femmes au foyer (43,8% des inactifs) et d'élèves/étudiants (30,4% des inactifs).

2.1.8 Participation politique des femmes

Globalement, les femmes sont sous représentées dans les instances de décisions malgré l'adoption de la loi sur la parité.

Au niveau du Gouvernement, on note une prédominance masculine. Le niveau de participation des femmes le plus faible a été enregistré en 2013 avec seulement 15,6% comparé à 2010 (29,3%). Une petite amélioration a été notée en 2014 et en 2015 où les femmes représentaient 21,2% des effectifs. Notons aussi la présence d'un Premier Ministre femme dans l'équipe gouvernementale durant la période 2013-2014.

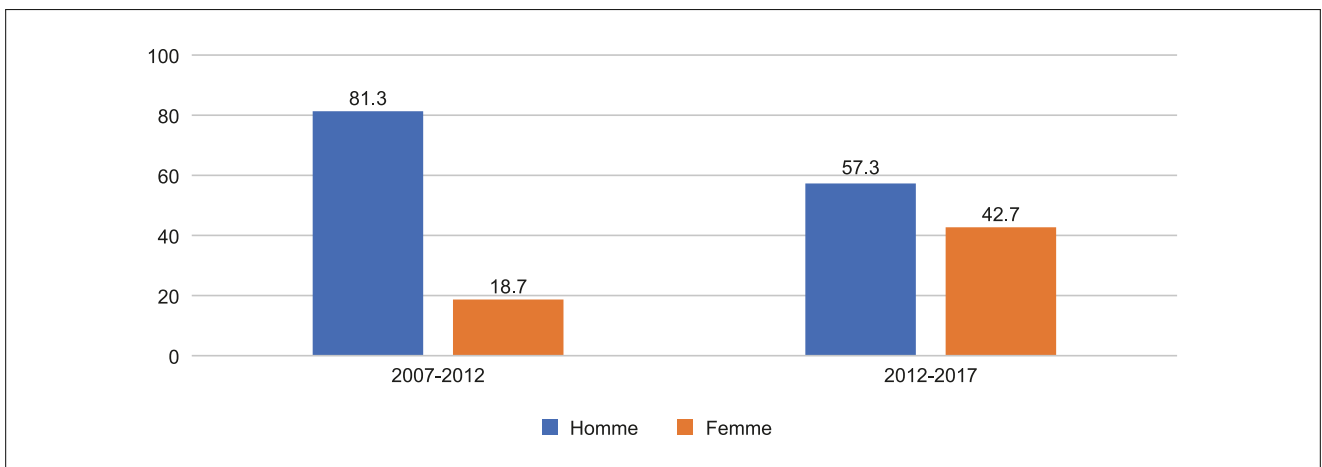
Figure 7: Niveau de participation des hommes et des femmes dans le Gouvernement



Source : Calcul de l'auteur à partir des décrets nommant les gouvernements

Concernant l'Assemblée Nationale, la loi sur la parité a permis des améliorations notables. La part des femmes est passée de 18,7% durant la magistrature 2007-2012 à 42,7% en 2012-2017 soit un taux de croissance notable de 41,7%. Au niveau de la composition du Bureau et des Commissions parlementaires, la parité n'est effective qu'en 2015.

Figure 8: Niveau de participation des hommes et des femmes à l'Assemblée Nationale



Source : SNEEG 2

Le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), sous la présidence d'une femme, compte 120 conseillers. Les femmes ne représentent que 19,2% comparé aux hommes qui occupent 81,8%. Cependant, des efforts ont été consentis pour respecter la parité au niveau du Bureau qui compte douze (12) membres.

2.1.9 Education

D'après le RGPHAE, près d'un Sénégalais sur deux âgés d'au moins dix ans (45,4%) sait lire et écrire dans une langue quelconque (53,7% chez les hommes contre 37,7% chez les femmes).

Les résultats montrent aussi que sur 2 852 983 apprenants au Sénégal, 170 351 soit 6,0% sont au préscolaire; 1 521 572 (53,3%) au primaire; 701 577 (24,6%) au moyen; 321 799 (11,3%) au secondaire et 137 684 (4,8%) au supérieur. Le milieu urbain concentre plus de 57,3% du nombre total des apprenants.

Au niveau du préscolaire, les filles dominent avec 51,2% alors les garçons représentant 48,8%. Le milieu rural enregistre le taux le plus faible d'effectifs avec seulement 35,4% alors que le milieu urbain en polarise 64,6%.

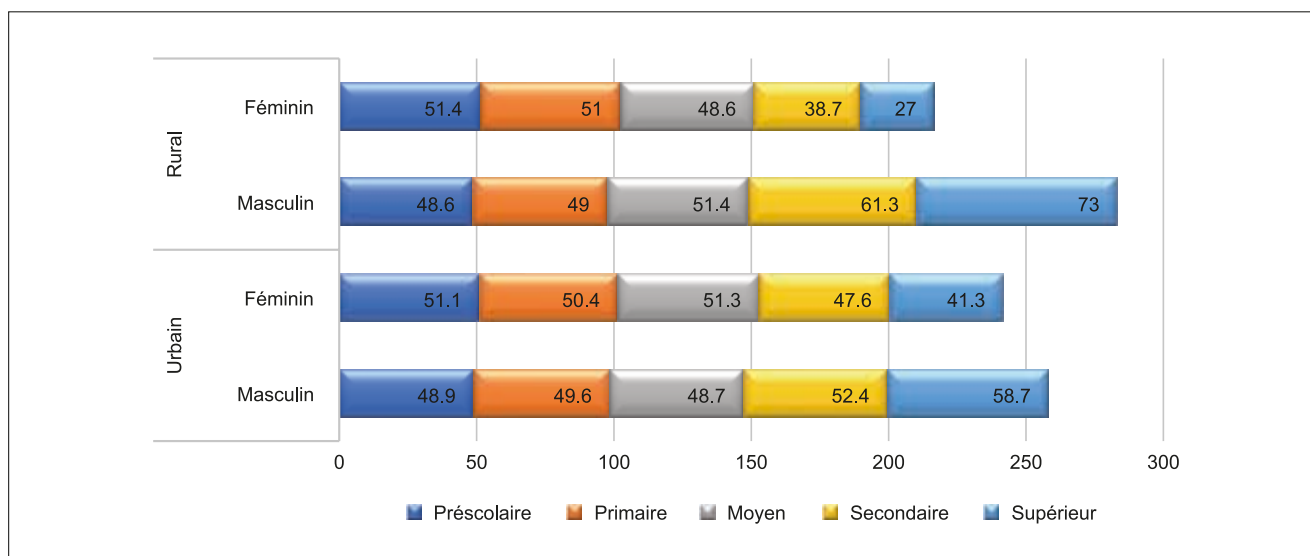
Pour le primaire, on constate que le milieu rural domine avec 51.2% comparé au milieu urbain qui concentre 49,8% des apprenants. Les filles représentent environ 51% en zone rurale et en milieu urbain alors que les garçons représentent 49%.

Concernant le niveau moyen, les garçons sont majoritaires (51,4%) en zone rurale tandis que les filles le sont en zone urbaine (51,3%).

Au secondaire, le milieu urbain domine avec les trois-quarts des apprenants alors que le milieu rural occupe le quart. Les filles sont plus minoritaires en milieu rural (38,7%) qu'urbain (45,4%).

Enfin, pour le supérieur, les hommes représentent 60,5% des effectifs contre 39,5% pour les femmes. Cet écart est la conséquence de la faible représentativité des femmes (27,0%) en milieu rural où leur nombre est estimé à 17 240 étudiants.

Figure 9: Répartition des hommes et des femmes selon le milieu et le cycle scolaire



Source : ANSD, RGPFAE 2013

Pour la formation professionnelle, les femmes () sont globalement plus défavorisées que les hommes: 92,5% des femmes n'y ont pas accès contre 86,3% pour les hommes.

2.1.10 Santé

Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale du Sénégal s'est doté d'un plan d'institutionnalisation du genre qui a pour but d'offrir aux populations des prestations de services sanitaires équitables tout en se fondant sur des conditions d'exercice de travail décent à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. L'atteinte de ce but passera par l'accroissement du niveau de sensibilité genre de la politique sanitaire à l'échelle centrale, intermédiaire et périphérique et la création de conditions de travail décent pour l'ensemble du personnel du MSAS.

L'intégration du genre dans les politiques de santé et de l'action sociale aura pour impact: l'institutionnalisation effective du genre au MSAS et des interventions sensibles à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Ainsi au plus tard en 2020, 100% du dispositif institutionnel doit intégrer le genre et les interventions du MSAS doivent prendre en compte équitablement les besoins différenciés des hommes et des femmes.

A terme, le plan d'institutionnalisation contribuera à l'intégration de l'équité et de l'égalité de genre dans les structures, les systèmes, les pratiques et les interventions du secteur de la santé.

En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale, certains indicateurs ont été appliqués parmi lesquels on peut retenir la mortalité (générale, infantile et maternelle), l'espérance de vie et la fécondité des femmes.

Concernant la mortalité générale, un taux brut de 8‰ a été enregistré au niveau national. Il est plus élevé en milieu rural (9‰) qu'en milieu urbain (6‰). Quant à la mortalité infantile, son taux est de 54‰ avec une surmortalité masculine (61‰ pour les garçons contre 47‰ pour les filles). Elle est plus marquée, quel que soit le sexe, en milieu rural (63‰) qu'en milieu urbain (42‰). Le niveau de la mortalité maternelle demeure dans l'ensemble élevé. Le rapport de mortalité maternelle est de 434 pour 100 000 naissances vivantes. Il est de 459 décès en milieu rural contre 398 décès en milieu urbain pour 100 000 naissances vivantes.

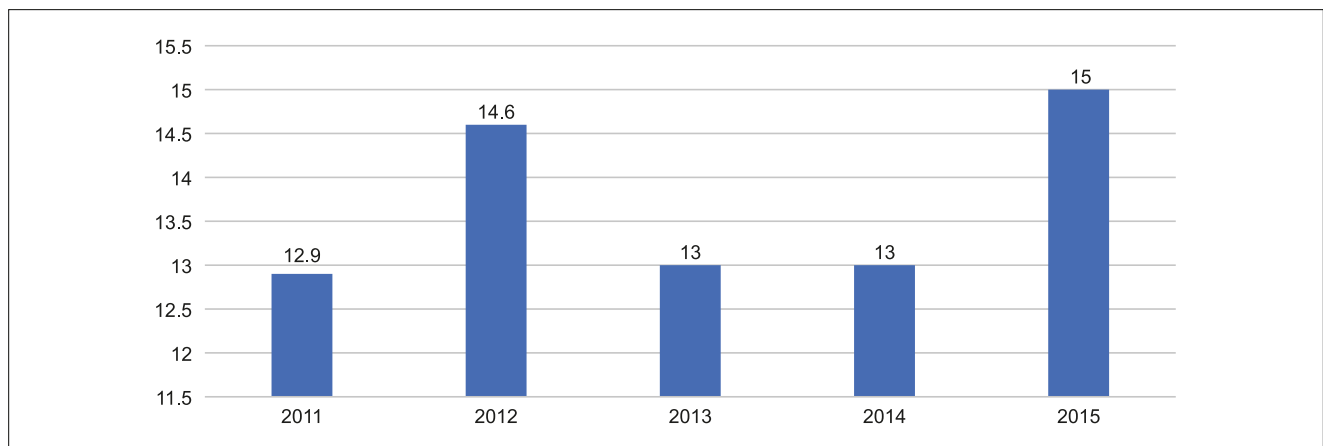
Pour l'espérance de vie à la naissance (tous sexes confondus), elle est estimée à 64,8 ans. Les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes (66,5 ans contre 63,2 ans, respectivement). On note également un écart de 5 ans entre le milieu urbain (67,4 ans) et le milieu rural (62,7 ans).

Concernant la fécondité des femmes sénégalaises, elle demeure encore élevée. Une femme donne naissance, en moyenne en fin de vie féconde, à 5,1 enfants. Elle est plus élevée chez les femmes vivant en milieu rural (6,2 enfants) que celles des zones urbaines (4,1 enfants).

2.1.11 Autres indicateurs socio-économiques

Sur la période 2011-2015, la part de l'agriculture dans le PIB national a évolué en dents de scie avec des pics en 2012 (14,6%) et 2015 (15%). Cela est la conséquence des efforts déployés par l'Etat en termes d'appuis au secteur agricole conjugués avec la bonne configuration des hivernages qui ont impacté positivement les résultats de la production agricole.

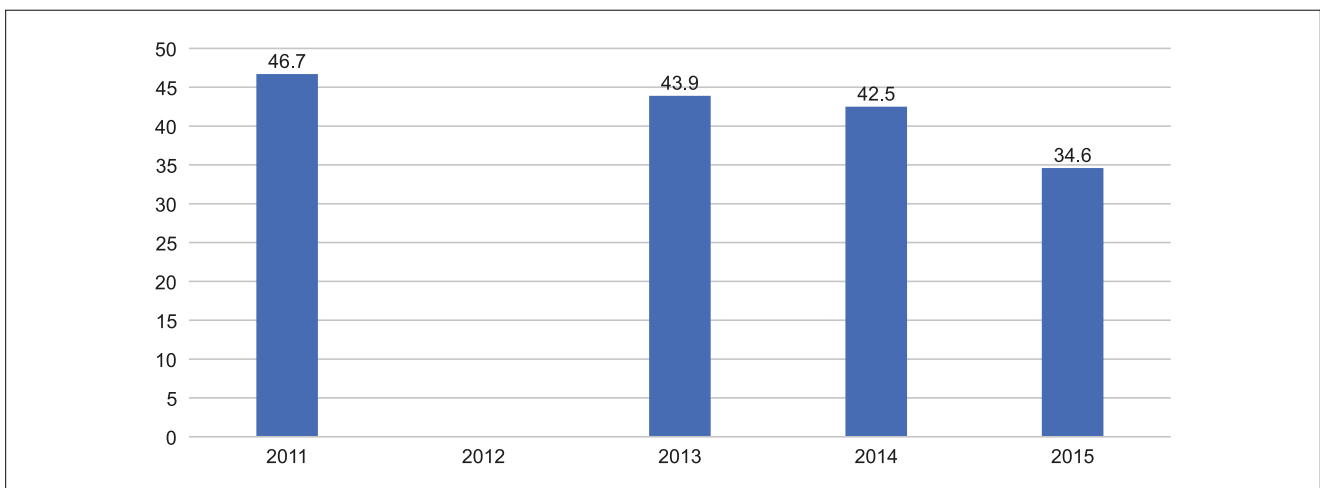
Figure 10: Evolution de la part de l'agriculture dans le PIB national (%)



Source : Revues annuelles conjointes 2014, 2015, 2016.

L'incidence de la pauvreté au niveau national est en tendance baissière passant de 46,7% en 2011 à 34,6% en 2015. Elle est plus élevée en zone rurale avec une proportion de 57,1% contre 41,2% dans les autres zones urbaines et 26,1% à Dakar en 2011. 34,7% des personnes vivant dans des ménages dirigés par des femmes sont en situation de pauvreté contre 50,6% chez les personnes qui vivent dans des ménages dirigés par les hommes. Elle est évaluée à 59,9% pour les hommes contre 42% pour les femmes en milieu rural et à 26,6% pour les hommes contre 25,2% pour les femmes à Dakar et à 43,5% pour les hommes contre 37% pour les femmes dans les autres villes en 2011.

Figure 11: Evolution de l'Incidence de la pauvreté (%)



Source : Revues annuelles conjointes 2014, 2015, 2016.

2.2. Le cadre de la planification du développement du pays

Après l'élaboration des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP I et II) en passant par la Stratégie de croissance accélérée, le Document de Politique Economique et Social (DPES) et la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES), le Sénégal s'est engagé sur la voie de l'émergence à travers l'adoption du Plan Sénégal Emergent en 2014. Celui-ci a pour vision «un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un Etat de droit».

Ce plan s'articule autour de 3 axes: (i) Transformation structurelle de l'économie et Croissance, (ii) Capital humain, Protection sociale et Développement durable et (iii) Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité.

Son axe numéro 1, qui vise une transformation structurelle de l'économie, comprend:

- Le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie agroalimentaire conformément à une triple aspiration: (i) renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires; (ii) développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée; et (iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.
- Le développement de l'agriculture commerciale appuyé par: (i) la mise en place de 100 à 150 fermes agricoles intégrées (fruits et légumes à haute valeur ajoutée (multiplication des exportations par 2 à 3); (ii) l'organisation des petits producteurs agricoles autour de gros opérateurs modernes, et industriels à travers le développement de mécanismes de contractualisation intégrant le financement de l'activité; (iii) la création de trois zones greniers qui constituent des corridors céréaliers (mil, riz et maïs) dans une optique d'autosuffisance alimentaire sur le long-terme; (iv) l'établissement de trois pôles de transformation agroalimentaire (agropoles intégrées) pour le développement d'une agro-industrie à haute valeur ajoutée dans le domaine de la transformation des fruits et légumes, des huiles, des produits laitiers, des céréales et de l'aviculture; et (v) la relance de la production nationale d'arachide (avec un objectif de production de 1 million de tonnes d'ici à 2017, le développement de la production d'arachide de bouche et la substitution de 20-30% de la consommation d'huiles importées par des huiles d'arachide produites localement).
- Le développement intégré de l'agriculture familiale se matérialisera, entre autres, par la mise en place de 150 à 200 microprojets conçus pour être exécutés au niveau local et visant à: (i) intensifier la production (40-50 projets) par l'augmentation de la productivité et une meilleure valorisation des exploitations existantes; (ii) diversifier à travers 100 à 130 projets les sources de revenus agricoles pour les agriculteurs grâce à des productions additionnelles à haute valeur ajoutée; et (iii) encourager la reconversion progressive (10-20 projets) des exploitants vers des productions à plus haute valeur ajoutée (cultures maraîchères ou fruitières).

En vue de répondre aux besoins différenciés des hommes et des femmes et prendre en compte les droits et les contributions des femmes, le PSE a intégré dans son axe numéro 3 Gouvernance, institutions, paix et

sécurité, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre. Dans ce domaine, l'objectif stratégique consiste à autonomiser et à promouvoir les femmes, à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales à intégrer le genre dans les politiques publiques, l'amélioration du dispositif juridique de protection des femmes et des jeunes filles ainsi que le renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales.

2.3. La cohérence des cadres continentaux, régionaux et nationaux de l'agriculture

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), adopté en 2003 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, constitue le cadre de référence de la politique agricole continentale. Il a pour but d'accélérer la croissance, de réduire la pauvreté et d'atteindre la sécurité alimentaire.

Il s'articule autour de 4 piliers:

- Accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau;
- Améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés;
- Augmenter les approvisionnements alimentaires, réduire la faim, améliorer les réponses en cas d'urgence alimentaire;
- Améliorer la recherche agricole, la diffusion et l'adoption des technologies.

Au niveau régional, ce programme est mis en œuvre par la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP). Cette dernière, adoptée en 2005, a pour objectif général de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays. Pour son opérationnalisation, un Cadre d'Orientations Stratégiques, qui décline les orientations stratégiques de l'ECOWAP/PDDAA pour la période 2016-2025, a été adopté en 2016. Il s'appuie sur les conclusions de la Conférence ECOWAP + 10 et Perspectives 2025 et les priorités retenues par le CMS/AERE de novembre 2015 à Dakar. Ce cadre a pour vision «un secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique moderne et compétitif, inclusif et durable, garant d'emplois décents, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la souveraineté alimentaire» et sera décliné en programmations quinquennales à travers les Programmes Régionaux d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN).

Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) adossé à la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) constitue la déclinaison nationale du PDDAA et de l'ECOWAP. Il s'articule autour de 8 objectifs stratégiques à savoir:

- réduire les risques climatiques par la maîtrise de l'eau;
- préserver et gérer durablement les autres ressources naturelles;
- augmenter la production et améliorer fortement la productivité globale des facteurs;
- valoriser les produits agricoles par leur transformation;
- améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles;
- renforcer la recherche pour générer et transférer de nouvelles technologies dans la production, la transformation et la commercialisation;
- améliorer significativement les capacités des différents acteurs;
- assurer un pilotage et une coordination efficaces de la mise en œuvre du Programme.

L'analyse des politiques agricoles au niveau continental, sous régional et national montre qu'il y a une cohérence d'ensemble. Les axes du PNIA sont articulés aux axes de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) qui s'intègrent à l'axe 1 de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) et aux piliers du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

Tableau 1: Cohérence entre le PDDAA, l'ECOWAP, la LOASP et le PNIA

PDDAA	ECOWAP	LOASP	PNIA
Piliers	Axes stratégiques		
1. Gestion des terres et des eaux	L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture: la sécurisation foncière, maîtrise de l'eau, la conservation des eaux et des sols, l'amélioration de la fertilité des sols	la maîtrise de l'eau la protection contre les calamités naturelles et les risques liés aux activités agro-sylvo-pastorales la réforme foncière	Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles
2. Infrastructures rurales et capacités commerciales	L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture: la promotion des filières agricoles et agroalimentaires	le développement des infrastructures et des services publics en milieu rural	Amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles
3. Augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim	L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture: intrants et équipement agricoles	la diversification des productions agricoles, l'intégration des filières agricoles et la régulation des marchés	Augmentation de la production et amélioration de la productivité
4. Recherche agricole, diffusion et adoption de technologies	L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture: La recherche agricole et la diffusion des résultats	le développement de la recherche et du conseil agro-sylvo-pastoral	Renforcement de la recherche pour la génération et le transfert de nouvelles technologies

2.4 Stratégies nationales de l'agriculture et du développement rural

2.4.1 Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP)

Le Sénégal a adopté en 2004 la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale qui est la vision à long terme (20 ans) du secteur agricole. Cette loi fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral et constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes opérationnels des sous-secteurs des productions végétales, animales, halieutiques et forestières. Elle repose sur les principes directeurs suivants: efficacité économique, équité sociale, durabilité, libéralisation économique, décentralisation, solidarité et subsidiarité, compétition sous régionale, marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Cette loi vise à contribuer à la réduction des inégalités entre les populations rurales et urbaines et entre les hommes et les femmes, ainsi qu'à la réduction et à l'éradication de la pauvreté.

Elle a pour objectifs de: (i) réduire l'impact des risques climatiques, économiques, environnementaux et sanitaires, par la maîtrise de l'eau, la diversification des productions, la formation des ruraux, afin d'améliorer la sécurité alimentaire de la population, et réaliser à terme la souveraineté alimentaire du pays; (ii) améliorer les revenus et le niveau de vie des populations rurales, et la mise en place d'un régime de protection sociale en leur faveur; (iii) améliorer le cadre et les conditions de vie en milieu rural, notamment par l'accès aux infrastructures et aux services publics, grâce à un aménagement équilibré et cohérent du territoire; (iv) protéger l'environnement et gérer durablement les ressources naturelles notamment par la connaissance et l'amélioration de la fertilité des sols; (v) mettre en place un système d'incitations à l'investissement privé dans l'agriculture et en milieu rural; (vi) améliorer l'environnement et la qualité de la production afin que l'agriculture soit un moteur du développement industriel et artisanal, et pour mieux satisfaire aux besoins des marchés intérieur et extérieur (sous régional et international).

Les axes stratégiques qui sous-tendent la politique de développement agro-sylvo-pastoral sont:

- la reconnaissance formelle des métiers de l'agriculture et des organisations professionnelles agricoles;
- la protection sociale des personnes exerçant les métiers de l'agriculture;

- la définition d'un statut juridique des exploitations agricoles;
- la réforme foncière;
- la diversification des productions agricoles, l'intégration des filières agricoles et la régulation des marchés;
- la sylviculture et les aménagements forestiers;
- la politique de développement de l'élevage;
- la maîtrise de l'eau;
- le développement des infrastructures et des services publics en milieu rural ;
- la promotion de l'équité sociale en milieu rural;
- la protection contre les calamités naturelles et les risques liés aux activités agro-sylvo-pastorales;
- le développement de l'information agricole, de l'éducation et de la formation au profit des métiers de l'agriculture;
- le renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles, des organisations de la société civile, des collectivités locales et des services de l'Etat;
- le développement de la recherche et du conseil agro-sylvo-pastoral;
- le financement du développement agro-sylvo-pastoral.

Cette loi prévoit aussi dans: (i) son article 6, les objectifs spécifiques dont l'atteinte devrait contribuer à la réduction des inégalités entre les populations rurales et urbaines, à l'équité de genre, ainsi qu'à la réduction, puis à l'éradication de la pauvreté; (ii) son article 54, l'assurance de la parité des droits des femmes et des hommes en milieu rural, en particulier dans l'exploitation agricole et des facilités pour l'accès des femmes au foncier et au crédit.

2.4.2 Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR)

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR) 2015-2035 adoptée en 2015 constitue le référentiel d'orientation et de coordination des interventions en matière de Sécurité Alimentaire et de Résilience pour l'Etat et les autres acteurs impliqués dans ce domaine (acteurs institutionnels, secteur privé, OSC, collectivités territoriales, partenaires au développement, etc.). Sa vision est: «Les populations sénégalaises, notamment les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, ont un accès, plus facile et de manière durable, à une alimentation suffisante, saine et nutritive avec de fortes capacités de résilience à l'horizon 2035».

Elle vise les objectifs suivants:

- Mettre en place le cadre approprié de mise en cohérence des interventions menées de manière encore dispersée dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la résilience, en dotant, l'Etat et les acteurs-intervenants, d'un instrument de coordination et de gestion de la politique définie dans ce cadre;
- Indiquer les grandes orientations stratégiques et les priorités en matière de sécurité alimentaire et de résilience, et bâtir les interventions sur un ensemble d'initiatives coordonnées combinant les actions de mise en œuvre immédiate et directe (logique de riposte rapide) avec des actions à moyen et long terme (logique de développement durabilité);
- Prendre en compte la dimension protection des moyens d'existence des populations rurales à travers un renforcement de leurs capacités productives et de leur résilience face aux chocs.

Cette stratégie est structurée autour de quatre axes stratégiques à savoir: (i) Amélioration durable de la disponibilité d'aliments diversifiés, sains et nutritifs; (ii) Renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée, saine et nutritive; (iii) Renforcement

de la gouvernance et des systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire et de résilience; et (iv) Renforcement des capacités de coordination, de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Elle repose sur six principes directeurs dont le principe N°4 intitulé prise en compte de l'équité et l'égalité de genre qui stipule que l'intégration de la dimension genre est fondamentale pour promouvoir des politiques équitables et plus aptes à faire face aux enjeux de développement humain dans la mesure où les femmes, les enfants et les personnes âgées ou vivant avec un handicap sont les plus exposées à l'insécurité alimentaire. Il s'y ajoute que les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les enfants de 0 à 5 ans sont les catégories qui souffrent le plus de maladies carencielles et nutritionnelles.

La SNSAR est structurée autour des principales orientations stratégiques suivantes:

- l'augmentation durable de la disponibilité alimentaire;
- l'amélioration de l'accessibilité physique et financière des populations aux produits alimentaires diversifiés et sains;
- l'amélioration de l'état nutritionnel des populations, notamment des femmes, des enfants de 0 à 5ans et des personnes âgées;
- le renforcement de la résilience des populations vulnérables au travers de projets et programmes viables;
- le renforcement de la coordination et de la gouvernance de la sécurité alimentaire au niveau du SECNSA;
- le renforcement des mécanismes institutionnels et techniques de ripostes rapides aux crises alimentaires.

2.4.3 Autres stratégies et initiatives

2.4.3.1 Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS)

La Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2015-2035), articulée au PSE à travers son axe 2 «Capital humain, protection sociale et développement durable», a pour vision: «D'ici 2035, le Sénégal disposera d'un Système de Protection Sociale inclusif, solidement ancré dans la culture nationale et garanti par l'Etat à travers des lois».

Cette vision s'appuie sur les principes suivants: (i) la solidarité nationale fondée sur une acception sénégalaise qui lie les droits humains aux obligations sociales et responsabilités individuelles et collectives; (ii) la responsabilité générale de l'Etat; (iii) la mutualisation des risques; (iv) la participation et la contribution de chaque citoyen au financement de la protection sociale en fonction de ses ressources; (v) l'accès effectif et équitable aux services de protection sociale sans aucune discrimination, ni stigmatisation dans une perspective de contractualisation et de responsabilisation; (vi) l'efficacité et la gouvernance inclusive des régimes et programmes; (vii) la subsidiarité et (viii) la pérennité financière basée sur des ressources internes.

La SNPS a pour objectif à l'horizon 2035 de construire un système de protection sociale accessible à toutes les Sénégalaises et à tous les Sénégalais, fournissant à chacun(e) un revenu minimum garanti et une couverture maladie, mais aussi un filet de sécurité global assurant la résilience à tous ceux qui souffrent des chocs et des crises susceptibles de les faire basculer dans la pauvreté.

La stratégie s'articule autour de cinq objectifs stratégiques à savoir:

- Soutenir la protection sociale intégrée pour tous les enfants;
- Mettre en place des programmes et régimes pour les personnes en âge de travailler ;
- Etablir un système de revenus minimums et de soins de santé garantis pour toutes les personnes âgées;
- Etablir un système intégré de sécurité sociale pour les personnes en situation de handicap et invalides;
- Renforcer la résilience des communautés aux chocs et catastrophes.

Pour atteindre ces objectifs, une série de politiques et de programmes englobant des stratégies de réduction des inégalités, d'éducation, de santé, de nutrition, de population, d'assainissement, d'approvisionnement en eau potable, d'inclusion financière, de genre et d'autonomisation des femmes, de gestion des catastrophes et de protection sociale seront mis en œuvre.

2.4.3.2 Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN)

Le Sénégal a adhéré en 2013 à la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition qui est une initiative du G8 en vue de mieux mobiliser la contribution du secteur privé international et national dans la mise en œuvre du PNIA. Il s'agit d'accroître l'accès en tout temps et partout à une nourriture de qualité en quantité suffisante, de réduire la pauvreté et d'éliminer la faim en respectant les engagements souscrits sur les questions d'environnement, de genre et d'accès aux ressources productives pour les exploitations familiales, notamment pour les femmes. Pour matérialiser les engagements du secteur privé, un cadre de coopération sur la NASAN a été élaboré en 2013 puis actualisé en 2014. Trente-quatre lettres d'engagement ont été signées pour un montant de plus de 400 milliards de FCFA. Le cadre de coopération a intégré les engagements du Gouvernement, des Partenaires Techniques et Financiers, de la Société Civile et ceux partagés.

2.4.3.3 Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest - AGIR

AGIR est une initiative de la CEDEAO, de l'UEMOA, du CILSS et de l'OCDE dont l'objectif est de réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en apportant un appui technique, matériel et financier pour la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines. D'ici 20 ans, elle vise l'objectif «Faim zéro», à savoir l'éradication de la faim et de la malnutrition et à court terme, le renforcement de la résilience des ménages et des communautés vulnérables du Sahel et d'Afrique de l'Ouest face aux chocs futurs. Cette alliance accompagne la mise en œuvre des PNIA. Dans ce cadre, le Sénégal a élaboré son rapport priorités résilience dont les impacts attendus en 2020 sont: (i) la réduction de la prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5ans; et (ii) la diminution de moitié de la proportion de ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire. Il s'articule autour de quatre objectifs spécifiques:

- améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence;
- renforcer la nutrition des ménages vulnérables;
- améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments;
- renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2.5 L'engagement politique et les politiques principales sur l'agriculture et l'égalité des sexes

Le Gouvernement du Sénégal a signé et ratifié des engagements continentaux et internationaux pour la promotion des droits des femmes. Il s'agit notamment, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ratifié par le Sénégal en 2002 et le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique adopté en 2003 à Maputo.

Il a aussi adopté les instruments régionaux en l'occurrence:

- le traité révisé de la CEDEAO dont l'Article 63 enjoint les Etats membres à "élaborer, harmoniser, coordonner et mettre en œuvre des politiques et des mécanismes appropriés pour améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles des femmes."

- la Vision 2020 de la CEDEAO adoptée en Juin 2010 qui prévoit “une société inclusive portée sur le développement et l'autonomisation du capital humain en vue de créer un environnement sain et paisible dans lequel les femmes, les enfants et les jeunes pourront évoluer avec des opportunités égales pour exceller et avoir un accès équitable aux ressources nécessaires pour le développement humain et social.”
- l'Acte additionnel relatif aux droits des femmes et des hommes pour un développement durable dans l'espace CEDEAO. Cet Acte adopté par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Accra en mai 2015;
- le Pacte Régional de Partenariat pour la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA à l'horizon 2025 adopté lors de la conférence «ECOWAP+10 et les Perspectives pour 2025» tenue en novembre 2015 à Dakar qui invite les Etats membres à améliorer la gouvernance des politiques agricoles en renforçant la conformité aux principes de l'égalité et de l'équité des sexes et la redevabilité pour leur application

A ceux-ci s'ajoutent de nombreuses autres déclarations et textes adoptés par le Sommet de l'Union Africaine tels que:

- L'Agenda 2063 de l'Union africaine adopté en avril 2015, dont l'Aspiration numéro six, appelle à un développement inclusif axé sur les personnes, à travers, entre autre: l'accès des femmes rurales aux moyens de productions tels que la terre, le crédit, les intrants et les services financiers ; l'inclusion des femmes dans la prise de décisions; le droit des femmes de posséder et d'hériter des biens, de signer des contrats, d'enregistrer et de gérer des entreprises.
- La Déclaration de Malabo sur la «Croissance et la Transformation Accélérées de l'Agriculture en Afrique pour une Prospérité partagée et l'Amélioration des Moyens d'Existence» adoptée par les chefs d'Etats lors du sommet de l'Union africaine en juin 2014 fait appel à un appui public délibéré et spécial pour aider les femmes à participer et à profiter des opportunités de croissance et de transformation pour améliorer leurs vies et leurs moyens d'existence. Dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui vise au développement socioéconomique du continent, l'égalité entre homme et femme était considérée comme un des facteurs de l'éradication de la pauvreté et du développement durable.
- La Déclaration de 2015 comme «l'Année de l'autonomisation des femmes et du développement pour la concrétisation de l'Agenda 2063» adoptée par le Sommet de l'Union africaine en juin 2015 invite les gouvernements à rehausser les niveaux de mécanisation, d'accès aux innovations technologiques, d'éducation et de développement des compétences pour les femmes. Elle en appelle également aux institutions financières de prévoir un quota minimum de financement de 50% pour aider les micro-entreprises féminines à croître.
- La Déclaration de 2016 comme «Année Africaine des droits de l'homme, avec un accent particulier sur les droits des femmes» adoptée par les chefs d'Etat en juillet 2016 met particulièrement l'accent sur les droits des femmes pauvres à l'alimentation, la terre et la protection sociale comme faisant partie intégrante de leurs droits humains.
- “La Campagne de l'Union Africaine pour reléguer la houe à main au musée” a été lancée en Juin 2015 à Johannesburg lors du Sommet de l'Union africaine. Dans le cadre de son Aspiration#1 «Une Afrique prospère axée sur la Croissance Inclusive et le Développement Durable», l'Agenda 2063 envisage: «une agriculture moderne, productive et attractive, basée sur la science, la technologie, l'innovation et le savoir-faire indigène», et précise que «la houe à main sera bannie à l'horizon 2025.»

Au niveau mondial, l'Agenda 2030 pour le Développement durable traite, entre autres, des questions prioritaires pour les femmes dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la gestion des ressources naturelles. L'Objectif de Développement durable (ODD) 1 sur la réduction de la pauvreté vise à assurer l'égalité des droits pour tous- hommes et femmes- par rapport aux ressources économiques, un accès égal aux services fondamentaux, à la technologie et aux services financiers, à la propriété et au contrôle de la terre et de toute autre forme de propriété et de ressources naturelles.

L'ODD 2 sur l'élimination de la faim, la réalisation de la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition et la promotion d'une agriculture durable traite particulièrement des besoins nutritionnels des adolescentes et des femmes enceintes et allaitantes. Cet objectif vise à doubler, à l'horizon 2030, le niveau de productivité et des revenus des femmes petites exploitantes en leur garantissant un accès sécurisé et égal à la terre, à la connaissance, aux services financiers, aux marchés et aux opportunités de transformation des produits pour la valeur ajoutée ainsi qu'au travail non-agricole.

L'ODD 5 sur la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes invite à la reconnaissance et à l'appréciation du travail domestique et de prise en charge non-rémunéré des femmes à travers des politiques qui leur garantissent l'accès aux services et aux infrastructures publics ainsi que la protection sociale et la promotion du partage des responsabilités au sein du ménage et de la famille autant que possible à l'échelle nationale. La participation des femmes et leur engagement en tant que responsables à tous les niveaux du processus décisionnel est également indispensable.

L'Accord de Paris adopté par la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations-unies sur le changement climatique (COP21) invite les parties à mettre en œuvre des actions d'adaptation et de renforcement des capacités sensibles au genre. La COP22 a également offert des opportunités pour un plaidoyer continu autour de la dimension du genre dans les interventions relatives au climat.

Le Sénégal est également partie prenante pour les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale en 2012. Les Directives invitent les États à faire en sorte que les femmes et les filles aient des droits fonciers et un accès aux terres, aux pêcheries et aux forêts indépendants de leur statut civil et matrimonial, et qu'ils fournissent des cadres politiques, légaux et organisationnels qui ne soient pas discriminatoires.

Les Directives invitent en outre les États à faire face aux obstacles rencontrés par les femmes et les filles en ce qui concerne les droits fonciers et à prendre des mesures pour garantir que les cadres juridiques et politiques assurent une protection adéquate des femmes; et que les lois reconnaissant les droits fonciers des femmes soient mises en œuvre et appliquées. Ils plaident pour que les États facilitent la pleine participation des utilisateurs des terres, des pêches et des forêts à la gouvernance foncière, y compris dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, des législations et des décisions en matière de développement territorial.

Le respect de ces engagements s'est traduit par l'adoption et la mise en œuvre de politiques au niveau macro et sectoriel tenant compte des disparités de genre. Il s'agit du Plan Sénégal Emergent (PSE), de la Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG) et des politiques des sous-secteurs de l'agriculture.

2.5.1 Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS)

Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture (2014-2017) s'appuie sur une vision claire du Président de la République qui se décline ainsi: «*Construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable*». Pour mettre en œuvre cette vision, le PRACAS a comme objectif l'atteinte à moyen terme de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par cercles concentriques glissants à partir des produits prioritaires à haut potentiel de développement et à haute valeur ajoutée. Il vise spécifiquement les trois aspirations déclinées dans l'axe 1 du PSE «*Transformation structurelle de l'économie et croissance*»: (i) renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires, (ii) développer des filières intégrées compétitives à haute valeur ajoutée, et (iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.

Il a pour objectifs:

- l'autosuffisance en riz en 2017 avec une production de 1 600 000 tonnes de paddy;
- l'autosuffisance en oignon en 2016 avec une production de 350 000 tonnes;
- l'optimisation des performances de la filière arachidière avec une production en 2017 de 1 000 000 tonnes et un volume d'exportation de 100 000 - 150 000 tonnes par an;

- le développement des filières fruits et légumes de contre-saison avec un objectif d'exportation de 157 500 tonnes en 2017.

La stratégie de sa mise en œuvre s'articule autour de cinq domaines: (i) intensification des productions agricoles; (ii) maîtrise de l'eau; (iii) recherche agricole - formation - conseil agricole et rural; (iv) valorisation et mise en marché des produits agricoles; et (v) gestion de la qualité.

En vue de mettre en œuvre convenablement les programmes, des mesures d'accompagnement sont prévues, à savoir: (i) mécanismes de financement; (ii) gestion durable des terres agricoles, adaptation aux changements climatiques et amélioration de la résilience des communautés vulnérables; (iii) réformes sur les subventions; (iv) assurance agricole; (v) appui conseil et renforcement des capacités; (vi) autonomisation économique des femmes; (vii) nutrition; (viii) formulation et mise en œuvre d'un plan stratégique pour les statistiques agricoles et rurales.

Concernant l'autonomisation économique des femmes, des mesures susceptibles de favoriser le développement des activités et des revenus agricoles des femmes intervenant dans les chaînes de valeurs ont été déclinées. Il s'agit de:

- l'augmentation et la création d'opportunités pour l'accès des femmes en milieu rural aux ressources productives (terre, intrants, financements, crédits, équipements et infrastructures agricoles); le renforcement des capacités techniques, organisationnelles, managériales des femmes rurales et l'amélioration de leur accès aux services à l'encadrement et aux formations des structures publiques et privées;
- l'amélioration de l'accès des femmes aux marchés, le coaching pour développer des entreprises agricoles (plans d'affaires, stratégies de vente et de marketing, partenariats stratégiques avec le secteur public/privé pour des formations en entrepreneuriat, en gestion);
- le soutien à la participation et à l'accès des femmes à l'emploi rural décent et rémunéré et aux agro entreprises;
- le renforcement du leadership des femmes et de leur accès aux instances de décision des organisations pour veiller à ce que leurs avis, leurs besoins et leurs intérêts soient pris en compte dans les projets, initiatives et partenariats;
- une opérationnalisation des aspects nutritionnels avec les organisations de femmes à la base à l'instar des initiatives mises en œuvre par l'Association des Femmes en Afrique de l'Ouest (AFAO) dans la sous-région;
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin à travers la formation professionnelle des jeunes filles rurales en rupture de scolarisation.

2.5.2 Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE)

Le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) a pour vision à l'horizon 2035: «Un secteur de l'élevage compétitif, satisfaisant de manière durable la demande nationale en produits animaux et assurant la promotion socio-économique de ses acteurs». Il doit s'appuyer sur les valeurs et principes d'intervention suivants:

- la performance;
- la solidarité;
- l'équité sociale consistant à inscrire les initiatives du secteur de l'élevage dans une dynamique visant à offrir des conditions justes et équitables à tous les hommes et femmes, et ce, comme condition nécessaire au développement durable de l'élevage;
- la prise en compte des problématiques transversales dans toutes les interventions en veillant à leur articulation et leur mise en cohérence avec les stratégies nationales relatives à la nutrition, à la sécurité alimentaire, au développement durable et au genre.

L'objectif global du PNDE est de «contribuer significativement à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la croissance de l'économie nationale». A travers cet objectif, quatre axes stratégiques ont été définis:

- accroissement de la productivité et des productions animales;
- création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'Elevage;
- amélioration de la mise en marché des produits animaux;
- renforcement du cadre institutionnel d'intervention.

L'axe 4 a intégré une ligne d'action relative à l'intégration du genre dans les interventions sectorielles.

2.5.3 Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture (LPSDPA)

La nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) 2016-2023, articulée au PSE, a pour ambition de réformer au préalable la gouvernance du secteur et du système actuel de gestion. Sa vision se décline comme suit: «Un secteur, moteur durable de croissance et d'inclusion sociale tout en assurant l'alimentation de la population».

Pour une mise en œuvre réussie de la politique sectorielle, les valeurs fondamentales et principes directeurs suivants ont été déclinés:

- la transparence, la performance et l'équité dans la gouvernance du secteur conformément aux approches et directives de la FAO et divers autres instruments internationaux précités;
- la participation des parties prenantes dans la préparation des programmes opérationnels à court terme, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation;
- le partage des connaissances et de l'information nécessaires à la gestion durable des ressources halieutiques et des écosystèmes;
- le renforcement du développement décentralisé des activités de pêche et l'aquaculture;
- la réduction des disparités d'ordre géographique ainsi que de celles liées au genre;
- le respect des engagements internationaux souscrits au titre de la coopération halieutique bilatérale et multilatérale.

Son objectif global est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au développement local. D'une manière plus spécifique, les objectifs à atteindre en matière de pêche et d'aquaculture seront principalement de:

- gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats;
- développer l'aquaculture;
- promouvoir la valorisation de la production halieutique.

Le genre a été appréhendé au niveau des valeurs fondamentales et principes à travers:

- la transparence, la performance et l'équité dans la gouvernance du secteur conformément aux approches et directives de la FAO et divers autres instruments internationaux précités;
- la réduction des disparités d'ordre géographique ainsi que de celles liées au genre.

2.5.4 Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du développement durable (LP/SEDD) 2016-2020

La LP/SEDD s'articule autour d'une vision qui se présente comme suit: «A l'horizon 2025, la gestion de l'environnement et la gouvernance verte soient le socle d'un Sénégal émergent, pour un développement socio-économique inclusif et durable». Cette vision se fonde sur les valeurs suivantes: «Equité et égalité de

genre, transparence; solidarité; culture de l'excellence; l'écocitoyenneté; sens de l'efficacité et de l'efficience; esprit d'équipe; souci de la durabilité et respect de la diversité (biologique et culturelle)».

Elle a pour objectif global de créer une dynamique nationale pour l'amélioration et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques.

Deux axes stratégiques à savoir la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et la promotion du développement durable permettent d'atteindre l'objectif global. De ces axes découlent deux objectifs stratégiques à savoir:

- réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de la biodiversité;
- intégrer les principes du développement dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion des moyens d'existence, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation.

Le programme 4 de l'OS 2 a intégré le genre à travers sa ligne d'action «promouvoir la planification et la budgétisation sensibles à l'environnement, au genre et au développement durables».

2.5.5 Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN)

La politique Nationale de Développement de la Nutrition (2015-2025), articulée au Plan Sénégal Émergent (PSE), a pour vision: «Un pays où chaque individu jouit d'un état nutritionnel optimal en adoptant les comportements adéquats».

Son objectif général est d'assurer à tous un état nutritionnel satisfaisant, particulièrement les enfants de moins de cinq ans, les femmes en âge de procréer et les adolescent(e)s.



©FAO/Franco Mattioli

Spécifiquement, elle vise à:

- Assurer une couverture adéquate en services essentiels de nutrition pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer et les adolescentes;
- Améliorer l'accès et l'utilisation des services de santé de qualité;
- Améliorer les connaissances nutritionnelles des populations pour l'adoption de comportements favorables à une bonne nutrition;
- Promouvoir la recherche et la production des aliments à haute valeur nutritive;
- Obtenir un financement suffisant et pérenne des interventions de nutrition;
- Renforcer la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions de nutrition dans le cadre de l'approche multisectorielle.

Elle s'articule autour de trois orientations stratégiques: (i) l'intégration de la nutrition, (ii) la décentralisation des interventions et (iii) l'approche communautaire.

La politique repose sur quatre principes généraux dont le principe 2 «l'équité et la justice sociale» qui vise à promouvoir une discrimination positive en privilégiant la prise en charge des personnes les plus démunies. Il s'agira de mieux comprendre les besoins des individus pour y répondre de manière plus adéquate. Son application rigoureuse va garantir ainsi l'impartialité et la justice et permettra de se rapprocher de l'égalité des chances et l'égalité de traitement. Ainsi, les décisions d'intervention devront être prises sur la base de données et d'indicateurs intégrant la dimension genre.



©FAO/Marco Longari

Les agriculteurs travaillant dans une parcelle de haricots verts dans la vaste zone de Koer Abundoy, où plusieurs potagers sont cultivés pour fournir à la communauté et au marché local.

3. Analyse genre du processus de politique agricole

3.1 La politique nationale de genre: la cohérence avec la stratégie du secteur de l'agriculture

Conscient du fait que le développement durable ne pourra se réaliser sans l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes, le Gouvernement a adopté son mécanisme national genre à travers l'élaboration d'une première Stratégie d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG 1) pour la période 2005-2015 actualisée en 2016 (SNEEG 2) pour couvrir la période 2016-2026.

La SNEEG 2 est le 4ème cadre de référence pour la promotion de la femme et de l'égalité de genre au Sénégal. Elle s'est bâtie sur une analyse genre de la situation du pays intégrant les aspects du secteur agricole (accès et contrôle des ressources productives...). Elle a pour vision de «Faire du Sénégal un pays émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à sa développement et de jouir des bénéfices de sa croissance». Son but est de créer les conditions de réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes au Sénégal de manière à assurer l'équité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques publiques. La SNEEG vise à éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes de manière à garantir aux femmes une protection et application de leurs droits, en assurant leur pleine participation aux instances de décision et l'accès équitable aux ressources et bénéfices du développement. A cet effet, deux objectifs ont été déclinés à savoir: (i) instaurer un environnement institutionnel socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'égalité de genre au Sénégal et (ii) institutionnaliser le genre dans toutes institutions publiques des niveaux central et décentralisé.

Pour atteindre ces objectifs, les quatre axes suivants sont retenus: (i) Développement équitable des capacités humaines des femmes et des hommes; (ii) Renforcement de la représentation et du rôle des femmes dans la gouvernance publique et la promotion de la paix et de la sécurité; (iii) Autonomisation économique des femmes fondée sur l'équité entre les sexes; et (iv) Instauration d'un environnement juridique et socioculturel favorable à la protection de l'intégrité morale et physique des femmes et de l'égalité entre les femmes et des hommes.

En vue de réduire les disparités de genre et autonomiser les femmes, sa matrice d'intervention, à travers son objectif visant à institutionnaliser le genre dans toutes institutions publiques des niveaux central et décentralisé, a pris en compte les préoccupations du secteur agricole.

Le tableau ci-dessous présente l'articulation entre la SNEEG et la LOASP.

3.2 Intégration du genre dans le processus d'élaboration des politiques

3.2.1 La conception et la formulation des politiques agricoles

Le processus d'élaboration des politiques agricoles au Sénégal ces dernières années suit une démarche participative et inclusive avec l'ensemble des parties prenantes du développement rural. De la LOASP en passant par la SNSAR, au PRACAS, au PNDE, à la LPSDPA, à la LS/SEDD et à la PNDN, toutes les parties prenantes ont été conviées. Ce qui a contribué à amorcer l'intégration de la dimension genre dans ces politiques. Cependant, malgré les efforts déployés, beaucoup reste à faire dans ce domaine.

Tableau 2: Articulation SNEEG et LOASP

SNEEG AXES	LOASP ACTIONS
Développement équitable des capacités humaines des femmes et des hommes	Information agricole, éducation et formation aux métiers agricoles et ruraux Renforcement des capacités des paysans et des organisations professionnelles, des organisations de la société civile, des collectivités locales et des services de l'Etat
Renforcement de la représentation et du rôle des femmes dans la gouvernance publique et la promotion de la paix et de la sécurité	Statut juridique des métiers de l'agriculture et des organisations professionnelles: Les métiers de l'agriculture au sens large et les organisations professionnelles agricoles bénéficient d'un statut reconnu et protégé. Ce statut est conféré de façon identique aux hommes, aux femmes et aux jeunes en âge de travailler qui exercent les métiers de l'agriculture. Les personnes exerçant les métiers de l'agriculture peuvent se regrouper au sein d'organisations professionnelles agricoles, telles que les fédérations, syndicats, organisations interprofessionnelles, etc.
Autonomisation économique des femmes fondée sur l'équité entre les sexes	Promotion de l'équité sociale en milieu rural Nouvelle réforme foncière: elle traite: la sécurité foncière des exploitations agricoles, des personnes et des communautés rurales; l'incitation à l'investissement privé dans l'agriculture; la dotation à l'Etat et aux collectivités locales de ressources financières suffisantes ainsi que la mise à leur disposition de personnels compétents, pour une gestion efficace, équitable et durable des ressources naturelles; et l'allègement des contraintes foncières au développement agricole, rural, urbain et industriel. L'Etat assure la parité des droits des femmes et des hommes en milieu rural, en particulier dans l'exploitation agricole. En outre, des facilités d'accès au foncier et au crédit sont accordées aux femmes.
Instauration d'un environnement juridique et socioculturel favorable à la protection de l'intégrité morale et physique des femmes et de l'égalité entre les femmes et des hommes	Définition et mise en œuvre d'une politique de promotion de la qualité de la vie et de développement des initiatives économiques locales en milieu rural, notamment la création de micros entreprises rurales dans l'artisanat et les services par l'Etat et les Collectivités locales Statut juridique des métiers de l'agriculture et des organisations professionnelles: Les métiers de l'agriculture au sens large et les organisations professionnelles agricoles bénéficient d'un statut reconnu et protégé.

3.2.2 Les buts, objectifs et cibles des politiques agricoles

Fondamentalement, les politiques agricoles visent globalement à atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à réduire la pauvreté mais peu de politiques ont intégré le genre dans ses buts et objectifs. Elles ont pour cibles les producteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les forestiers sans globalement différencier les hommes et les femmes.

3.2.3 La disponibilité des données et l'utilisation des indicateurs du genre

La prise en compte du genre est aujourd'hui devenue un élément incontournable des programmes de développement. L'intégration de la dimension genre dans les statistiques socio-économiques est inscrite dans le Schéma Directeur de la Statistique (SDS). La disponibilité des données constitue un enjeu important pour le Sénégal dans la mesure où elles aident la planification et le suivi-évaluation des politiques, stratégies, programmes et projets agricoles.

Fort de ce constat, le recensement agricole de 1998, l'enquête agricole annuelle (à partir de 2010), le recensement de l'horticulture dans la zone des Niayes de 2012 et le recensement général de la population de 2013 ont intégré la dimension genre. La liste des indicateurs suivis est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Indicateurs Genre suivis dans le secteur agricole

	Rubrique	
Recensement 98	Répartition de la population des chefs de ménage ruraux agricoles selon le genre: Population totale Sous-population des instruits Sous-population des alphabétisés Sous-population des analphabètes	
	Superficie moyenne par culture et par sexe	
	Répartition des parcelles exploitées par les hommes et par les femmes selon les types de culture	
	Répartition des exploitations agricoles selon le sexe	
	Répartition des superficies cultivées totales selon le sexe	
	Répartition des superficies cultivées en arachide selon le sexe	
	Répartition des superficies cultivées en céréales selon le sexe	
	Répartition des exploitations agricoles selon le sexe et l'âge du chef d'exploitation	
	Répartition des superficies cultivées selon le genre et selon l'âge de l'exploitant	
	Répartition des animaux du cheptel attaché à l'exploitation agricole selon l'espèce élevée et le sexe du propriétaire	
	Répartition des bovins (1) des exploitations agricoles selon la catégorie et le sexe du propriétaire	
	Enquête agricole annuelle	Proportion de parcelles exploitées par les femmes et par les hommes
		Proportion de parcelles sous forme de titre de propriété détenues par les hommes et par les femmes
		% de parcelles sous location emblavées
% de parcelles sous métayage, emblavées		
Proportion de parcelles emblavées avec des semences certifiées selon le sexe de l'exploitant		
superficie moyenne cultivée par parcelle selon les régions		
superficie moyenne par parcelle et par sexe		
ratio superficie femme /superficie des hommes par régions		
répartition des superficies cultivées par région et par sexe		
superficie moyenne cultivée selon le sexe et la région		
superficie moyenne par spéculation et par sexe		
répartition des superficies cultivées par sexe		
répartition des responsables de parcelles par sexe		
répartition des responsables de parcelles selon le sexe et la région		
distribution des responsables de parcelles selon l'âge et le sexe		
pourcentage des femmes responsables de parcelles selon la tranche d'âge		
% des exploitants par sexe selon les spéculations		
pourcentage des superficies selon l'origine des semences utilisées et le sexe du responsable de la parcelle		
Part de superficies cultivées selon le sexe et le type de culture (en pourcentage)		
proportion de semences utilisées selon le sexe du responsable		
proportion de semences utilisées selon le sexe du responsable		
Type de matériel utilisé pour le semis selon le sexe: - Manuel, - Traction animale, - Tracteur, motoculteur		
Type de matériel utilisé pour préparer le sol selon le sexe: - Manuel, - Traction animale, - Tracteur avec lame à soc, - Tracteur avec offset, - Motoculteur		
Recensement de l'horticulture	Répartition des exploitants horticoles selon le sexe et la classe d'âge	
	Répartition de la main d'œuvre selon le type d'activité et le sexe	
Recensement général de la population 2013	Répartition des chefs de ménage agricole selon le sexe et le milieu de résidence	
	Nombre de ménages pratiquant l'élevage selon le sexe du chef de ménage	

Source: Evaluation genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural, FAO et Commission de la CEDEAO, 2017

En ce qui concerne le sous-secteur de l'élevage, la faible disponibilité de données, en partie imputable à l'inexistence d'un recensement national de l'élevage et à la faiblesse des ressources allouées aux statistiques sectorielles, ne permet pas de disposer de données désagrégées par sexe. Quant aux données structurelles concernant les ménages pasteurs ou agropasteurs désagrégées par sexe, le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013 a permis d'en obtenir certaines notamment le nombre de ménages pratiquant l'élevage selon le sexe du chef de ménage.

C'est dans cette optique que le MEPA, le MAER et le MEFP ont initié le Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage (RNAE) prévu en 2016 et qui est actuellement en phase de recherche de financement. Le RNAE qui devra se dérouler sur quatre ans résoudra à terme les contraintes liées à la disponibilité de données notamment désagrégées et fournira une méthodologie appropriée pour la mise en place d'un système permanent de collecte de données.

Notons aussi que la majeure partie des projets et programmes agricoles ont intégré le genre dans le suivi de leurs activités. Ils concernent notamment l'appui aux facteurs de production et au renforcement des capacités.

Malgré, la disponibilité de certaines données, des dysfonctionnements persistent au niveau du système statistique du Sénégal. Ils sont liés à la fois à l'absence d'un système adéquat de collecte, de stockage et de diffusion des statistiques agricoles, à l'insuffisance des capacités d'analyse des données disponibles, à l'inadéquation des investissements et des infrastructures statistiques, à l'absence de stratégies concertées et harmonisées et enfin, à la faible intégration de l'agriculture dans le système national des statistiques.

La problématique des données agricoles constitue un enjeu public. A cet effet, le Sénégal a adopté en 2015 le Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales du Sénégal (PSSAR-SEN) 2015 - 2019 conformément aux directives déclinées dans la Stratégie Mondiale pour l'amélioration du système des statistiques agricoles et rurales.

L'objectif du PSSAR_SEN est de disposer d'un système de statistiques agricoles, produisant des données pertinentes et fiables requises pour élaborer, analyser et évaluer les politiques agricoles, et assurer leur suivi et évaluation. Il devra, à ce titre, s'articuler à la SNDS, référentiel du SSN à l'horizon 2019. L'approche participative a été l'élément clé dans la conception du PSSAR. La mise en œuvre de ces objectifs se fait à travers cinq axes stratégiques à même d'apporter des solutions aux faiblesses du système:

- renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles;
- renforcement de la production statistique pour une meilleure couverture des besoins;
- amélioration de la qualité et de la diffusion des produits statistiques;
- renforcement des capacités humaines et techniques;
- développement de stratégies de financement et de communication.

3.3 La capacité institutionnelle pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

3.3.1 La capacité institutionnelle du Ministère du Genre à soutenir les Ministères en charge de l'Agriculture pour l'intégration du genre dans le secteur

Dans le cadre de l'institutionnalisation du genre dans les politiques publiques, le Ministère en charge du Genre à travers sa Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre accompagne les Ministères en charge des Productions végétales, animales, halieutiques et forestières.

Dans ce cadre, les activités tournent autour du renforcement de capacités, de la participation à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG) et de l'accompagnement à l'institutionnalisation du genre (mise en place des Cellules genre, audit, plan d'action genre).

Malgré ces appuis, certains départements ministériels comme le MEPA se trouvent souvent confrontés à certaines difficultés par rapport au Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance et à l'Observatoire national de la Parité. En effet, ces structures sollicitent les ministères afin que ces derniers sélectionnent et renseignent des indicateurs Genre en un temps record. Or ces indicateurs n'ayant pas fait l'objet d'une

intégration ou d'une sélection consensuelle lors de l'élaboration des politiques et des cadres de performance y afférents, leurs tendances annuelles sont relativement constantes. En effet, ces indicateurs Genre sont renseignés chaque année sans pour autant être adossé à un résultat de la politique sectorielle ou à des actions spécifiques mises en œuvre.

3.3.2 Intégration du genre dans les Ministères en charge de l'Agriculture

La culture de l'intégration genre dans les Ministères en charge de l'Agriculture commence à faire son chemin. Ainsi, le processus d'intégration du genre au MAER a été entamé avec le recensement de 1998 et l'enquête agricole annuelle qui ont permis d'alimenter l'élaboration des politiques, programmes et projets agricoles et leur suivi et évaluation.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été entreprises. Il s'agit notamment de la prise en compte progressive du genre:

- dans les politiques, programmes et projets agricoles;
- dans les instruments de suivi: (i) rapport d'activités genre; (ii) Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT), (iii) Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses Publiques (DPPD) du Ministère de l'Agriculture et (iv) revue conjointe du secteur agricole.

Il faut aussi noter la mise en place de Cellules genre au niveau des Ministères en charge des productions végétales, animales, halieutiques et forestières, la nomination des Coordonnateurs de ces Cellules et la désignation des points focaux genre des services techniques membres des Cellules.

Pendant, la fonctionnalité de ces Cellules est freinée par l'absence de budget provenant de l'Etat malgré la prise en compte d'une ligne budgétaire au niveau des arrêtés mettant en place les Cellules genre.

En ce qui concerne le sous-secteur des productions végétales, les activités menées par la Cellule genre sont la déclinaison d'outils d'intégration du genre dans le suivi des activités genre (Plan de Travail Budget Annuel, rapports d'activités trimestriels et annuel, rapport d'activité annuel genre) et la tenue d'ateliers de renforcement des capacités pour une meilleure prise en compte du genre dans la nouvelle politique foncière, l'acte 3 de la décentralisation et le plan d'action du PRACAS. Un atelier de capitalisation et partage des expériences des femmes championnes dans le secteur de l'agriculture a été organisé avec l'appui d'ONU Femmes.

Concernant le sous-secteur de la foresterie, d'importantes réalisations ont été obtenues avec l'appui d'ONU Femmes et USAID/ERA, notamment: (i) l'audit genre du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable qui a permis l'élaboration d'une Matrice d'Actions Prioritaires (MAP); (ii) l'intégration des questions de genre dans la lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable et le Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme à travers la tenue d'un atelier de formation technique regroupant 50 personnes (Responsables de Suivi Evaluation et Genre de toutes les structures du MEDD); (iii) La conduite d'une étude d'identification dans tous les projets (terminés, en cours et en cours de formulation) des problématiques de genre à prendre en compte et la définition des actions à développer pour l'amélioration de l'impact sur les femmes; (iv) la formation technique de 50 Agents cadres du Ministère des niveaux central et déconcentré aux techniques de planification, programmation et budgétisation sensibles au genre; et (v) l'étude sur le chiffrage ou les coûts de l'institutionnalisation du genre dans la Politique Sectorielle.

3.3.3 Intégration du genre dans secteurs liés à l'agriculture

3.3.3.1 Politique foncière

La Constitution du Sénégal stipule dans son article 15: (i) le droit de propriété est garanti par la présente Constitution, il ne peut y être porté atteinte que dans le cas de nécessité publique légalement constatée, sous réserve d'une juste et préalable indemnité et (ii) l'homme et la femme ont également le droit d'accéder à la possession et à la propriété de la terre dans les conditions déterminées par la loi.

Le système foncier sénégalais est bâti principalement sur le domaine national couvrant près de 95% du sol sénégalais. Il est régi par la loi n°64-46 du 17 juin 1964 dont l'objectif était de contribuer à supprimer la propriété coutumière et permettre à l'Etat de mener son projet de développement économique du pays. Malgré cette loi, deux régimes cohabitent à savoir le régime traditionnel et le régime moderne.

Le régime traditionnel repose sur l'appropriation collective de la terre. Quant au régime moderne, il est relatif au domaine national qui classe les terres en quatre catégories en fonction de leur destination, à savoir les zones urbaines, les zones classées, les zones pionnières et les zones de terroir. Les zones urbaines, pionnières et classées relèvent des structures de l'Etat, tandis que les zones rurales sont gérées sous l'autorité de l'Etat, par le Conseil rural. L'affectation des terres et leur désaffectation est du ressort du Conseil rural qui contrôle l'exercice du droit d'usage et autorise l'installation d'habitations et de campements.

Cette loi ne fait pas de distinction entre les hommes et les femmes concernant l'accès au foncier. Cependant, le mode de transmission des droits fonciers est déterminé par le statut social de chaque acteur en milieu rural, ce qui impacte négativement sur les femmes du fait qu'elles ont toujours des droits fonciers inférieurs à ceux des hommes. Cette vulnérabilité foncière des femmes rurales s'explique par deux facteurs principaux: (i) la prééminence des régimes fonciers coutumiers sur la législation moderne et (ii) les pesanteurs socioculturelles auxquelles se heurte la femme qui est placée sous l'autorité de son père (en tant que jeune fille), puis sous celle de son mari d'après le diagnostic de la Commission Nationale à la Réforme Foncière (CNRF).

Fort de ce constat, le Sénégal a adopté en 2016 sa nouvelle politique foncière dont la vision est stipulée comme suit: *«L'accès équitable et l'utilisation des ressources foncières sont promus pour tous les usages autorisés par les lois et règlements, dans un environnement de bonne gouvernance pour l'atteinte des objectifs de développement durable aux plans social, économique et environnemental»* en vue de réduire les disparités de genre.

En milieu rural, cette vision se fonde sur les principes directeurs de la LOASP à savoir l'équité sociale, l'efficacité économique, la durabilité, la décentralisation et la solidarité. Elle se décline de la manière suivante: *«L'accès équitable aux ressources foncières assure la sécurisation des investissements réalisés par les exploitations familiales, les entrepreneurs agricoles et les autres utilisateurs des ressources naturelles (éleveurs, pêcheurs, exploitants forestiers et promoteurs d'activités non agricoles en milieu rural), tout en contribuant à garantir la gestion efficace des ressources naturelles dans une perspective de développement durable»*.

La politique foncière vise à instaurer une gestion foncière équitable et transparente, apte à garantir la sécurité foncière des populations et à favoriser l'exploitation durable des ressources naturelles, la sécurisation des droits fonciers, la promotion d'activités économiques viables et l'impulsion d'une dynamique de développement harmonieux des territoires urbains et ruraux.

En milieu rural, son objectif est de répondre au besoin de sécurisation des droits fonciers des exploitations familiales, des investisseurs privés et des autres utilisateurs des ressources naturelles (éleveurs, pêcheurs, exploitants forestiers et promoteurs d'activités non agricoles en milieu rural), tout en veillant à articuler de façon cohérente la gestion foncière, avec l'aménagement du territoire et le renforcement de la décentralisation. Elle s'articule autour de quatre orientations stratégiques principales:

- promouvoir l'attribution de droits réels aux exploitations familiales, aux entrepreneurs agricoles et aux autres utilisateurs des ressources naturelles;
- sécuriser les espaces ruraux faisant l'objet d'une gestion communautaire, en particulier les pâturages, les forêts et les espaces halieutiques;
- planifier l'occupation de l'espace rural en l'articulant à la dynamique de l'aménagement du territoire et à celle de l'extension progressive des outils d'accompagnement (POAS, SIF, cadastre, etc.);
- améliorer la décentralisation de la gestion foncière et favoriser l'équité et l'égalité de genre dans l'accès au foncier.

3.3.3.1 Politiques de l'eau

Le Sénégal a adopté en 2007 son Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Sénégal (PAGIRE) qui sert de cadre de référence pour la gouvernance de l'eau sur la période 2008-2015. Il a pour but d'améliorer la gestion de l'eau en vue d'une utilisation durable des ressources en eau. Il est adossé autour d'une stratégie globale qui se présente comme suit: *«Renforcer les moyens de gestion et réformer les cadres institutionnel, légal, et organisationnel en vue d'améliorer la protection, la gestion technique, économique et financière des ressources en eau en impliquant tous les acteurs»*.

Le PAGIRE s'articule autour de trois axes majeurs:

- améliorer les connaissances et les moyens de gestion des ressources en eau;
- créer un environnement favorable à l'application de la GIRE par des réformes légales, organisationnelles et politiques;
- améliorer la communication, l'information, l'éducation et la sensibilisation.

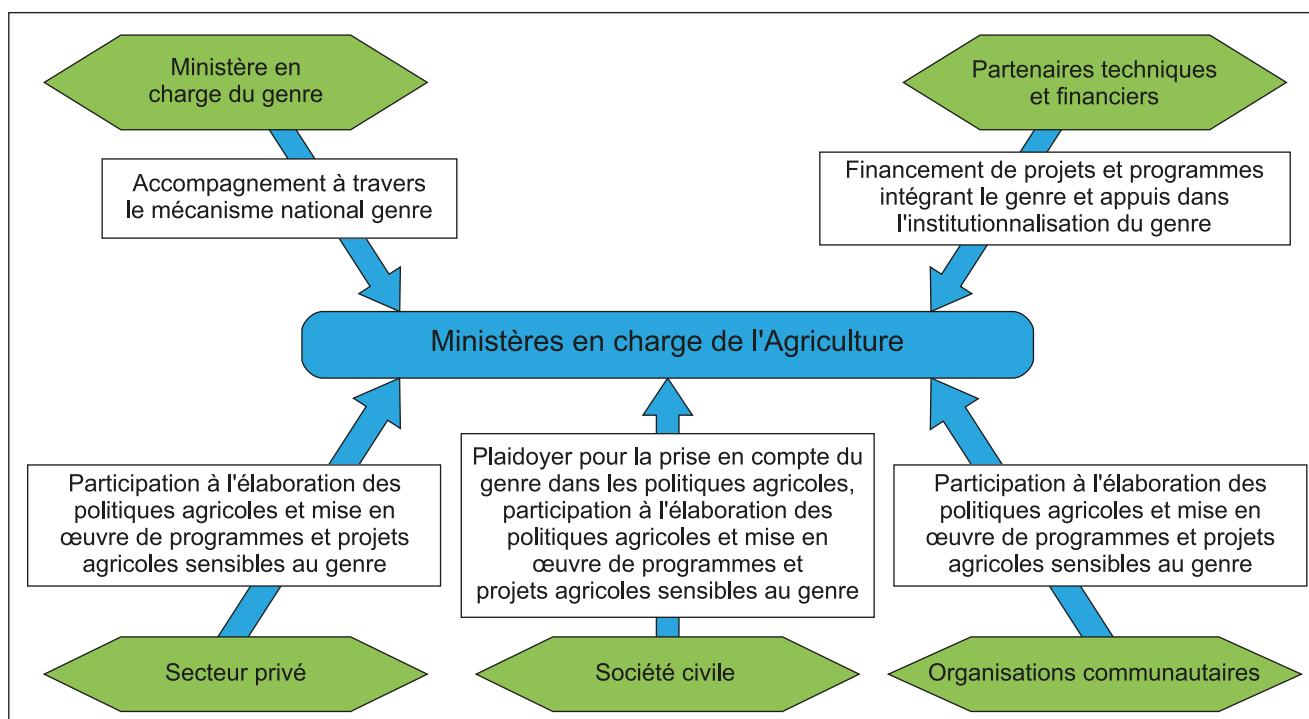
Le genre est intégré à travers l'axe 2 et l'axe 3. Pour l'axe 2, il est pris en compte dans l'action: 'Renforcement de la participation des femmes et des autres catégories sociales défavorisées dans la gestion intégrée des ressources en eau afin d'établir la situation de référence au niveau national, d'intégrer la dimension genre et eau dans les politiques nationales (SNEEG) et celles régissant les cours d'eaux transfrontalières ; et de développer et mettre en œuvre des programmes de formation et de sensibilisation sur le genre et la gestion des ressources en eau'. Cela fait suite au diagnostic des contraintes relatives à la faiblesse du niveau de connaissance du concept genre appliqué à la gestion des ressources en eau; à l'absence d'outils et de méthodes d'intervention prenant en compte la dimension Genre dans la gestion de l'eau; à l'insuffisance de l'expertise et à l'insuffisance des capacités financières. Il faut noter également la faible participation des femmes aux instances de décision pour la gestion du service de l'eau malgré les directives notamment les statuts-types des ASUFOR qui prévoient qu'au moins une femme doit obligatoirement occuper le poste de Présidente ou Vice-présidente.

L'axe 3 a bien stipulé l'élaboration et la dissémination d'outils de formation et de sensibilisation sur le genre et la gestion de l'eau.

3.3.4 Partenariats dans le genre et l'agriculture

Les relations de partenariat entre les Ministères en charge de l'agriculture et les autres acteurs du développement rural sont illustrées dans le schéma ci-dessous:

Figure 12: Relations de partenariats entre les Ministères en charge de l'agriculture et les autres acteurs du développement rural



Source : Evaluation genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural, FAO et Commission de la CEDEAO, 2017

3.3.5 Budgétisation pour l'égalité des sexes dans le secteur de l'agriculture

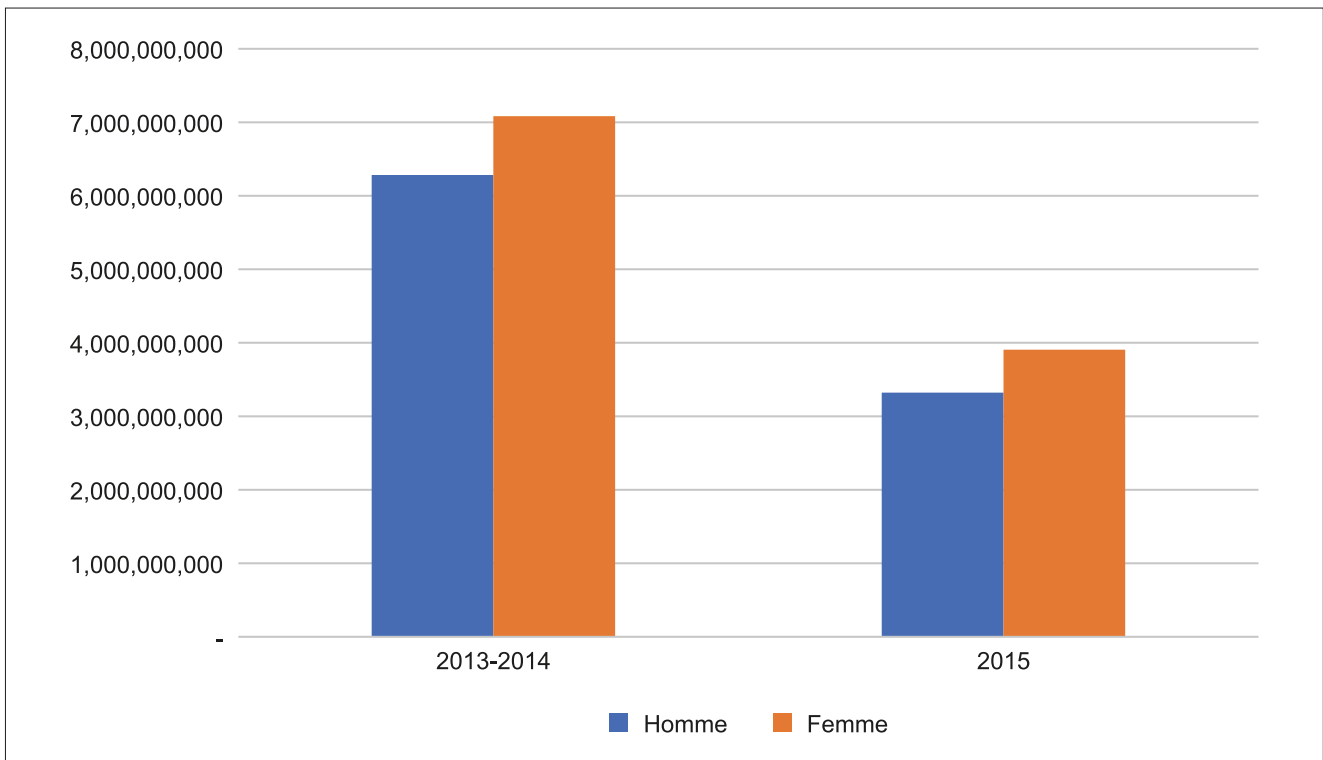
La prise en compte du genre dans le Budget n'est pas encore effective. Cependant des efforts importants ont été déployés à travers certains projets qui ont pu décliner des Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) sensibles au genre.



©FAO/Cristina Alderighi

Pour le sous-secteur des productions végétales, seul le Projet de Développement Agricole de Matam (PRODAM) a pu intégrer le genre dans son Budget avec des rubriques spécifiques pour les hommes et les femmes (cf figure ci-dessous). Les dépenses d'investissement sont passées de 13 milliards FCFA en 2013-2014 à 7 milliards en 2015 avec respectivement 47% du Budget alloué aux hommes contre 53% pour les femmes en 2013-2014 et 46% pour les hommes et 54% pour les femmes en 2015. Cela montre l'importance progressive accordée à l'autonomisation économique des femmes. Les activités réalisées entrent dans le cadre de l'amélioration du potentiel productif, de la promotion des petites et moyennes entreprises et du suivi évaluation, équité genre et communication.

Figure 13: Répartition des dépenses selon le sexe



Source : Evaluation genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural, FAO et Commission de la CEDEAO, 2017

Concernant l'élevage, aucune budgétisation sensible au Genre n'est réalisée. Pour la Pêche, il faut retenir que le Ministère n'a pas encore créé une rubrique exclusive genre dans sa programmation des dépenses.



© FAO/Olivier Asselin

Une agricultrice portant un distributeur de pesticides organiques pour la pulvérisation de cultures de chou.

4. Analyse de la situation du genre

4.1 Genre et la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Il est reconnu que dans les pays en développement, les femmes et les hommes en zone rurale jouent des rôles différents pour garantir la sécurité alimentaire de leurs ménages et de leurs communautés.

Au Sénégal, les hommes s'occupent plutôt des cultures de rente alors que les femmes s'orientent plus vers les cultures destinées à l'autoconsommation. Elles s'occupent de l'élevage des petits ruminants et de la volaille, de la transformation et la commercialisation des produits agricoles et participent activement à l'alimentation de la famille surtout des enfants.

Selon, l'Enquête rurale sur la sécurité alimentaire et la nutrition (ERASAN 2014), les ménages en zone rurale, qui sont en insécurité alimentaire, représentent 30% des ménages (environ 153 728 ménages) dont 12 % en situation sévère et 18 % en situation modérée. Le taux d'insécurité alimentaire est plus élevé chez les ménages dirigés par des femmes (40,4%) contre 29,4% dans ceux dirigés par des hommes. Les régions de Ziguinchor (63%), Kédougou (56%), Sédhiou (52%) et Kolda (52%) ont les plus forts taux de ménages en insécurité alimentaire.

Concernant la nutrition, on constate une baisse du taux national de malnutrition aiguë qui passe de 10,6% en 2010 à 8,8% en 2012 et 5,9% en 2014. La malnutrition est plus forte en milieu rural (13% en 2010, 10% en 2012 et 6,8% en 2014) par rapport au milieu urbain (7% en 2010, 6,7% en 2012 et 4,5% en 2014). Elle est aussi plus importante chez les garçons (11,1% en 2010, 10% en 2012 et 6,2% en 2014) que chez les filles (10,1% en 2010, 7,7% en 2012 et 5,5% en 2014). Pour ce qui est de la malnutrition chronique, on constate la même tendance observée au niveau de celle aiguë mais plus importante en termes de valeur.

Tableau 4: Evolution des indicateurs de la nutrition

	Année	Taux National %	Sexe		Milieu	
			Masculin	Féminin	Urbain	Rural
Malnutrition aiguë (maigreur ou émaciation) – poids pour taille	2010	10,6	11,1	10,1	7	13,0
	2012	8,8	10	7,7	6,7	10
	2014	5,9	6,2	5,5	4,5	6,8
Malnutrition chronique (retard de croissance) – taille pour âge	2010	26,3	28,1	24,9	19	31,3
	2012	18,7	20,4	17	13,4	21,4
	2014	18,7	20,3	17	12,4	23,2
	2014	5,2	6	4,3	3,5	6,3
Anémie chez les enfants de moins de cinq ans	2010	76,4	80,3	72,3	72	79,2
	2012	71,2	73,3	68,8	64,6	74,6
	2014	60,3	61,8	58,7	55,3	63,8
Allaitement Maternel Exclusif	2010	39				
	2012	38				
	2014	33				

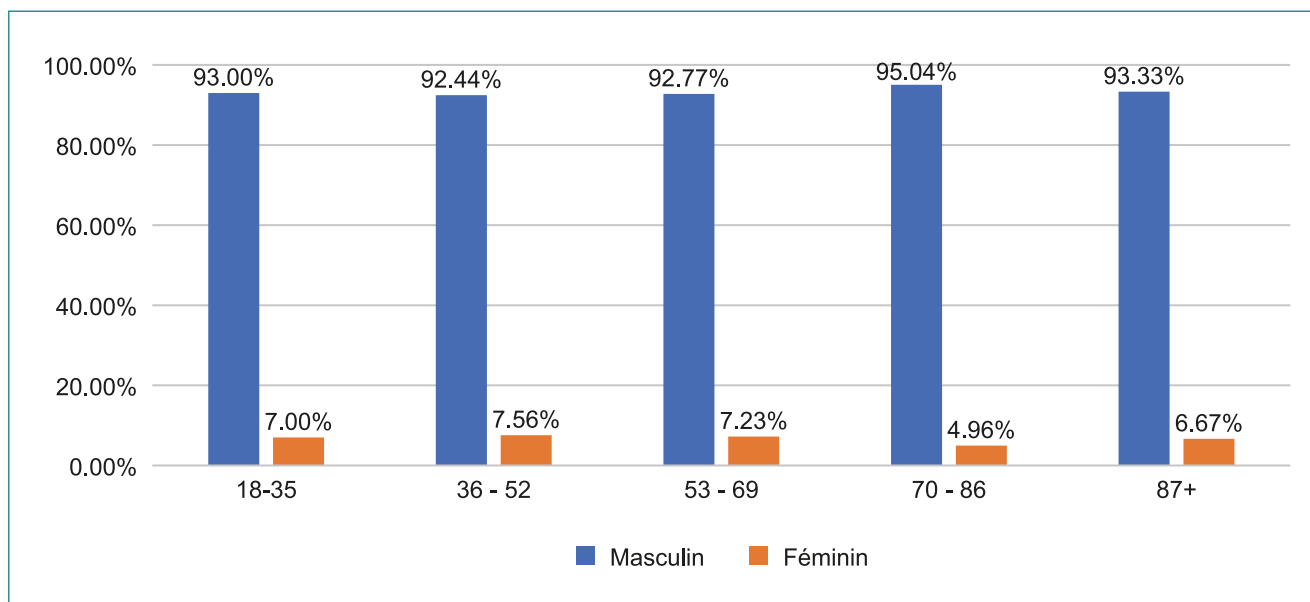
Source: SMART 2015

4.2 Genre et le travail agricole rural

Du fait de leur statut considéré comme inférieur, les femmes accèdent moins à la main d'œuvre par rapport aux hommes dans l'exploitation de leurs parcelles. Ce qui explique, qu'elles exploitent en majorité des superficies de petite taille d'environ 0,4 ha alors que les hommes exploitent en moyenne 1,3 ha (chiffres de 2015). En plus, les femmes n'arrivent pas à entretenir leurs parcelles convenablement non seulement à cause de la surcharge de travail domestique et faute de main d'œuvre suffisante pour le travail du sol, mais aussi du fait de leur faible accès aux intrants agricoles tels que les produits phytosanitaires (herbicides...) et au matériel agricole; et ce, malgré leur participation aux travaux agricoles à hauteur de 62,6% en milieu rural. Par contre, les hommes, du fait de leur statut de chef de famille, sont capables de mobiliser la main d'œuvre familiale. Ils contrôlent 93,6% des superficies cultivées contre 6,4% pour les femmes, à l'exception de la riziculture pluviale pratiquée dans les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor où les agricultrices exploitent 62,7% des parcelles.

En 2015, sur la tranche d'âges 18-69, les femmes chefs de ménage ne représentent qu'environ 7% contre 93% pour les hommes (cf figure ci-dessous).

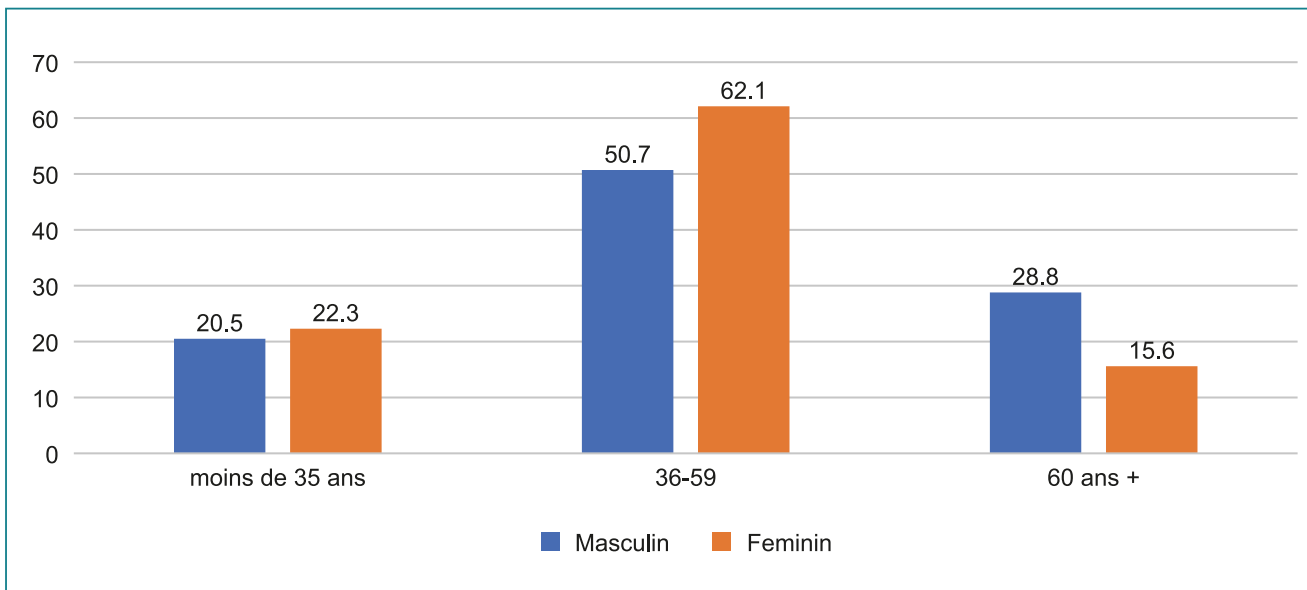
Figure 14: Répartition des Chefs de ménage selon le sexe et l'âge



Source : données de l'enquête agricole 2015

Les résultats du recensement de l'horticulture dans les Niayes ont montré que sur la tranche d'âge des moins de 35 ans, 20,5% des exploitants horticoles sont des hommes contre 22,3% de femmes; chez les 36-59 ans, 50,7% sont des hommes contre 62,1% de femmes et chez les 60 ans et plus, 28,8% sont des hommes contre 15,6% de femmes en 2012.

Figure 15: Répartition des exploitants horticoles selon le sexe et la classe d'âge

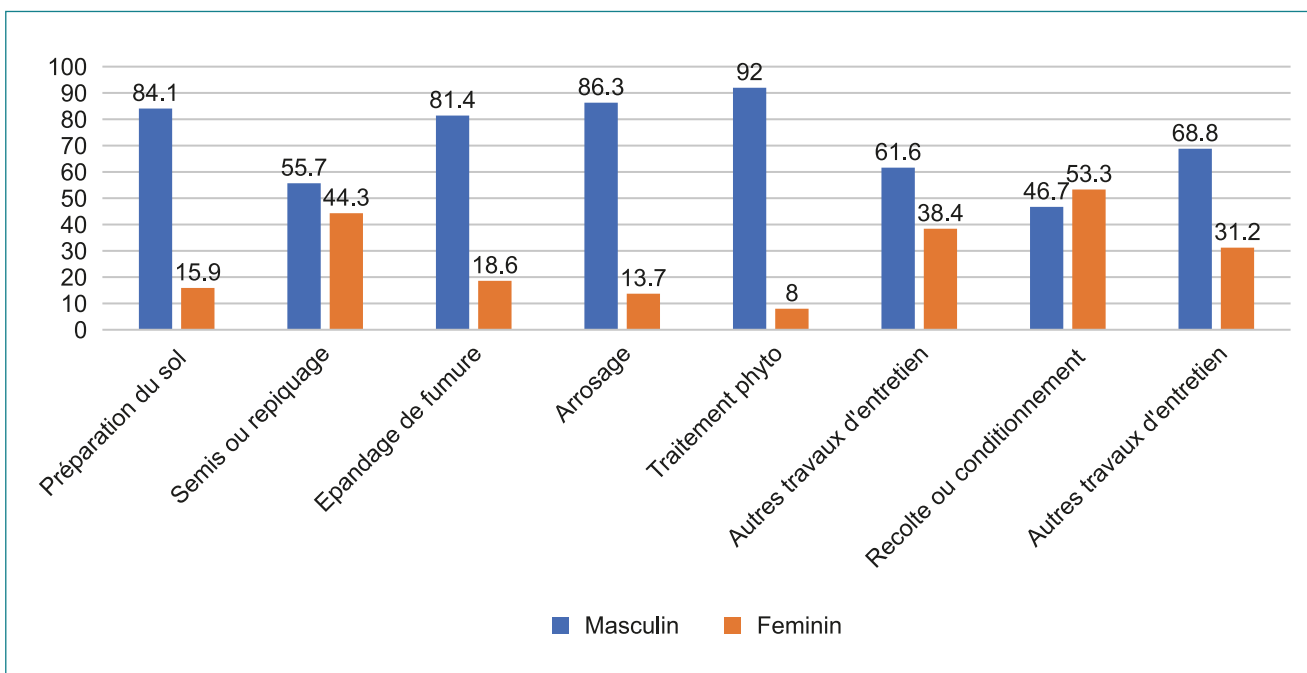


Source: Recensement de l'horticulture 2012

Le recensement a aussi montré les différents types de main d'œuvre utilisés au niveau de la zone. Il s'agit de la main d'œuvre familiale, de salariés permanents et de salariés temporaires.

Concernant la main d'œuvre familiale, la situation est présentée dans la figure ci-dessous. On constate globalement que les hommes occupent une place importante pour les activités suivantes: traitement phyto (92%), arrosage (86,3%), préparation du sol (84,1%), épandage de fumure (81,4%) alors que les femmes excellent plus dans les travaux de récolte (53,3%) et de semis ou repiquage (44,3%)...

Figure 16: Répartition de la main d'œuvre selon le type d'activité et le sexe (%)



Source: données du recensement de l'horticulture de 2012

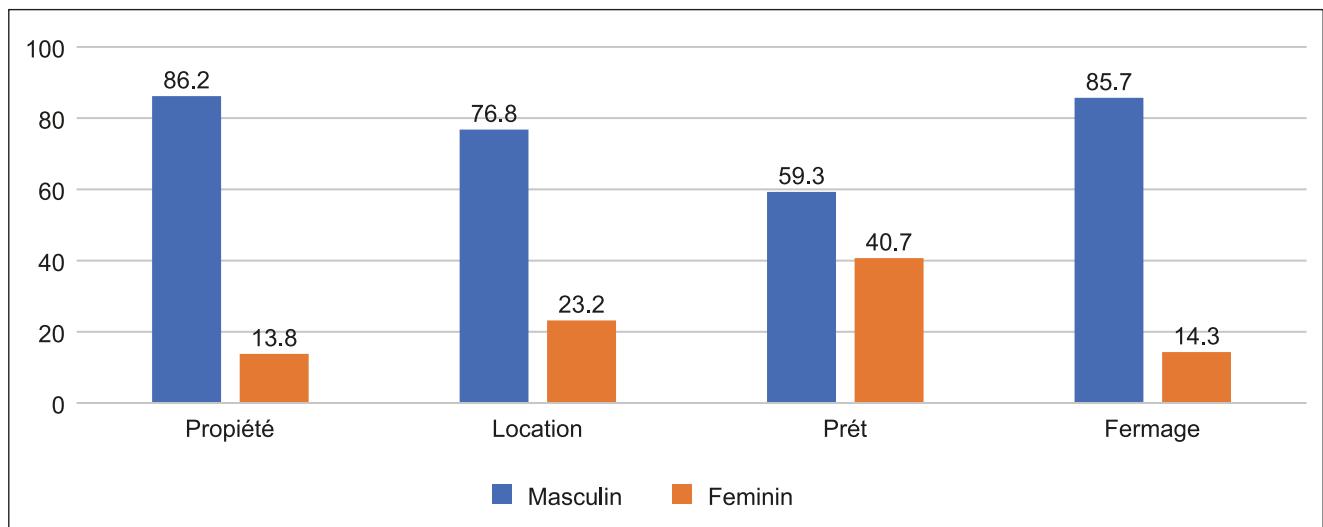
4.3 Genre et la terre

Au Sénégal, les disparités existantes en matière d'accès à la terre, largement favorables aux hommes, s'expliquent, en grande partie, par les pratiques coutumières et les influences religieuses qui ont établi des

normes et valeurs sociales régissant les modalités d'accès, d'utilisation et de modes de transfert de propriété des terres cultivables. L'accès au foncier reste toujours une problématique cruciale dans la vie des femmes rurales qui sont les plus impliquées dans les chaînes de production agricole. Pour accéder à la terre, celles-ci sont obligées de recourir à divers procédés dont les plus courants sont l'accès par le biais d'emprunts auprès de la famille et/ou à travers les organisations de femmes, le prêt et la location.

Ainsi, l'analyse des statistiques désagrégées par sexe montre une persistance des disparités au niveau de l'accès à la terre. En effet, 13,8% des femmes sont propriétaires de leur parcelle contre 86,2% pour les hommes; 23,2% de femmes louent la terre contre 76,8% pour les hommes; 40,7% de femmes empruntent la terre contre 59,3% pour les hommes; et 14,3% de femmes font du fermage contre 85,7% d'hommes en 2014 (DAPS).

Figure 17: Répartition selon le sexe du responsable des superficies cultivées et le statut d'occupation de la parcelle



Source: Données de l'enquête agricole annuelle

D'après le recensement de l'horticulture en 2012 au niveau de la zone des Niayes, 90,4% des exploitations horticoles sont détenues par les hommes contre 9,6% de femmes.

An niveau de l'enquête agricole annuelle, 86,5% des parcelles sont exploitées par les hommes contre 13,5% par les femmes en 2013, 87,3 % pour les hommes contre 12,7% pour les femmes en 2014 et 80,7% par les hommes contre 19,3% pour les femmes en 2015. On note une amélioration au niveau de l'exploitation des parcelles par les femmes en 2015. Cela est la conséquence des mesures prises par les autorités pour mieux prendre en compte les préoccupations des femmes dans les actions du Ministère de l'Agriculture à travers ses projets et programmes et des facilités d'accès à la terre. Parmi ces actions, on peut citer:

- le développement de Sociétés d'Intensification de la Production Agricole (SIPA) intégrant le genre au niveau de Matam (PRODAM);
- l'aménagement des terres au niveau des zones irriguées et pluviales prenant en compte les préoccupations des femmes (SAED, SODAGRI, ANIDA, PAPSEN, P2RS, PASA Lou-Ma-Kaf ...);
- la mise en place d'outils de gestion foncière intégrant le genre comme le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), la Charte du Domaine Irrigué par la SAED au niveau de la vallée;
- le développement du micro-jardinage destiné aux femmes dans les zones urbaines;
- la tenue d'ateliers de sensibilisation sur les procédures d'accès à la terre (PDIDAS) et sur la gestion durable des terres (ANCAR).

Malgré les efforts déployés, certaines contraintes qui entravent la participation des femmes dans l'agriculture persistent. Il s'agit:

- des pesanteurs socio-économiques et le statut social inférieur conféré à la femme;
- de la méconnaissance des procédures d'accès à la terre;
- du faible accès des femmes à la bonne terre;

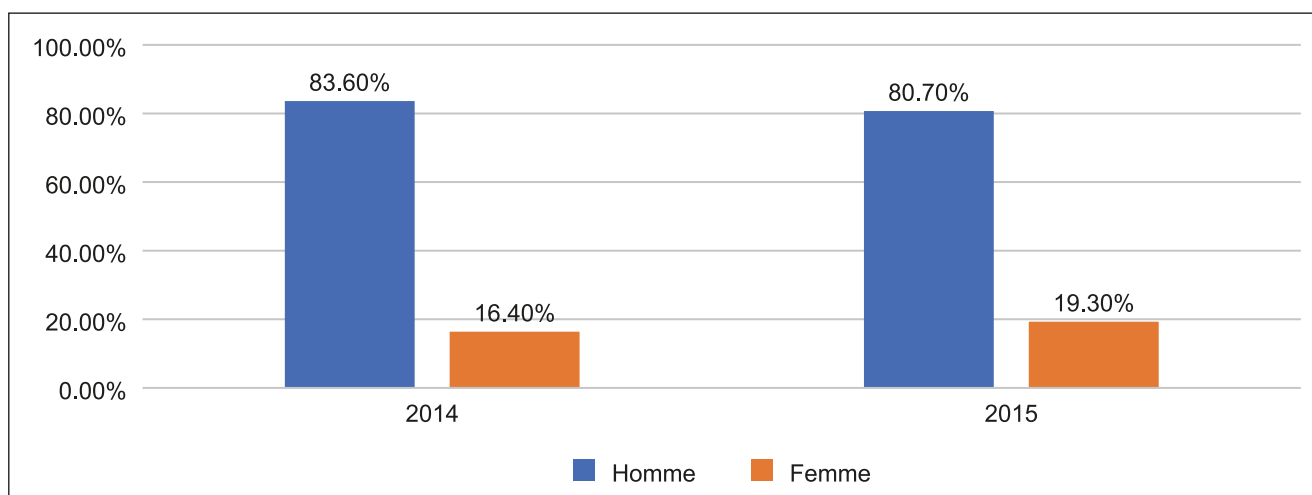
- du faible accès des femmes à l'information sur les droits fonciers.

4.4 Genre et la production agricole

Malgré leurs faibles accès aux facteurs de production, les femmes occupent une part significative dans la population active rurale et jouent un rôle important dans les différents maillons de la chaîne de valeurs agricoles.

Ainsi, selon l'enquête annuelle sur les cultures pluviales, 80,7% des exploitations agricoles en 2015 sont dirigés par les hommes contre 19,3% par les femmes alors qu'en 2014, 83,6% des exploitations agricoles sont dirigés par des hommes contre 16,4% par des femmes. Ce qui montre une amélioration de la situation des femmes.

Figure 18: Répartition des chefs d'exploitation selon le sexe

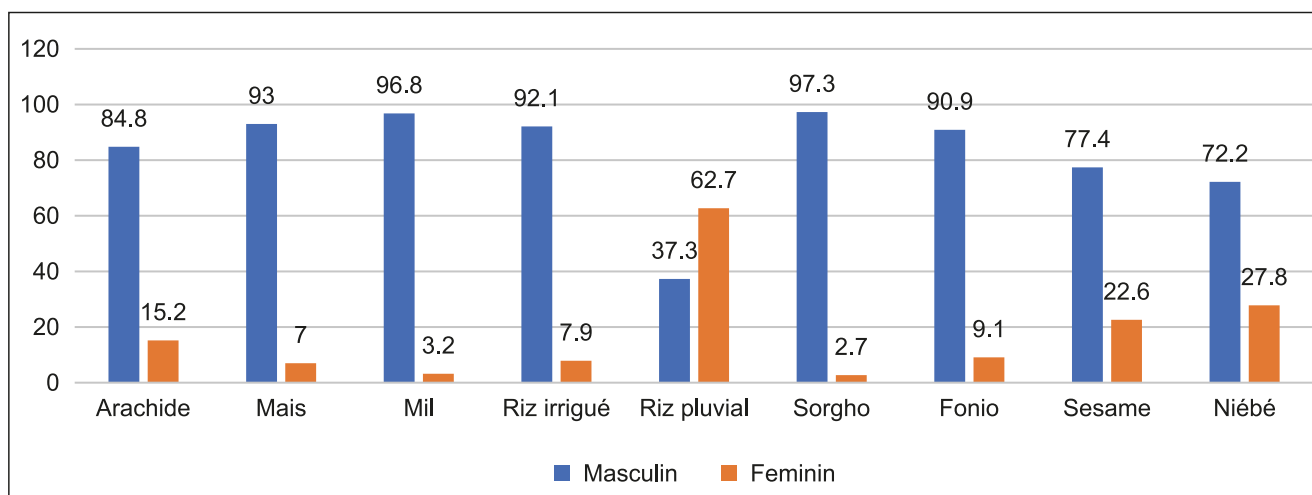


Source: données de l'enquête agricole annuelle

En ce qui concerne les cultures céréalières, la part des femmes est très faible à l'exception de la riziculture pluviale (62.7%) en 2014. Cela est due au fait que l'exploitation des bas-fonds est l'apanage des femmes au niveau de la zone sud (Kolda, Sédhiou et Ziguinchor) et la zone centre (Fatick). Par contre les hommes exploitent environ 90% des céréales. On note aussi des avancées concernant les légumineuses. Ainsi, les femmes exploitent 27,8% des parcelles de niébé, 22,6% pour le sésame et 15,2% pour l'arachide.

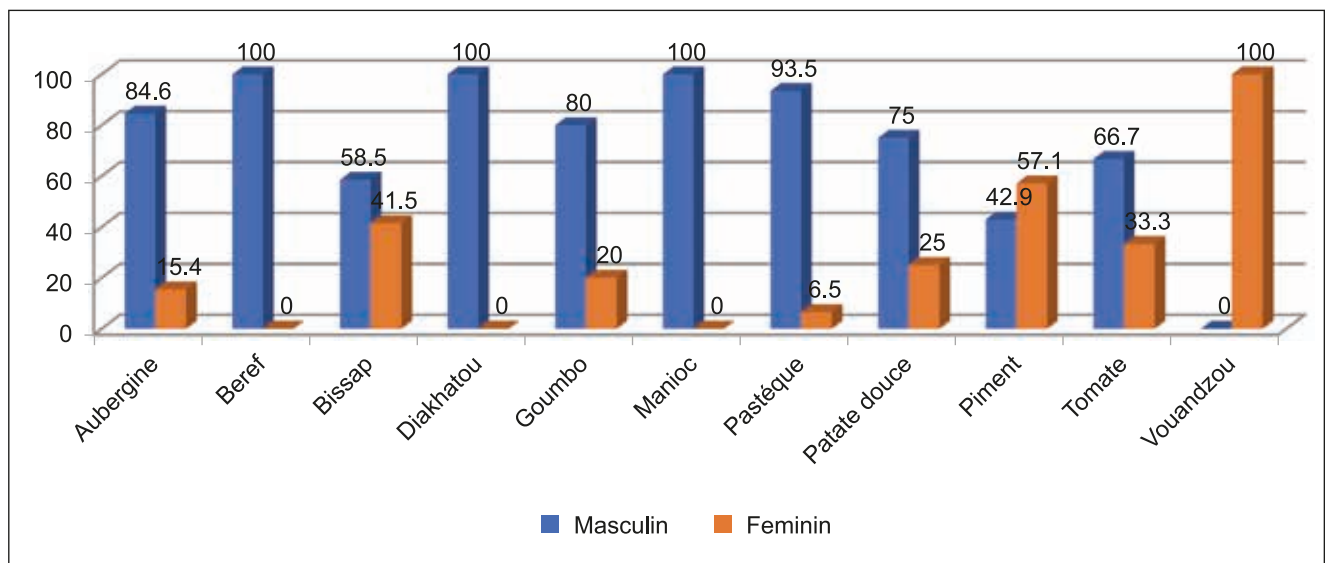
Concernant les cultures horticoles, les femmes évoluent plus au niveau de l'exploitation du piment (42.9%), du bissap (41.5%), de la tomate (33.3%); de la patate douce (25%) et du gombo (20%). Les hommes dominent au niveau des cultures plus rentables comme le béréf, le diakhatou, le manioc, la pastèque et l'aubergine.

Figure 19: Part de superficie cultivée selon le sexe et le type de culture (%)



Source: Données de l'enquête agricole annuelle

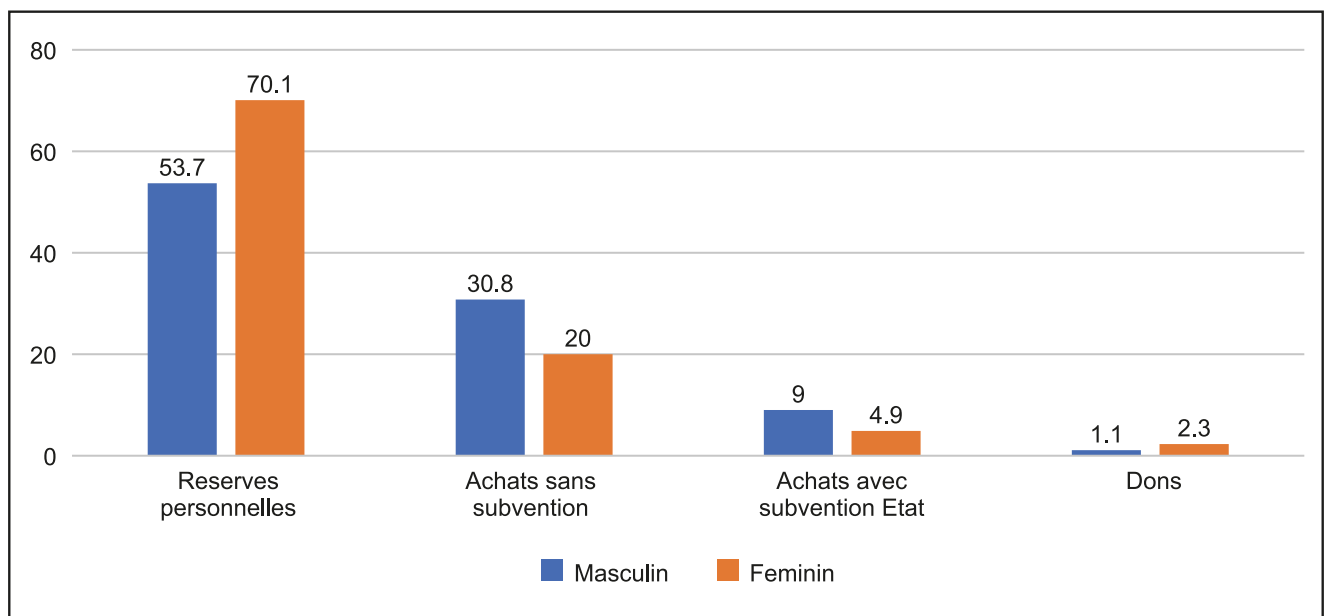
Figure 20: Part de superficie cultivée selon le sexe et le type de culture horticole (%)



Source: données de l'enquête agricole annuelle

Concernant l'accès aux intrants, les femmes éprouvent des difficultés d'en obtenir du fait à la fois du statut de chef de famille conféré à l'homme et de leurs faibles revenus. Ainsi, l'analyse des statistiques montre que 70,1% des hommes ont pu constituer des réserves personnelles de semence contre 53,7% de femmes; 30,8% des hommes ont acheté des semences sans subvention contre 20% de femmes et 9% des hommes ont acquis des semences subventionnées contre 4,9% de femmes.

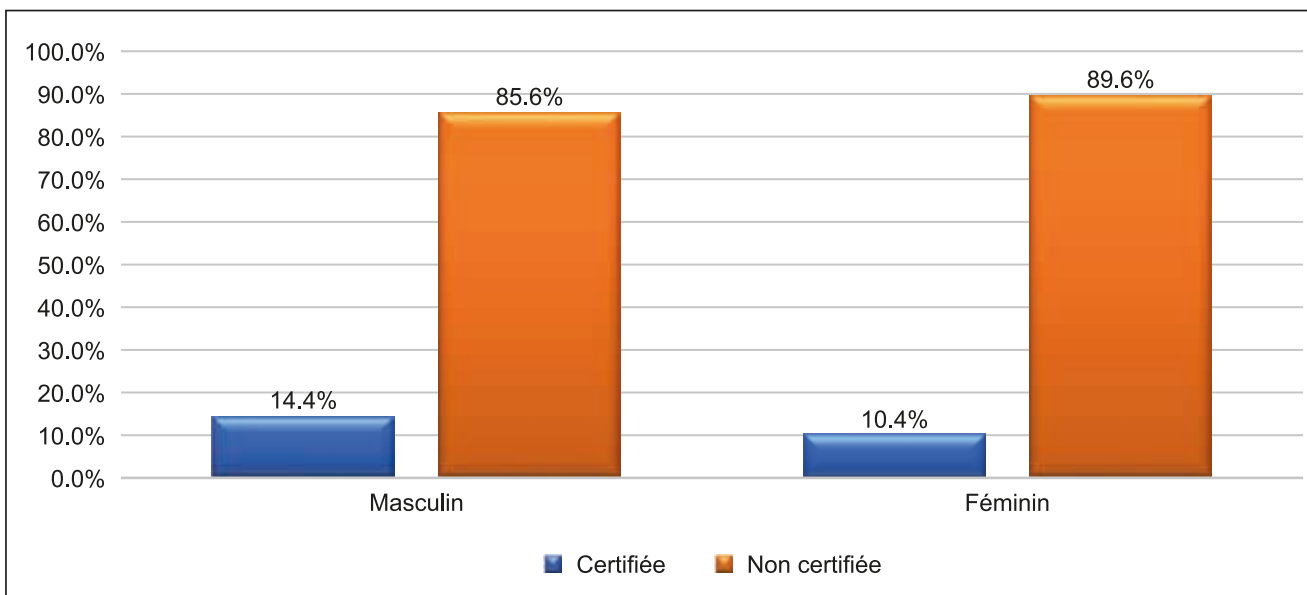
Figure 21: Répartition des semences selon le sexe et l'origine des semences



Source: Données de l'enquête agricole annuelle

L'utilisation de semences certifiées est très faible aussi bien pour les hommes que les femmes. En 2015, seuls 14,4% des producteurs ont utilisé des semences certifiées contre 10,4% pour les productrices.

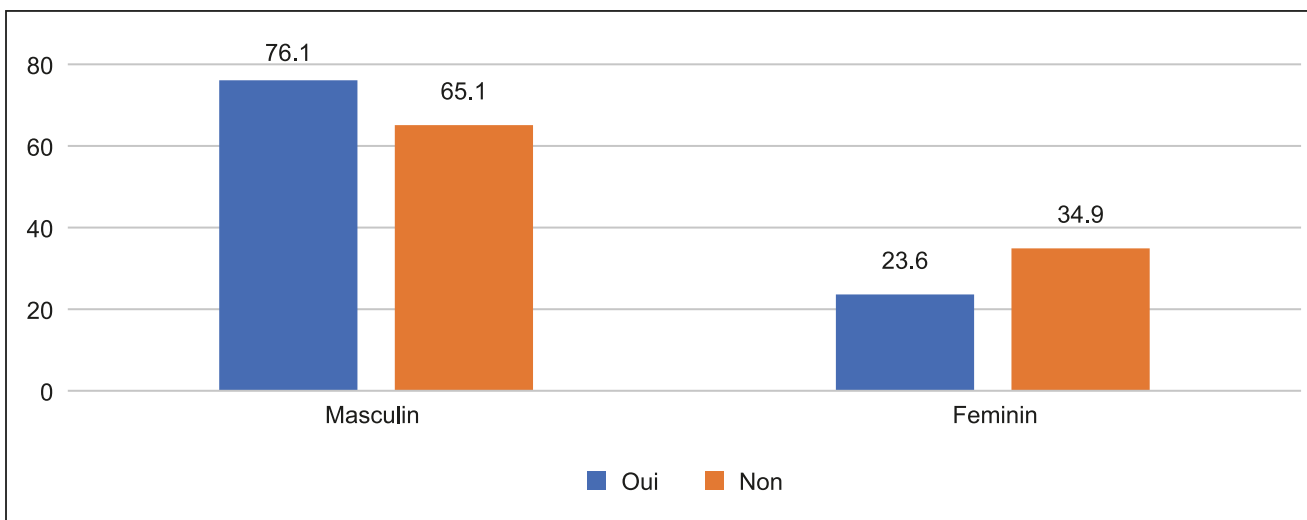
Figure 22: Proportion des semences certifiées et non certifiées selon le sexe en 2015



Source: données de l'enquête agricole annuelle, 2015

Concernant l'utilisation de la fumure organique et minérale, les hommes en font usage à hauteur de 76.1% contre 23.6% pour les femmes.

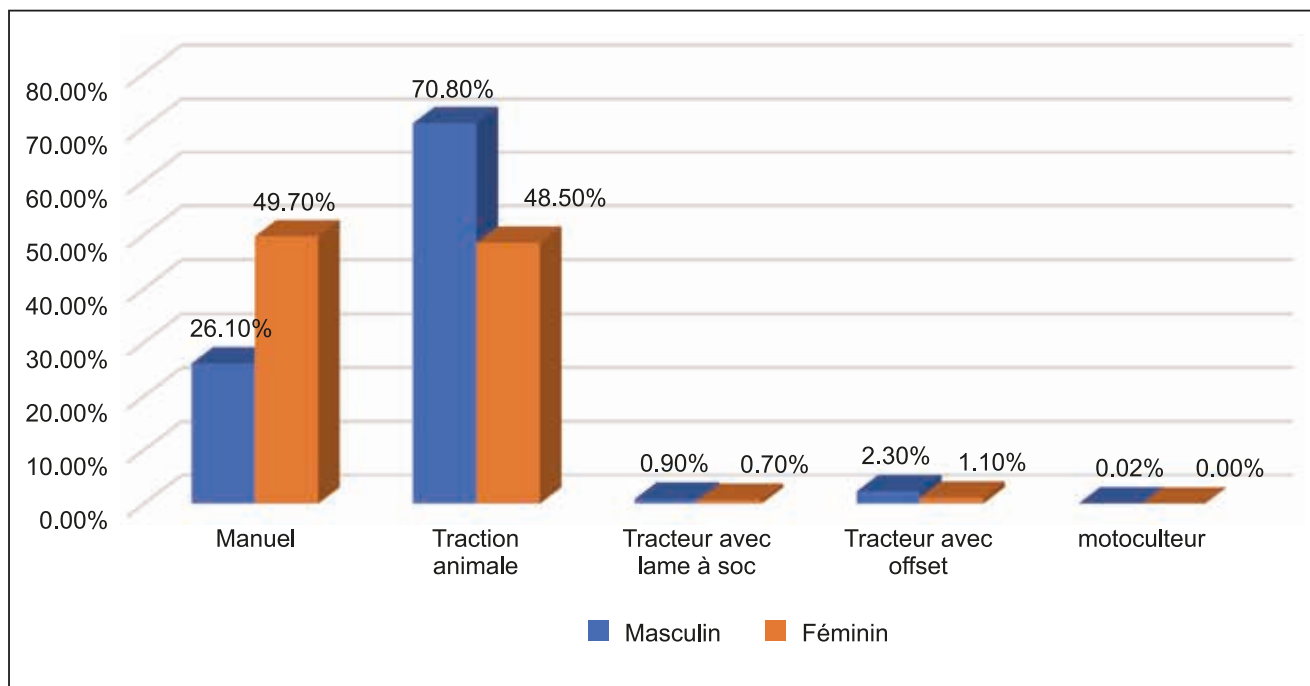
Figure 23: Répartition des superficies selon le sexe et l'utilisation de la fumure



Source: Données de l'enquête agricole annuelle, 2015

Concernant les travaux du sol, la situation en 2014 était la suivante : 26,1% pour les hommes contre 49,7% pour les femmes pour le manuel, 70,8% pour les hommes contre 48,5% pour les femmes concernant la traction animale et 2,3% pour les hommes contre 1,1% pour les femmes concernant l'utilisation du tracteur avec offset. L'utilisation de technologies modernes de production reste très faible aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Les hommes ont un accès beaucoup plus important aux animaux de labour.

Figure 24: Répartition du matériel utilisé pour le travail du sol selon le type et le sexe en 2014



Source: données de l'enquête agricole annuelle, 2015

4.5 Genre et l'élevage

Le sous-secteur de l'élevage assure les moyens d'existence de 30% des ménages en milieu rural. Six ménages agricoles sur dix pratiquent l'élevage dans les régions de Fatick (69%), Louga (68%) et Matam (66%) où cette activité est plus répandue. Il concerne globalement 476 668 ménages dont 16,7% dirigés par des femmes, soit 79 562.

Le cheptel sénégalais est composé de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins, d'asins, d'équins, de camelins et de volaille. Dans sa gestion, les hommes s'occupent principalement des bovins, des ovins et caprins alors que les femmes sont plus présentes dans l'élevage traditionnel de la volaille et des petits ruminants. Elles participent à l'abreuvement et à l'alimentation du bétail et s'occupent aussi de la gestion laitière depuis la collecte et la transformation jusqu'à la commercialisation.

Au niveau des abattoirs, les femmes constituent le soubassement de la gestion de certaines activités tournant autour des abattoirs: commercialisation du cinquième quartier, tannerie, boucherie.

Pour la filière cuirs et peaux, grande créatrice de richesses et d'emplois, les femmes y interviennent principalement en tant que tanneuses.

Concernant le volet renforcement des capacités techniques, organisationnelles et entrepreneuriales, les réalisations de l'ONG Heifer se présentent comme suit: (i) 8 356 familles rurales touchées dont 3 221 hommes et 5 135 femmes qui ont reçu des petits ruminants et des poules; (ii) 5 135 femmes ont augmenté leurs revenus d'au moins 25%; (iii) 9 924 personnes (6 233 femmes et 3 691 hommes) ont été formées en matière d'agriculture, d'élevage et de développement social; et (iv) 500 femmes ont utilisé les outils de Heifer pour sensibiliser leurs communautés sur l'importance du rôle de la femme dans la société.

Concernant l'autonomisation des femmes dans le sous-secteur de l'élevage, des actions sont en cours dans le cadre de certains projets et programmes parmi lesquels on peut citer:

- Le Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine;
- Le Projet de développement de l'élevage au Sénégal Oriental et en Casamance (PDESOC):
 - (i) formation de 50 membres de la DIRFEL de Kolda en gestion organisationnelle et en santé animale, de 200 femmes sur la survie et le renforcement de la compétitivité de l'aviculture traditionnelle

(utilisation de poussinières, formulation de ration alimentaire à partir de matières premières disponibles localement) et 996 vaccinatrices;

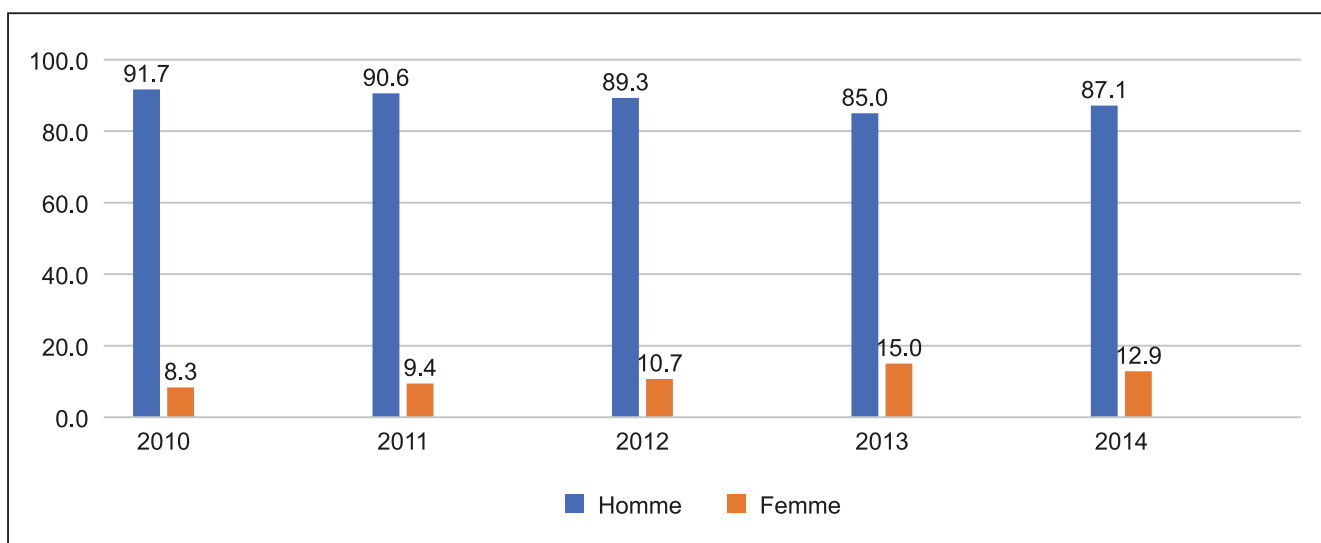
(ii) amélioration génétique (1.500 femmes ont bénéficié de 1.500 coqs raceurs; 12 groupements de femmes (DIRFEL, UNOES, GPF etc.) ont bénéficié de 12 béliers Touabir; 10 groupements de femmes (DIRFEL, UNOES, GPF, etc.) ont bénéficié de 10 béliers Ladoum; 7 groupements de femmes ont bénéficié de 7 boucs Guéra;

(iii) Gestion des ressources naturelles (8 comités de gestion des UP dans lesquels siègent 2 femmes dans chaque organe soit au total 16 femmes membres des comités de gestion; et

(iv) la construction de 12 poulaillers améliorés pour des groupements de femmes en 2012.

- Le Projet national de développement de l'apiculture: la figure ci-dessous montre l'évolution de la production de miel. On constate que les hommes détiennent plus de 85 % de la production sur la période 2010-2014.

Figure 25: Répartition de la Production de miel (%) selon le sexe



Source: données du Ministère de l'Environnement

Malgré ces actions, les femmes restent confrontées à des contraintes liées à:

- un faible accès au financement, à l'eau, au foncier pastoral et aux infrastructures;
- un faible accès aux technologies, à l'information et au marché;
- la méconnaissance de leurs droits concernant l'accès au foncier;
- la faible intégration des femmes dans les instances de décision des organisations de producteurs
- le manque de statistiques désagrégées;
- l'accès limité à la possession d'animaux dû aux barrières culturelles empêchant les femmes d'être propriétaires de troupeau, mais il s'agit plus de freins économiques (faiblesse des moyens financiers) et techniques (insuffisance technique);
- l'insuffisance organisationnelle et de gestion des organisations de producteurs.

4.6 Genre et la pêche et l'aquaculture

Le sous-secteur de la pêche joue un rôle important dans l'alimentation et la nutrition des populations sénégalaises car il fournit 70% de leur apport en protéines animales. Il occupe environ 15% de la population active sénégalaise soit 220.000 emplois et comptabilise entre 400 000 et 600 000 emplois indirects (source MPEM). Il est composé de trois branches d'activités à savoir la pêche maritime, la pêche continentale et l'aquaculture. La pêche maritime constitue l'activité principale avec plus de 95% des débarquements alors que la pêche continentale est marginale et est pour une large part une pêche de subsistance.

La pêche artisanale, principale branche de la pêche maritime occupe une place prépondérante dans le sous-secteur tant sur le plan des captures que du nombre d'emplois créés. Elle dispose d'un parc piroguier de plus de 25 000 embarcations motorisées qu'utilisent plus de 80 000 pêcheurs constitués d'hommes pour l'essentiel jeunes. Ces embarcations assurent 80 % des débarquements totaux, 60 % des approvisionnements des usines exportatrices, et environ 90% de la consommation nationale de poissons.

Les femmes, très actives dans le sous-secteur, interviennent dans la transformation et la conservation des produits halieutiques, le mareyage, le micromareyage, la pisciculture et l'ostreiculture.

Conscient de l'importance des femmes dans le sous-secteur et de leur participation active dans le développement socio-économique, le Ministère concerné s'est engagé dans la mise en place d'infrastructures répondant aux normes d'hygiène et de qualité et a renforcé les capacités des actrices pour améliorer leur compétitivité au niveau sous régional. D'importants projets et programmes en direction des femmes ont été mis en œuvre grâce à des fonds de l'Etat du Sénégal et/ou avec l'appui des partenaires techniques et financiers traditionnels tels que l'UE, la FAO, la Banque Mondiale, les Coopérations internationales (JICA, USAID) et nationales et les ONG notamment ENDA GRAF SAHEL.etc....

Ces différents projets et programmes ont appuyé les femmes à travers les actions suivantes:

- l'amélioration des systèmes de production;
- l'aménagement et l'assainissement de sites;
- l'installation de plateformes et claies de séchage;
- la construction de fours de braisage et de cuisson des coquillages;
- la dotation en outils et équipements de production, de conservation et stockage, et de manutention;
- la mise à disposition de fonds de roulement;
- l'appui à la diversification d'activités pour l'obtention d'autres revenus additionnels;
- la capacitation des femmes par le biais de formations diverses (en techniques de production, d'organisation, leadership, gestion comptable, alphabétisation, marketing, commercialisation, etc.).

Par rapport aux engagements nationaux, sous régionaux et internationaux, les autorités ministérielles ont de plus en plus intégré le genre dans la pêche. A cet égard, des actes concrets méritent d'être signalés:

Aménagement des aires de transformations et amélioration de la qualité des produits

- l'aménagement de sites de transformation à Fass Boye par le Ministère de la Pêche et de sites de Nguet Ndar, Ngokh Mbathie et Guérao avec la Collaboration de COMFISH et Fish for Live;
- l'appui aux femmes de Moundé pour l'amélioration des systèmes de production (équipements et formation en hygiène qualité) par GOWAMER;
- les aires de transformation de Ndéppé à Rufisque, de Penccum Sénégal à Thiaroye, de Mbao et de Kafountine en cours de réalisation, de Fassboye, Cayar et Tann à Joal;
- l'équipement en fours modernes sans fumée pour les sites de transformation des femmes de: Mballing; Fassboye, Thiaroye, kaffountine, Ndeppe à Rufisque et Gokhu mbathie à Saint-louis;
- la mise à la disposition de claies de séchage modernes aux femmes des sites de Seutou Mame Ndiaré, Penthioum Bada LO, Mballing, Ngaparou, Pointe Sarrène, Khelcom, Djiffer, Ziguinchor, Falia, Ndangane Sambou, Cap-Sikiring, Dionewar, Niodior, Elinkine, Kafountine, Fass Boye;
- la dotation en équipement (bacs de saumurage, bottes, gangs, blouses, cache nez pour leur sécurité dans le travail ...) pour de meilleures conditions de travail et d'amélioration de la qualité du produit aux femmes de Yoff, Kaffountine, Bassoul, Betenti, Dionewar, Niodior, Ndangane Sambou;
- l'aménagement par la FAO de sites dans le Toubacouta;
- la modernisation des aires de transformation avec toutes les commodités pour les femmes y travaillant: (garderies d'enfants, infirmerie, locaux de conservation, toilettes, mosquée). Ces sites sont équipés en fours FTT sans fumée;

- le Programme de modernisation et mises aux normes des aires de transformation pour l'agrément d'exportation qui est en cours. L'air de transformation Mantoulaye Diène de Cayar est déjà agréé à l'exportation, ce qui donne plus de revenus des femmes ;
- le Programme d'appui pour améliorer la qualité des emballages des produits transformés prévu dans le PTA 2018 de la DITP avec l'appui du COSEC;
- le Projet de labellisation des pêcheries soumis à la FAO prenant en compte la chaîne de valeur transformation artisanale;
- le Projet PROCOVAL/JICA: Appui aux femmes transformatrices (activités ostréicoles).

Accès aux financements et crédits

- l'inscription de lignes de crédits dans certains projets (PRAO, Fonds koweïtien) dont les femmes sont bénéficiaires;
- le financement par le PRAO d'activités génératrices de revenus (AGR) pour les GIE des femmes dans certaines localités;
- l'AGR aquacole aux femmes de Keur Momar Sarr (Louga) et un projet avicole en perspective financés par le projet GOWAMER;
- le financement de plus de 700 millions FCFA à 38 Groupements de femmes s'activant dans le mareyage, la transformation et l'aquaculture;
- l'octroi aux transformatrices d'une part importante du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) pour une dotation en claies de séchage, à partir de 2015.

Mise en réseau des organisations de femmes travaillant dans le secteur de la pêche

- un soutien technique et un appui-conseil décisifs pour la création en 2010 du Réseau national des Femmes de la Pêche Artisanale du Sénégal (REFEPAS), en phase avec la COMHAFAT entre autres adhésions au plan mondial;

Accès au marché

- l'encadrement des femmes pour la promotion et la commercialisation des produits transformés à travers des foires à l'étranger, telles que celle de Busan en Corée du Sud;

Malgré ces acquis, les femmes restent confrontées à des problèmes liés à: (i) l'insuffisance d'infrastructures de conservation et de conditionnement des produits halieutiques débarqués; (ii) la rareté des sources d'énergie naturelle utilisées pour le fumage du poisson et de certains mollusques; (iii) les moyens et outils dérisoires et inadéquats utilisés par les femmes transformatrices des produits halieutiques.

4.7 Genre et Forêts

Les stratégies d'autonomisation des femmes développées dans le sous-secteur forestier sont essentiellement basées sur: (i) l'analyse des besoins et des utilisations spécifiques des différentes ressources, (ii) le renforcement des capacités et (iii) la conduite d'activités de valorisation génératrices de revenus intégrant des techniques et des technologies respectueuses de l'environnement.

4.7.1. Gestion durable des ressources forestières

Les progrès dans la mise en œuvre des activités sont énumérés ci-dessous.

Concernant la réorganisation des Structures Locales de Gestion des forêts pour assurer la participation des femmes, le PROGEDE II a permis:

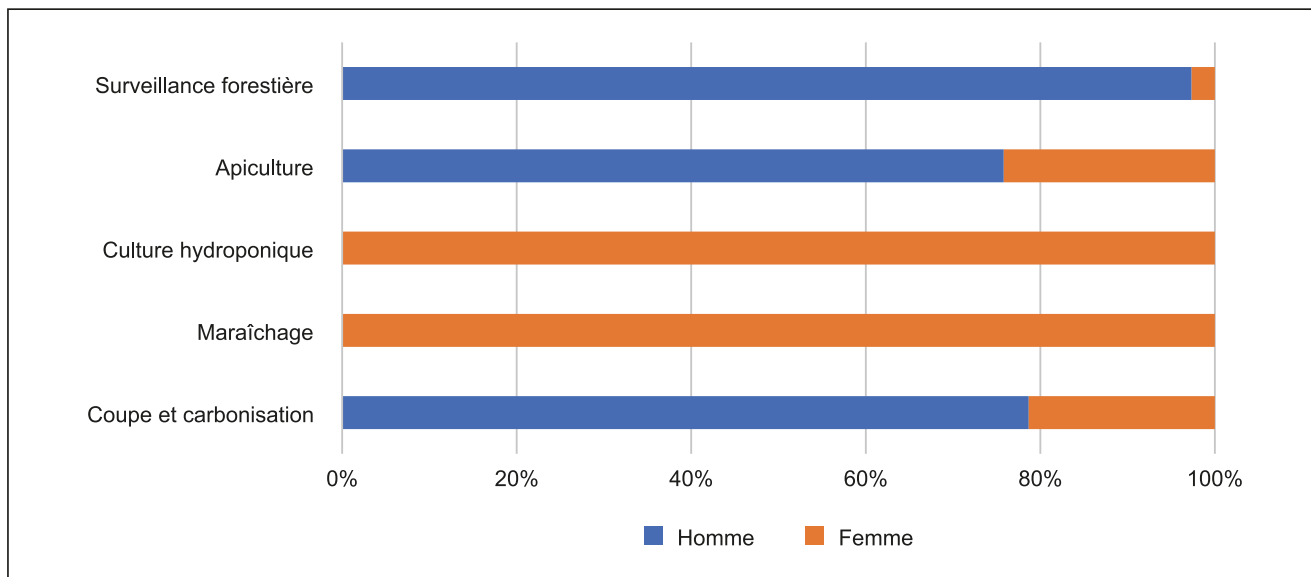
- la redéfinition d'un schéma organisationnel participatif, sanctionné par une reconnaissance juridique: mise en place de Comités Inter villageois de Gestion de la forêt (CIVGF) comprenant quatre instances intégrant les femmes (Groupes de Contact Villageois (GCV), Assemblée Générale, Comité Directeur (CD) et Bureau Exécutif (BE));

- la prise en charge du genre respectivement de l'ordre de 50% (GCV), 50% (AG); 40% (CD) et 33% (BE): plus grande représentativité des femmes dans les structures locales de gestion des forêts. Les pourcentages sont de l'ordre de 40 à 45% pour les Comités Directeurs et de 33 à 50% pour les Bureaux Exécutifs.

Concernant le volet Renforcement des capacités des femmes, on note:

- des sessions de formation sur la capacitation en techniques et méthodes de mise en valeur (techniques de coupe et carbonisation, techniques de maraîchage, de production de plants, d'apiculture, etc.); et
- des ateliers sur le renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des jeunes et des femmes pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités dans les CIVGF ont été tenus (cf. figure ci-dessous).

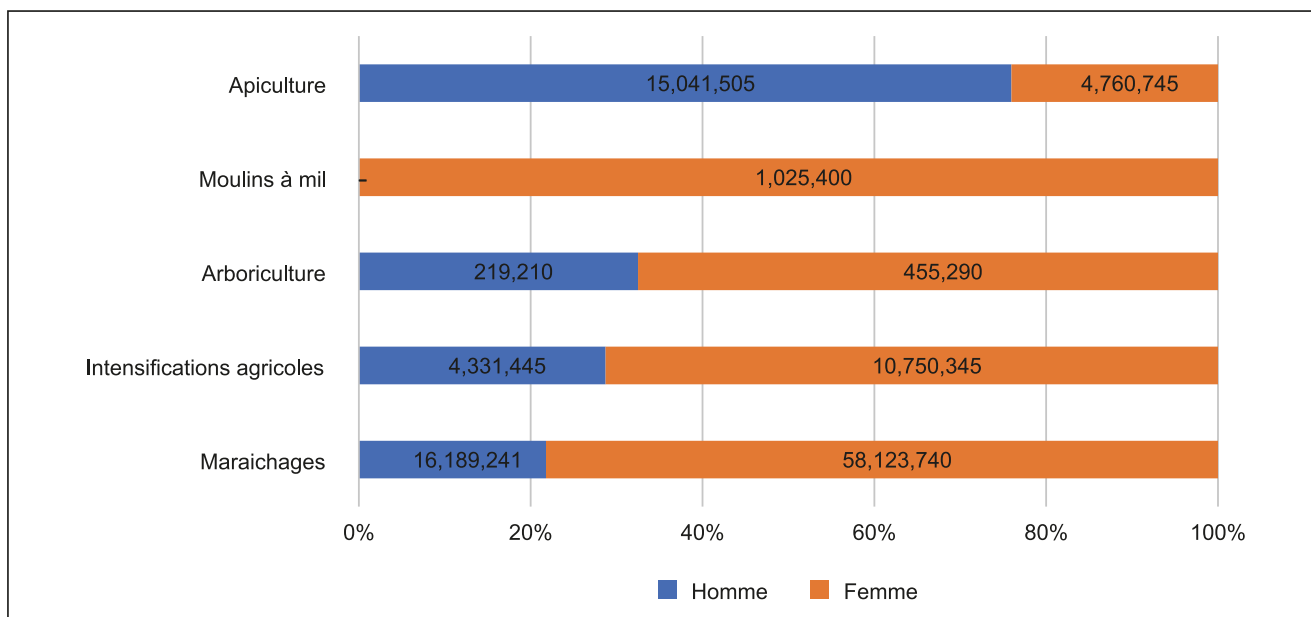
Figure 26: Répartition des sessions de formation selon le niveau de participation des hommes et des femmes



Source: Données du Ministère de l'Environnement

Pour ce qui est des activités génératrices de revenus, les femmes tirent principalement leurs revenus du moulin à mil (100%), du maraîchage (78%), de l'intensification agricole (71%) et de l'arboriculture (68%) alors que les hommes interviennent plus dans l'apiculture (76% des revenus).

Figure 27: Répartition des revenus tirés des activités principales par sexe de 2011 à 2013



Source: Données du Ministère de l'Environnement

4.7.2. Gestion durable des terres

La dégradation des terres constitue un danger majeur pour certaines catégories vulnérables de population, notamment les femmes, en ce qui concerne certaines de leurs activités surtout celles qui sont liées à la production céréalière. En effet, cette dégradation affecte directement la disponibilité de terres arables et réduit ainsi les possibilités de production.

Ainsi, dans le cadre des actions relatives à la restauration des terres dégradées, on note la récupération de terres salées, l'amélioration et la restauration de la fertilité des sols ainsi que la conservation des eaux. Les femmes rurales sont épaulées notamment en ce qui concerne les activités suivantes: (i) la mise en place de bassins de rétention; (ii) la réalisation de cordons pierreux, haies vives, retenues collinaires, digues et petits barrages anti sel; (iii) le reboisement de plantes halophiles; (iv) l'épandage de coques d'arachide et de résidus de récoltes pour le traitement des terres dégradées; (v) l'agriculture de conservation.

4.7.3. Développement des filières forestières et la transformation des produits de cueillette

Les filières forestières étudiées concernent l'anacarde et le miel. Pour l'anacarde, les femmes sont faiblement impliquées dans les activités de production du fait de la difficulté d'accès à la terre mais aussi des conditions difficiles de travail avec l'utilisation des techniques rudimentaires et une rentabilité limitée. Elles sont plutôt présentes dans la cueillette, la transformation (75 % des acteurs) et la distribution de l'amande grillée en détail dans les marchés locaux.

Concernant le miel, les femmes étaient exclues à toutes les étapes de sa production à cause des modes d'exploitation traditionnels. Cependant, avec l'introduction récente de technologies plus adaptées aux conditions socioculturelles et économiques grâce au projet d'appui à l'entrepreneuriat forestier (PAEFK), on note une présence accrue des femmes dans cette filière.

En terme d'acquis, le Programme d'Appui au Développement Economique de la Casamance (PADEC), qui vise l'autonomisation économique des populations des régions de Ziguinchor et Kolda à travers la valorisation des filières forestière avec un objectif ciblé Egalité Femme Homme (EFH), a réalisé les activités suivantes:

- sensibilisation des femmes sur l'accès au foncier dans les CR cibles du PADEC: 200 femmes de 40 collectivités locales ciblées;
- financement des sous-projets des femmes en collaboration avec les institutions financières: au moins 1380 femmes ciblées pour l'accès aux financements de projets productifs en collaboration avec ces institutions;
- fourniture de semences de qualité aux femmes productrices: 300 femmes ciblées pour l'accès à des marchés porteurs pour la commercialisation des produits tirés de ces filières;
- renforcement des capacités techniques des productrices et transformatrices: 800 femmes renforcées sur les techniques de production et de transformation en collaboration avec des institutions spécialisées;
- renforcement des capacités de gestion des transformatrices et commerçantes: 33% des femmes, soit 1500 femmes accèdent et participent aux instances de prise de décision des organisations faîtières des filières;
- sensibilisation des structures de concertation sur l'accès des femmes aux instances de prise de décision: les quatre centres de formation professionnelle des femmes -Centres Régionaux d'Enseignement Technique Féminin/CRETf et Centres Départementaux d'Assistance et de Promotion des femmes/CEDAF- de la région renforcés;
- renforcement des capacités du personnel des centres de formation professionnelle des femmes: CRETf, dans les 3 régions, et CEDAF, dans la région de Kolda: sept sessions de formation organisées pour les acteurs locaux et l'équipe du Programme sur les questions d'équité et d'égalité;
- formation des acteurs locaux et l'équipe du programme sur les questions d'équité et d'égalité: une étude sur la situation des femmes en Casamance réalisée avec tous les acteurs stratégiques de la zone d'intervention.

Malgré les résultats obtenus au niveau du sous-secteur, certaines contraintes entravent l'autonomisation des femmes dans les filières forestières. Il s'agit de la difficulté d'accès à la terre, de l'insuffisance des ressources financières, des pesanteurs socioculturelles et du poids des coutumes ainsi que du faible niveau d'instruction des femmes.

4.8 Genre et les chaînes de valeur agricoles

Au niveau des chaînes de valeur agricoles, les femmes sont moins intégrées et jouent les rôles les moins qualifiés que les hommes du fait de leurs faibles niveaux d'alphabétisation et d'éducation, leur faible revenu et leur accès limité aux facteurs de production (capital, terre) et aux financements. Elles sont souvent de simples employées alors que les hommes occupent les fonctions d'encadrement. Ils dominent aussi les activités générant une plus forte valeur ajoutée grâce à leur fort pouvoir d'achat leur permettant d'acquérir des moyens de production.

Pour le sous-secteur des productions végétales, au niveau des différents maillons des chaînes de valeur agricoles, les femmes sont plus présentes dans les travaux de semis ou repiquage et de récolte, dans la transformation, la conservation et la commercialisation des produits agricoles alors que les hommes interviennent plus dans la fourniture d'intrants et la production (traitement phyto, arrosage, préparation du sol, épandage de fumure).

Concernant la pêche, les femmes sont à la fois dans l'activité de capture en tant que piscicultrices, ostréicultrices, cueilleuses de coquillages et dans la valorisation. Elles sont très présentes dans la transformation artisanale et travaillent dans les industries de transformation

Cependant, les femmes transformatrices sont confrontées à des difficultés d'approvisionnement du fait de la concurrence déloyale menée par les transformateurs sénégalais et les étrangers des pays de la sous-région ouest-africaine, les usines et de la politique nationale de développement des exportations qui a ôté aux femmes transformatrices l'exclusivité de l'acquisition des ressources pélagiques destinées à la transformation artisanale.

Concernant l'élevage, les femmes sont présentes dans la collecte, la transformation et la vente de produits laitiers.

4.9 Genre et la gestion post-récolte

Du fait que les hommes sont majoritairement chefs de famille, ils s'occupent davantage des cultures de rente telles que l'arachide et le mil en vue d'améliorer les revenus du ménage. Les femmes sont plus orientées vers les cultures destinées à l'autoconsommation à savoir le riz pluvial, le bissap, le gombo et le niébé. Pratiquement, toute leur récolte est utilisée au niveau du ménage.

En terme d'accompagnement aux femmes, des batteuses à céréale (mil, riz) et des broyeuses de pâtes d'arachide sont mises à leur disposition à travers programmes et projets.

Des banques céréalières et des magasins sont aussi construits et les femmes sont impliquées dans les comités de gestion de ces infrastructures.

4.10 Genre et la vulgarisation agricole

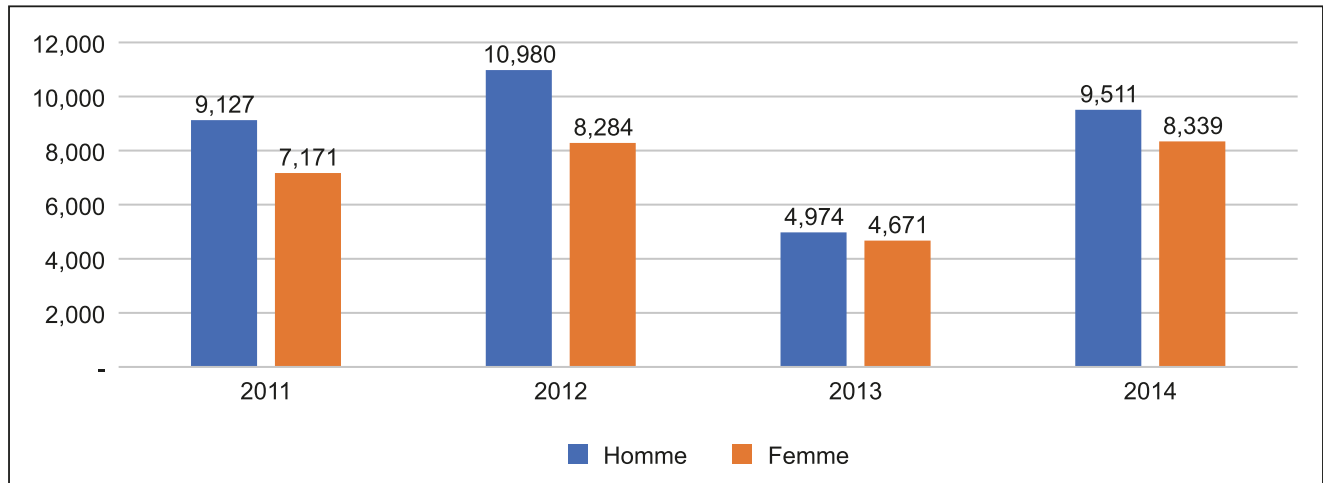
La vulgarisation agricole est définie comme la mise à disposition d'informations, de formations et de conseils sur la production agricole. Elle aide les producteurs plus particulièrement les femmes à faire face aux obstacles auxquels elles sont confrontées dans le secteur agricole, en leur permettant d'apprendre des techniques de production nouvelles ou améliorées, de recevoir des formations et des conseils, de s'organiser entre elles et d'améliorer leur accès aux intrants et aux marchés.

Le conseil agricole et rural (CAR) est sous la gestion de l'Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural (ANCAR) et des Sociétés de développement agricole (SAED, SODAGRI et SODEFITEX).

Concernant l'ANCAR, sa stratégie a intégré la dimension genre. Le dispositif du CAR comporte environ 7% de femmes montrant ainsi l'accès difficile des femmes aux services de conseil. En termes de réalisations,,

elle a pu former sur la période 2011-2014: (i) 16 298 producteurs en matière d'horticulture, transformation, gestion organisation, foresterie, aviculture, embouche bovine dont 44% de femmes; (ii) 19 264 producteurs en matière de bonnes pratiques agricoles, gestion durable des terres, irrigation goutte à goutte dont 43% de femmes; (iii) 9 645 producteurs en matière d'horticulture, amélioration du système d'élevage, production de semences, transformation alimentaire, riziculture, conservation et stockage dont 49% de femmes et (iv) 17 850 producteurs en matière de techniques maraîchères, production animale, production de semences, bonnes pratiques agricoles, transformation, gestion, Système d'Information Géographique (SIG), dont 47% de femmes.

Figure 28: Répartition des producteurs formés selon le sexe



Source: Données de l'ANCAR

L'ANCAR a aussi organisé des sessions de formation pour le compte de ses partenaires, en l'occurrence certains projets et programmes. Il s'agit:

- (i) de la diffusion à grande échelle des variétés pluviales NERICA et Sahel dans 90 vallées de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor et de la formation de 11 000 producteurs essentiellement femmes (90%) en techniques rizicoles;
- (ii) de la formation de 670 femmes en techniques de lutte contre la mouche des mangues dans les vergers de la zone des Niayes et en Casamance sur un total de 4100 producteurs; de la formation de 100 femmes en techniques de transformation de la mangue; et la sensibilisation de 500 vendeuses de mangues sur les techniques de gestion des épiluchures de mangue au niveau des marchés pour lutter contre les mouches des fruits;
- (iii) de la formation de 19 213 producteurs de 145 vallées de la Casamance en technologie SRI (système de riziculture intensive) et de 129 femmes sur 663 producteurs bénéficiaires en techniques de stockage et conservation du riz.

4.11 Genre et la commercialisation agricole

Les femmes occupent une part importante dans la commercialisation des produits agricoles. Cependant, elles sont confrontées à des difficultés liées à l'accès aux marchés porteurs, aux informations, à la formation et aux services de commercialisation, d'emballage, de labélisation (e.g. produits labélisés, certifications biologiques), et aux débouchés porteurs. Elles font face aux concurrences déloyales des industriels et des exportateurs.

Pour le sous-secteur de l'agriculture, elles sont en charge de la vente des produits horticoles surtout les légumes mais aussi des produits agricoles transformés tels que les jus, les huiles, les pâtes et les céréales transformés alors que les hommes s'occupent davantage de la commercialisation des produits bruts comme les céréales, les arachides et les fruits.

Concernant l'élevage, les femmes sont actives dans l'écoulement des produits laitiers alors que les hommes se chargent de la vente des animaux sur pied et de la viande.

Pour ce qui est du sous-secteur de la pêche, les femmes sont vendeuses de produits transformés, mareyeuses et micro mareyeuses (vente des produits frais). L'expansion et la pénétration de nouveaux marchés par les opérateurs nationaux (hommes et femmes sénégalais) est difficile; ce marché africain profite plus aux transformateurs étrangers installés au Sénégal au détriment des femmes qui éprouvent d'énormes difficultés à le pénétrer.

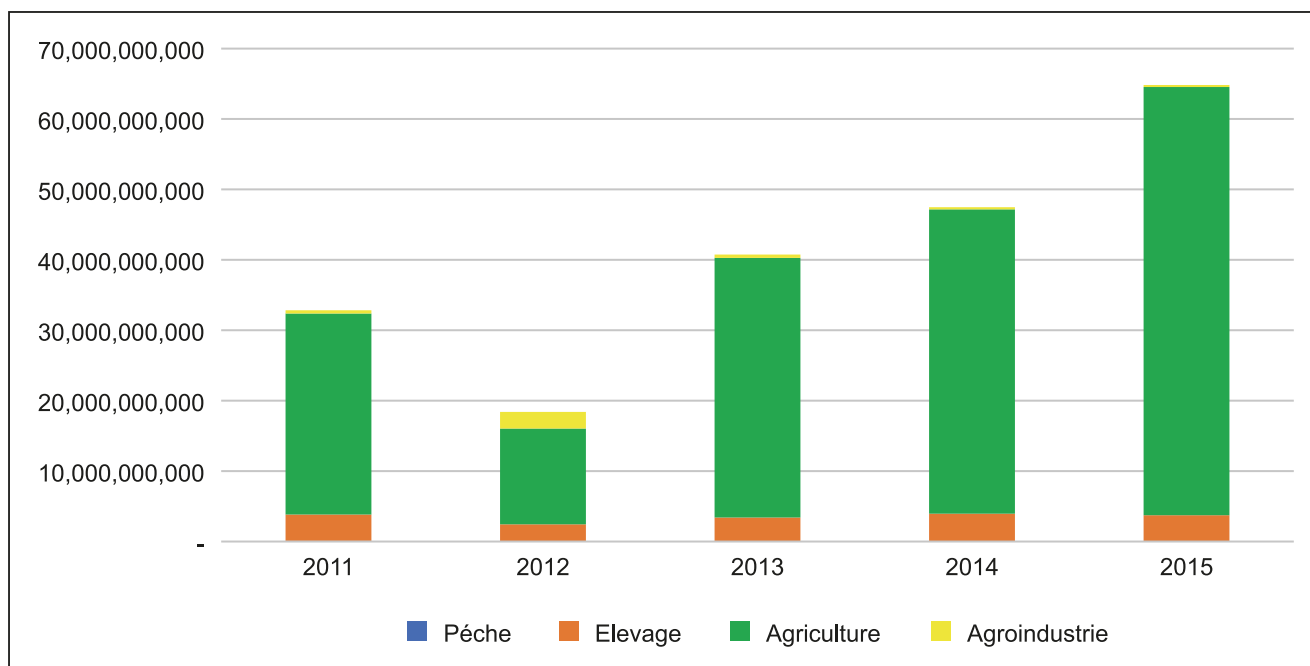
4.12 Genre et la finance rurale

Concernant la finance rurale, plusieurs acteurs interviennent, notamment l'Etat et les partenaires techniques et financiers à travers la mise en place de fonds, les banques (CNCAS) et les institutions de micro finance.

La Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCAS) qui appuie le secteur primaire, dispose de trois fonds à savoir le Fonds des calamités, de bonification et de sécurisation. Ces fonds sont hébergés à la CNCAS.

Sur la période 2011-2015, la CNCAS a financé 17 614 projets pour un montant total de 204 310 403 108 FCFA dont 89,6% pour l'agriculture et 8,4% pour l'élevage. Cependant, la prise en compte du genre dans le suivi des financements est très faible. Seuls, les financements faits dans le cadre du Fonds pour la promotion de la sécurité alimentaire destiné aux femmes, mis en œuvre depuis 2014 et évalués à 706 289 862 FCFA pour 80 projets sont mis en exergue.

Figure 29: Financement du secteur agricole



Source: CNCAS

Concernant le sous-secteur des productions végétales, en plus du financement de la CNCAS, plusieurs fonds sont en train d'être mis en œuvre. Il s'agit du Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP), du Fonds d'Appui au Développement du Secteur agricole (FADSR) et du Fonds National de Recherche Agricole et Agroalimentaire (FNRAA).

Le FNDASP, mis en place en 2014, intervient dans le financement de sous-projets de transfert régional de technologies, de mise en place d'infrastructures de stockage et de conservation, d'appui à la structuration des filières agricoles et d'appui conseil.

Le FADSR, également créé en 2014, il vise à contribuer à la modernisation, l'intensification et la valorisation des productions agricoles ainsi que la promotion de l'emploi par: (i) le financement de l'entreprenariat en zone rurale et périurbain; (ii) le financement de l'équipement des exploitations agricoles; (iii) l'aide à l'installation

des jeunes agriculteurs ayant reçu une formation professionnelle et (iv) le soutien aux systèmes financiers exerçant en milieu rural et périurbain. En termes de financement des projets productifs, 348 527 925 FCFA ont été injectés pour l'intensification des cultures dont 40% pour les femmes, 165 151 320 FCFA pour l'horticulture dont 2% pour les femmes et 71 568 929 FCFA pour la commercialisation/transformation dont 70% pour les femmes en 2016.

Concernant l'élevage, le Fonds d'appui à la stabulation (FONSTAB), créé en 2009, offre un type de crédit avec des conditions allégées et à des taux d'intérêt de 3% pour les investissements et de 5,5% pour le fonds de roulement. L'apport personnel est de 10% pour les investissements et de 8% pour le fonds de roulement, dans le cadre de conventions de financement respectivement avec la CNCAS et le CMS. Cela a été rendu possible grâce à un partenariat avec la CNCAS à travers la mise en place d'un fonds de bonification, d'un fonds de garantie couvrant la moitié de la garantie exigible, et d'un fonds de crédit.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de projets financés selon le sexe du bénéficiaire:

Tableau 5: Financement des éleveur

Sexe du porteur de projet	Projets enregistrés par le FONSTAB		Projets transmis à la CNCAS		Crédits accordés par la CNCAS		Projets financés par la CNCAS	
	Nombre	Coût total (FCFA)	Nombre	Coût total (FCFA)	Nombre	Montant (FCFA)	Nombre	Montant (FCFA)
Homme	1 947	14 127 013 634	1 184	5 610 645 567	517	2 082 905 486	498	2 022 010 701
Femme	285	1 964 441 944	150	652 327 595	53	196 430 447	49	182 768 547
Total	2 232	16 091 455 578	1 334	6 262 973 162	570	2 279 335 933	547	2 204 779 248
Taux femmes / Total	13		11,2		9,2		8,9%	

Source : Ministère de l'Elevage

Les résultats illustrent le problème d'accès des femmes au crédit dans le domaine de l'élevage. Le nombre de projets de femmes transmis au FONSTAB par les Comités consultatifs départementaux de sélection est très faible par rapport au total et révèle un problème à la base. Ce problème pourrait être lié à un déficit de sensibilisation, d'information, et à un faible niveau d'instruction et de capacités à faire élaborer des projets d'élevage acceptables.

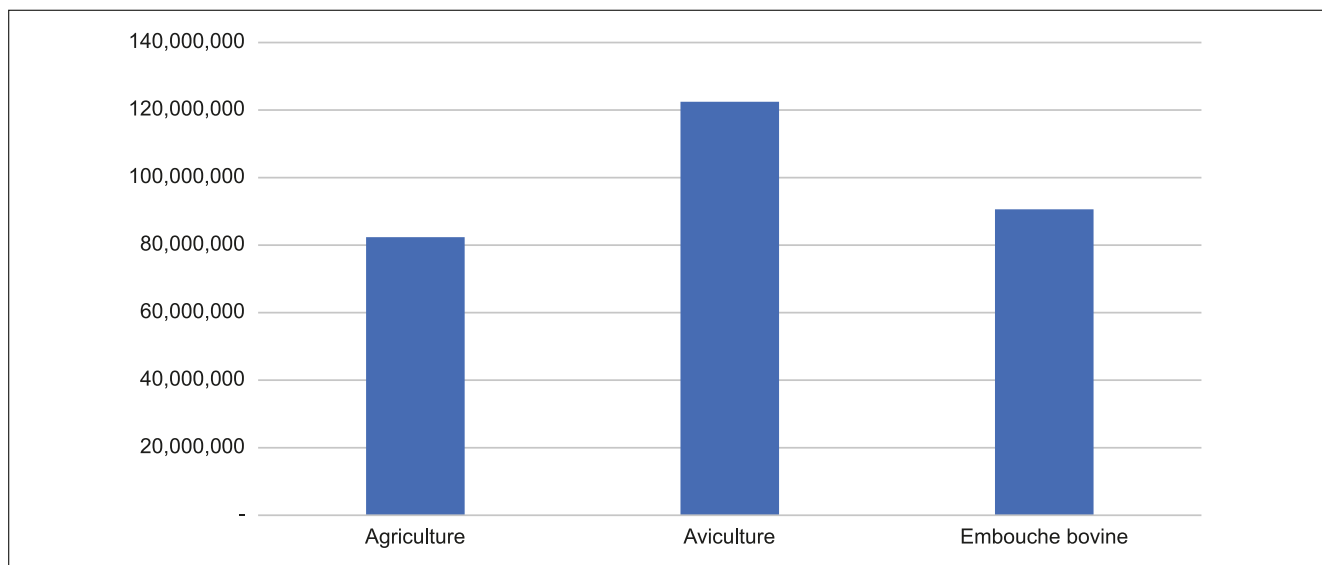
Le taux de remboursement global du FONSTAB (sans mobilisation du fonds de garantie) était de 58,64% au 31 décembre 2014, donc faible aussi bien pour les hommes que pour les femmes qui souvent évoquent des problèmes de mortalité d'animaux, mais en réalité, on note des détournements d'objectif avec notamment des changements d'activité par rapport au projet d'origine.

Grâce au Projet de développement de l'élevage au Sénégal Oriental et en Casamance (PDESOC), en fin mars 2015, 238 micros projets avaient été financés pour un montant total de 422 947 953 FCFA. Une enveloppe globale de 69 430 100FCFA a été attribuée à des femmes selon la répartition suivante: 18 promotrices individuelles, 1 groupement de femmes et 21 groupements mixtes.

Concernant le sous-secteur de la pêche, l'accès des femmes aux ressources financières est difficile. Elles ont des capacités financières très limitées du fait de la saisonnalité de leurs activités et de la contrainte des dépenses familiales. Par conséquent, elles ne peuvent pas être une clientèle privilégiée des institutions financières. Elles sont victimes de l'inadaptation des systèmes de financement en place. Les transformatrices et mareyeuses sont surexploitées par les institutions de financement et les pratiques usurières imposées par des opérateurs financiers. Mais aujourd'hui, de plus en plus, elles prennent conscience et essaient de s'en départir.

Le Ministère de la famille à travers le Fonds National de Crédit pour les Femmes (FNCF), a pu financer 384 projets dans les sous-secteurs des productions végétales et animales pour un montant de 295 437 500 FCFA dont 41% pour l'aviculture, 31% pour l'embouche bovine et 28% pour l'agriculture sur la période 2013-2016.

Figure 30: Financement des projets pour les femmes des sous-secteurs des productions végétales et animales



Source: Données du Fonds National de Crédit pour les Femmes

Les contraintes rencontrées pour l'accès des femmes au crédit sont relatives: (i) au faible niveau d'instruction et d'alphabétisation des femmes et (ii) aux problèmes de garantie liés aux difficultés d'accès à la terre.

4.13 Genre et le changement climatique

Le changement climatique constitue une menace majeure pour les stratégies d'autonomisation des femmes car il met en danger d'importantes initiatives. En effet, il est établi que les contraintes économiques et les normes culturelles empêchent les femmes d'accéder de façon optimale aux ressources naturelles et à des emplois formels, ce qui implique que leurs moyens de subsistance ou d'amélioration des moyens d'existence des familles (nutrition, santé, éducation, alimentation, énergie, revenus, etc.) dépendent d'initiatives dans les secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture, l'exploitation des ressources forestières, la collecte de l'eau, l'énergie, etc..

Les stratégies d'autonomisation des femmes sont directement affectées par les bouleversements dus au changement climatique: elles parcourent de plus grandes distances à pied pour trouver nourriture, combustible et eau, toujours plus rares, et prendre soin des membres de la famille exposée aux risques sanitaires liés aux variations climatiques. Elles consacrent moins de temps à leur éducation, à leurs activités génératrices de revenus ou à leur participation aux processus décisionnels au sein de la communauté, ce qui accentue encore les inégalités de genre. De plus les inégalités de genre dans la répartition des biens et opportunités (ex: difficultés quant à l'accès à la terre, au crédit et aux permis d'exploitation des ressources forestières), rendent les choix des femmes encore plus limités face au changement climatique.

Partant de cette situation, le Mécanisme national pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques cible particulièrement la prise en compte des initiatives d'autonomisation des femmes.

A ce titre, d'importants programmes pilotes ont été développés sur le Littoral et dans les Iles du Saloum pour les femmes afin de renforcer la résilience de leurs activités face au changement climatique.

4.14 Genre et la protection sociale dans le secteur agricole

La Protection sociale des personnes exerçant les métiers de l'agriculture est prise en compte dans la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) dans son chapitre 4. Elle a été matérialisée par le décret portant création du régime de la protection sociale des personnes exerçant les métiers de l'agriculture qui stipule la création d'une Caisse nationale et de Caisses régionales de protection sociale. Le démarrage du régime de protection sociale a toutefois été cantonné à l'assurance-maladie. Ce régime concerne aussi bien les hommes que les femmes.

Pour sa mise en œuvre, un plan d'action a été élaboré. Dans ce cadre, une phase d'expérimentation a concerné les filières agricoles qui sont bien structurées à savoir le coton, la tomate et le riz dans les quatre

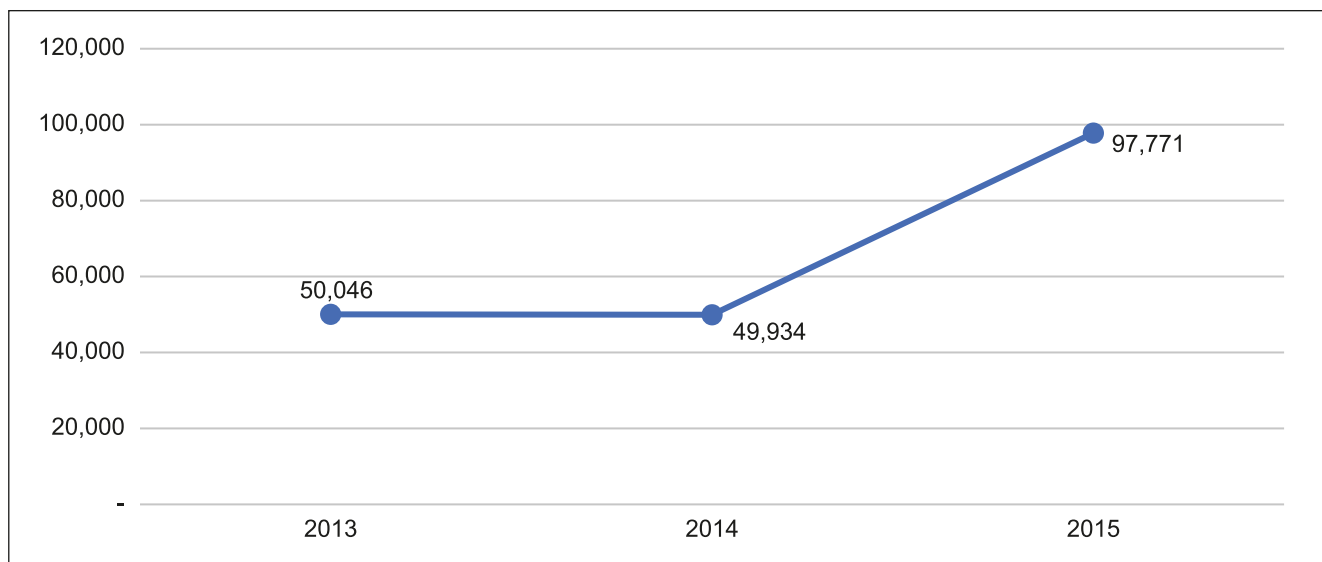
communautés rurales pilotes relevant de trois régions qui sont Saint Louis (Communautés rurales de Guédé Département de Podor, Communautés rurales de Ross Béthio dans Dagana), de Tambacounda (CR Missirah Département de Tambacounda), et de Kédougou (CR de Bandafassi Département de Kédougou).

On peut aussi noter une extension de la protection sociale car les systèmes formels d'assurance maladie concernent le secteur moderne qui n'emploie que 20% de la population. Cette situation a amené le Gouvernement à initier la Stratégie Nationale d'Extension de la Couverture du Risque Maladie (SNECRM) qui s'appuie sur le développement des mutuelles de santé.

Des progrès notables en faveur des femmes aussi bien rurales qu'urbaines ont été constatés ces dernières années notamment les bourses de sécurité familiale, la gratuité des soins de césarienne, l'allègement des conditions de prise en charge en matière de santé de la reproduction, la disponibilité des *Badjènu Gox*, la carte d'égalité des chances et la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Pour les bourses de sécurité familiale, sur la période 2013-2015, 197 751 ménages pauvres ont pu bénéficier du programme.

Figure 31: Bénéficiaires du programme des bourses de sécurité familiale



Source : revue sur la protection sociale, 2016

Pour la carte d'égalité des chances, 12756 cartes ont été distribuées sur la période 2014-2015 en vue de permettre aux personnes vivant avec un handicap de bénéficier d'une assistance sociale.

Concernant la CMU, le taux de couverture maladie est passé de 12,4% en 2014 à 15% en 2015 et le taux de couverture de la population bénéficiant d'un système de couverture maladie a progressé de 32% en 2014 à 46% en 2015.

D'autres actions sont menées par le Fonds de solidarité nationale qui assure une réponse immédiate et appropriée aux situations de crise et d'urgence grâce à une assistance financière, médicale et humanitaire en matériel et produits divers, et le Programme de réadaptation à base communautaire qui appuie l'intégration sociale, économique et culturelle des personnes vivant avec un handicap via des appuis en matériel et la subvention d'activités génératrices de revenus.

4.15 Genre et institutions rurales

Au Sénégal, les institutions rurales émanent du secteur public et du secteur privé. Concernant le secteur public, les Ministères sectoriels ont des démembrements au niveau local. Il s'agit des Directions Régionales de Développement Rural (DRDR) et des Services Départementaux de Développement Rural (SDDR) pour le Ministère de l'Agriculture et des services régionaux de l'élevage, de la foresterie et de la pêche.

S'agissant du sous-secteur des productions végétales, l'effectif total du personnel technique est évalué à 181 agents dont 7 femmes (4 à Diourbel, 2 à Dakar et 1 à Saint Louis). Il se répartit comme suit: (i) DRDR: 53 agents dont 7 femmes et (ii) SDDR: 128 hommes. Les femmes sont ainsi largement sous-représentées au sein de ces institutions.

Concernant le sous-secteur de la pêche, au niveau déconcentré les relations entre agents des pêches et acteurs sont des contacts de proximité dictés par les exigences régaliennes d'encadrement, de surveillance pour l'application de la réglementation et les besoins d'appui-conseils selon les types d'activités; par conséquent l'approche genre y est fortement ancrée.

Concernant le secteur privé, il s'agit des institutions qui sont sous la responsabilité des organisations de producteurs comme les Cadres Locaux de Concertation des Ruraux qui sont les démembrements du Cadre National de Concertation des Ruraux. Il s'agit également des banques comme les Services Financiers Décentralisés et des ONG comme World vision, CERES, etc. ainsi que des entreprises privées.

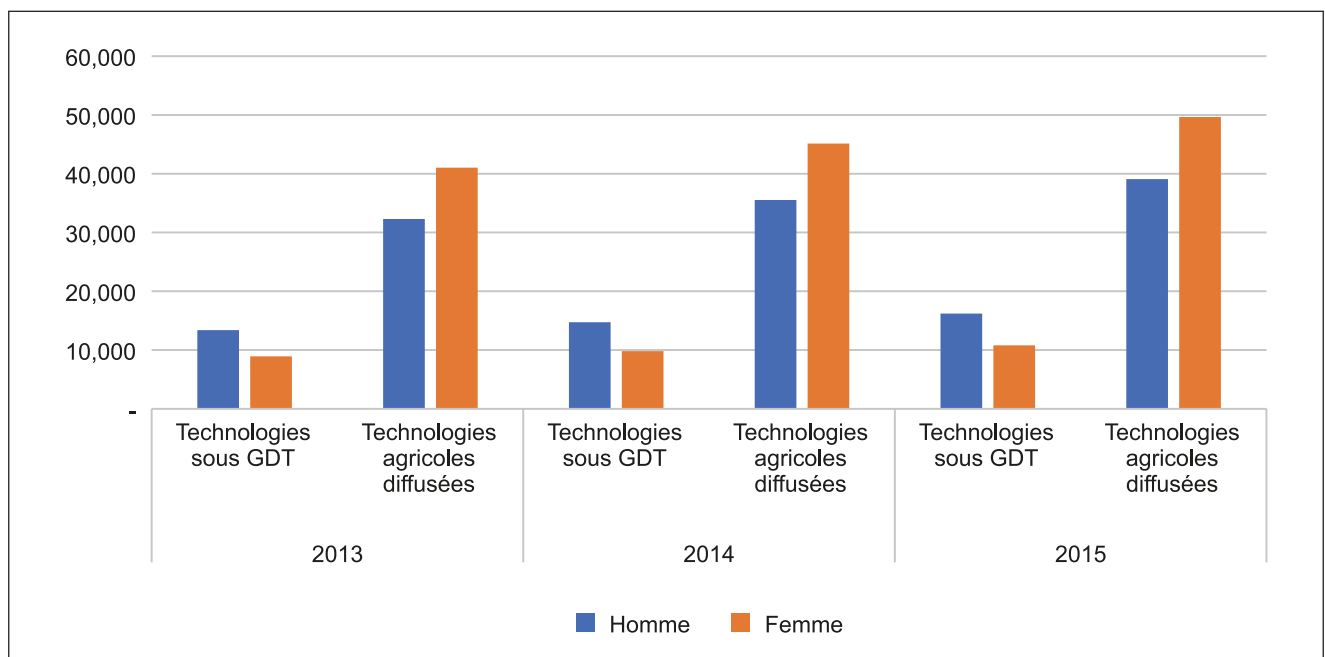
4.16 Genre et technologies

L'accès aux technologies constitue un défi pressant pour les femmes. Fort de ce constat, le Gouvernement est en train de déployer des efforts importants à travers la mise en œuvre de programmes importants au niveau du secteur agricole.

Concernant le sous-secteur des productions végétales, l'ANCAR a pu réaliser les résultats suivants:

- (i) renforcer les capacités en technologies sous gestion durable des terres améliorées de 22 313 producteurs dont 40% de femmes en 2013; de 24 545 producteurs dont 40% de femmes en 2014; et de 27 000 producteurs dont 40% de femmes en 2015;
- (ii) diffuser des technologies agricoles pour leur adoption durable par 73 331 producteurs dont 56% de femmes en 2013; 80 664 producteurs dont 56% de femmes en 2014; et 88 730 producteurs dont 56% de femmes en 2015.

Figure 32: Diffusion de technologies agricoles selon le sexe



Source: Données de l'ANCAR

L'ANCAR a aussi:

- (i) renforcé la gestion communautaire et la sécurisation des semences certifiées de 83 372 producteurs dont 4,5% des femmes en 2013, de 91 709 producteurs dont 4,5% de femmes en 2014 et de 100 879 producteurs dont 4,5% de femmes en 2015;
- (ii) appuyé l'augmentation de la production de légumes issus de micro-jardins de 1 300 producteurs dont 90% de femmes en 2013; de 1 430 producteurs dont 90% de femmes en 2014 et de 1 573 producteurs dont 90% de femmes en 2015; et

(iii) amélioré les productions agricoles par la réduction des pertes liées à la mouche des fruits sur les mangues à travers l'adoption de technologie de 1 824 producteurs dont 6,6% de femmes en 2013; de 2 006 producteurs dont 6,6% de femmes en 2014 et de 2 206 producteurs dont 6,6 % de femmes en 2015.

Des appuis en matériel agricole et en unités de transformation (rizeries, moulins à mil, décortiqueuses, batteuses) ont été octroyés aux femmes.

Ainsi, à travers le Fonds de Développement Local (FDL), le Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale (PAPIL) a activement travaillé sur l'allègement du travail des femmes à travers la mise en place d'au moins 35 unités de transformations des céréales dans les quatre régions d'intervention et des points d'eau fonctionnels (bornes fontaines et puits) de proximité. Ces équipements ont facilité l'accès des femmes à des ressources, allégé leurs travaux domestiques, et favorisé leur participation à la gestion des affaires communautaires. L'importance accordée à l'allègement du travail des femmes par le FDL est illustrée par le fait que 77% des microprojets financés ont concerné les équipements post-récolte (moulins, batteuses, décortiqueuses) et l'hydraulique.

Concernant le sous-secteur de la Pêche, en 2015 le Ministère concerné a subventionné les moteurs pour les pêcheurs et des claies de séchage ont été octroyées aux femmes formatrices sur l'ensemble du territoire national. Dans le cadre du PSE, les objectifs assignés au secteur restent entre autres, la modernisation des infrastructures. A cet effet, le Ministère construit des quais de débarquement dans certaines zones au profit des pêcheurs et des mareyeurs pour pallier au manque d'infrastructures de conservation et de moyens de manutention appropriés pour les produits frais. Dans d'autres lieux, le Ministère procède à la réhabilitation et l'aménagement de sites de transformation en faveur des femmes afin de moderniser le dispositif technique de transformation encore traditionnel et rudimentaire et qui agit négativement sur la qualité des produits (non-respect des normes d'hygiène et de salubrité des sites de transformation) et la santé des femmes (inhalation de gaz nocif dans le cadre du séchage de poissons).

4.17 Genre et planification du développement rural

Dans le cadre de l'institutionnalisation du genre, le Sénégal a adopté en 2005 sa première Stratégie d'Equité et d'Egalité de Genre actualisée en 2016. A cet égard, son objectif 2 relatif à l'institutionnalisation du genre dans toutes institutions publiques des niveaux central et décentralisé intègre la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et projets nationaux et sectoriels.

Des actions importantes ont été effectuées dans ce sens. Il s'agit de:

- la lettre circulaire de la Primature relative à la prise en compte du genre dans le budget à travers les Cadres de dépenses sectoriels à moyen terme en 2008;
- la rédaction du guide méthodologique d'élaboration des lettres de politique sectorielle de développement ainsi que du guide de préparation des projets/programmes et du guide d'évaluation des projets/programmes suivant la méthode coûts-avantages intégrant le genre.

Dans ce cadre, les Ministères sectoriels du développement ont consenti des efforts importants. Ainsi, les lettres de politique sectorielle du développement rural ont commencé à intégrer le genre. Les cadres de dépenses sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) du MAER ont pris en compte le genre avec l'appui de l'UNIFEM en 2007 dans le cadre du Programme Budgétisation Sensible au Genre (PBSG). Pour le suivi, des rapports de performance annuels et des revues sectorielles ont été élaborés.

La culture de la gestion axée sur les résultats dans les politiques publiques commence à être instaurée avec l'élaboration des cadres de mesures des résultats comme outil de suivi des politiques publiques depuis 2012. Dans ce contexte, des conseils présidentiels de suivi ont été tenus et des séances de formation à l'endroit des responsables du suivi évaluation des Ministères sectoriels ont été effectuées.

Avec l'adoption des nouvelles réformes budgétaires de l'UEMOA, le Sénégal s'est engagé à élaborer des Documents de Programmation Pluriannuelle Budgétaire (DPPD) en 2015. A cet effet, des séances de formation à l'endroit des Ministères sectoriels ont été organisées avec l'appui de la Direction du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances et les premières et secondes générations des DPPD y compris les Projets Annuel de Performance (PAP) et les Rapports Annuel de Performance (RAP).

Les Ministères en charge de l'agriculture et du développement rural ont intégré le processus d'élaboration des DPPD. Le MAER a amorcé l'intégration du genre dans le DPPD et la revue conjointe du secteur agricole.



© FAO/Marco Longari

Un fermier local va chercher de l'eau dans un étang voisin tout en arrosant son potager.

5. Analyse des parties prenantes

5.1 Partenaires potentiels dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'agriculture et le secteur rural

5.1.1 Services techniques

Les Ministères en charge du développement rural sont composés de directions nationales et de directions régionales.

Au niveau national, les services techniques concernent les directions techniques, les sociétés de développement, les instituts et les agences. Au niveau régional, il s'agit des directions et services régionaux.

Avec l'institutionnalisation du genre, des Cellules genre ont été mises en place au niveau de ces Ministères sectoriels. Elles ont pour mission, entre autres, de:

- coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'institutionnalisation du genre au plan sectoriel;
- coordonner l'élaboration du Plan de Travail Budget Annuel (PTBA) avec toutes les parties prenantes du MAER en se référant à la Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG) et à son plan d'institutionnalisation du genre;
- contribuer à la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre du PTBA;
- veiller à la prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes dans les plans, politiques, programmes, projets et budgets;
- constituer des bases de données ventilées par sexe;
- contribuer à la préparation et à l'organisation de la revue annuelle de la mise en œuvre de la SNEEG;
- appuyer la définition d'indicateurs de résultats tenant compte du genre;
- élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités avec l'appui du mécanisme national genre;
- appuyer le Ministère en matière de plaidoyer pour la promotion du genre;
- élaborer les rapports d'activités sur la prise en compte du genre dans les activités du Ministère.

5.1.2 Partenaires techniques et financiers

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) accompagnent le gouvernement du Sénégal à travers le financement de projets et programmes intégrant le genre et des appuis dans l'institutionnalisation du genre. Au niveau du secteur agricole, la majeure partie des projets et programmes ont pris en compte le genre.

Dans le cadre de l'institutionnalisation du genre, les PTF ont appuyé les Ministères en charges de l'environnement et de l'agriculture.

Concernant le sous-secteur des productions végétales, les activités appuyées par ONU Femmes tournent autour de la tenue d'ateliers de renforcement des capacités pour une meilleure prise en compte du genre

dans la nouvelle politique foncière, l'acte 3 de la décentralisation et le plan d'action du PRACAS et l'atelier de capitalisation et partage des expériences des femmes championnes dans le secteur agricole.

Concernant le sous-secteur de la foresterie, d'importantes réalisations ont été obtenues avec l'appui d'ONU Femmes et USAID/ERA, notamment:

- (i) l'audit genre du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable qui a permis l'élaboration d'une Matrice d'Actions Prioritaires (MAP);
- (ii) l'intégration des questions de genre dans la lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable et le Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme à travers la tenue d'un atelier de formation technique regroupant 50 personnes (Responsables de Suivi Evaluation et Genre de toutes les structures du MEDD);
- (iii) la conduite d'une étude d'identification dans tous les projets (terminés, en cours et en formulation) des problématiques de genre à prendre en compte et la définition des actions à développer pour l'amélioration de l'impact sur les femmes;
- (iv) la formation technique de 50 agents cadres du Ministère des niveaux central et déconcentré aux techniques de planification, programmation et de budgétisation sensible au genre et;
- (v) l'étude sur le chiffrage ou les coûts de l'institutionnalisation du genre dans la Politique Sectorielle.

5.1.3 Secteur privé

Le secteur privé contribue à l'atteinte de la sécurité alimentaire à travers la mise en œuvre de programmes et projets agricoles intégrant le genre. Il participe à l'élaboration des politiques agricoles sensibles au genre. Dans le cadre de la NASAN, le secteur privé s'est engagé à accompagner la mise en œuvre du PNIA en signant des lettres d'intention pour un montant de 109 millions de dollars. Ces lettres couvrent principalement les cultures à savoir le riz et autres céréales, l'oignon, l'arachide et les fruits et légumes. Les activités réalisées sont relatives à la formation, à l'achat direct sur le marché, par des contrats de production, par la fourniture de services financiers, d'intrants ou de mécanisation.¹³⁸ 139 petits exploitants agricoles ont été touchés en 2015 dont 77% d'hommes et 23% de femmes.

5.1.4 Société civile

La Société civile joue un rôle important dans la prise en compte du genre dans les politiques et programmes agricoles à travers le plaidoyer auprès des autorités. Elle participe à l'élaboration des politiques agricoles et met en œuvre des programmes et projets agricoles sensibles au genre avec des PTFs.

L'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO), qui est une organisation régionale de femmes, s'est affirmée au cours de ces dernières années comme un puissant mécanisme de concertation, de plaidoyer, de lobbying mais aussi d'actions pour la promotion du statut économique de la femme en Afrique de l'Ouest. Elle a réalisé, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, beaucoup d'activités en faveur de l'épanouissement socioéconomique des femmes. Elle coordonne des projets d'appui à l'agriculture en faveur des femmes. Il s'agit notamment du:

- (i) Projet AFAO-Union Européenne axé sur la formation en transformation de céréales et fruits et légumes;
- (ii) Projet AFAO-USAID portant sur la valorisation des produits locaux des femmes;
- (iii) Projet AFAO-BID axé sur la promotion du développement économique local en vue de contribuer à la valorisation des femmes notamment celles actives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles;
- (iv) Projet AFAO-AWDF portant sur la formation sur les techniques de transformation et conservation des aliments; et
- (v) Projet AFAO-Ambassade du Japon qui a permis la construction d'un Centre d'Incubation et de Formation «Olérémi TINUBU» à Gorom et mise en place de l'unité semi-industrielle de transformation de céréales, de fruits et légumes et d'oléagineux en 2010.

5.15. Organisations de producteurs

En vue de mieux défendre les intérêts des producteurs, des organisations ont été créées au niveau des sous-secteurs du primaire. Il s'agit des plateformes nationales à savoir le Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux (CNCR), le Mouvement Sénégalais pour le Développement (MSD), le CNDR, la Confédération Paysanne, les 3P et les Forces paysannes. Les plateformes sont constituées d'hommes et de femmes et sont structurées autour de faitières d'organisations de producteurs, en l'occurrence les Unions et les Fédérations.

Les organisations féminines qui interviennent dans le secteur sont entre autres: (i) la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF); (ii) le Collège des Femmes du CNCR; (iii) le Directoire National des Femmes en Elevage; et (iv) la Fédération Nationale des Transformatrices et Mareyeuses du Sénégal.

La FNGPFS, créée en octobre 1987, regroupe en son sein les Groupements de Promotion Féminine (GPF). Elle a pour mission de promouvoir la femme sénégalaise dans tous les secteurs de la vie sociale, économique et politique du pays. Elle accorde une importance primordiale à l'amélioration du statut des femmes rurales, représentant la majorité de ses membres. Elle comprend 11 fédérations régionales, 33 fédérations départementales, 56 unions communales, 91 unions d'arrondissement et 320 unions locales au niveau des communautés rurales. Chaque instance est dirigée par un bureau local composé d'une présidente, une secrétaire et une trésorière. Les instances locales bénéficient de l'appui des services déconcentrés du Ministère chargé des questions de femmes avec comme conseillères les coordinatrices des actions féminines.

Concernant le Collège des Femmes du CNCR, il a été créé en 2005 pour servir d'espace de concertation permettant aux femmes de se regrouper pour mieux exprimer leurs préoccupations et s'affirmer davantage au sein du mouvement paysan. Il vise en outre l'égalité et l'équité des sexes ainsi que l'autonomisation des femmes. Ainsi l'objectif principal est de renforcer les capacités des femmes rurales dans les instances du CNCR, sur la base de leurs propres attentes. Il réunit les délégués des femmes des 28 fédérations membres du CNCR. Il est administré par un bureau et dispose d'un plan d'action quinquennal 2011-2015 avec deux axes stratégiques: (i) la Promotion des femmes au sein des organisations fédératives de producteurs et (ii) la Professionnalisation des femmes dans leurs activités économiques principales.

Le Directoire national des femmes en élevage (DINFEL), créé en 2002, compte 20 000 membres répartis dans les 11 régions du Sénégal. Il regroupe des éleveuses, tanneuses, avicultrices, apicultrices, transformatrices de lait, etc. Il dispose au niveau de chaque région d'un directoire régional (association ou GIE) membre du directoire national.

Le DINFEL s'active depuis 2003 dans la collecte, la transformation et la distribution des produits laitiers mais reste actif dans bien d'autres domaines. Il a pour mission de promouvoir la femme en matière d'élevage, compte tenu de sa vulnérabilité extrême. Ses objectifs sont de: (i) aider au renforcement des capacités des femmes du Sénégal en élevage par le biais de la formation; (ii) assurer la représentation des femmes en élevage auprès des institutions partenaires et plateformes; (iii) appuyer et aider au développement institutionnel et organisationnel de ses structures de base; et (iv) informer et sensibiliser les femmes en élevage.

En particulier, le DINFEL vise: (i) la facilitation de l'accès au crédit, la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle, le marketing et la promotion des produits d'élevage, (ii) l'appui en équipements d'allégement des travaux et de production des femmes par rapport aux risques liés à leurs activités, (iii) la création de base de données et (iv) la formation en gestion, économie d'exploitation, gestion d'équipement collectif, plaidoyer, etc.

La Fédération Nationale des Transformatrices Micro Mareyeuses du Sénégal quant à elle compte 10 000 membres. Elle a été créée en 2001 et dispose d'un bureau dans toutes les régions concernées. Elle couvre les régions de Dakar, Fatick, Kaolack, Louga, Saint Louis, Tamba, Thiès, Saint Louis et Ziguinchor.



© FAO/Marco Longari

Les agriculteurs étang à proximité tout pauvreté, cette famille l'époque.

6. Évaluation genre de la mise en œuvre et des impacts des PNIA

6.1 Contexte d'élaboration du PNIA

A l'instar des autres pays membres de l'Union Africaine, le Sénégal a élaboré son PNIA couvrant la période 2011-2015 pour sa première phase; ceci afin de traduire en actions, d'une part, les engagements auxquels il a souscrit, dans le cadre de la Politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) et du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), et, d'autre part, les orientations retenues dans ses documents de politique et de stratégie en cours, et en perspective, pour l'agriculture. Il s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, productive et compétitive sur les marchés intra-communautaires ou internationaux, fondée sur l'efficacité, l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles, grâce à l'implication du secteur privé.

Le programme vise à accélérer la croissance, atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle et réduire la pauvreté.

Il s'articule autour de huit objectifs stratégiques, à savoir:

- (i) réduire les risques climatiques par la maîtrise de l'eau;
- (ii) préserver et gérer durablement les autres ressources naturelles;
- (iii) augmenter la production et améliorer fortement la productivité globale des facteurs;
- (iv) valoriser les produits agricoles par leur transformation;
- (v) améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles;
- (vi) renforcer la recherche pour générer et transférer de nouvelles technologies dans la production, la transformation et la commercialisation;
- (vii) renforcer significativement les capacités des différents acteurs; et (viii) assurer un pilotage et une coordination efficace de la mise en œuvre du Programme.

Le PNIA a estimé les besoins en dépenses publiques à 2 015 milliards de francs CFA dont 81 % sont des investissements, soit, 1 632 milliards de francs CFA.

6.2. Analyse genre du Plan National d'Investissement Agricole - PNIA

Le programme, adossé à la LOASP, s'articule autour de huit composantes à savoir: (i) Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau; (ii) Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles; (iii) Augmentation de la production et amélioration de la productivité; (iv) Développement de la transformation des produits agricoles, (v) Amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles; (vi) Renforcement de la recherche pour la génération et le transfert de nouvelles technologies; (vii) Renforcement de la capacité des acteurs; et (viii) coordination et pilotage sectoriels. Il met en œuvre les politiques des sous-secteurs des productions végétales, animales, halieutiques et forestières. Il a aussi intégré les secteurs transversaux tels que le commerce et les infrastructures.

L'analyse genre du PNIA montre globalement que le genre est pris en compte dans quelques dimensions du programme. Ainsi, le contexte et les objectifs ne font pas référence au genre. Cependant, le genre est explicité

au niveau des sous-sections sur la revue des politiques et stratégies, sur l'analyse politique et financière, sur quelques projets qui mettent en œuvre les composantes du programme (voir tableau ci-dessous) et sur quelques indicateurs du cadre logique.

Tableau 6: Niveau de prise en compte du genre dans les composantes du PNIA

Composantes du Programme	Activités/projets intégrant le genre
Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau	Projet d'aménagement hydro-agricole de Bakel, Promotion de la petite irrigation locale, Valorisation agricole des excédents de débit des forages en milieu rural...
Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles	Grande Muraille Verte Renforcement de l'offre de services du Conseil agricole et rural...
Augmentation de la production et amélioration de la productivité	Projet d'appui aux femmes productrices de riz en Casamance continentale, Promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural par la mise en place de Sociétés d'Intensification de la Production Agricole (SIPA)....
Développement de la transformation des produits agricoles	Modernisation de la filière transformation artisanale, Renforcement de l'offre de services du Conseil agricole et rural...
Amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles	SIPA, projet riz femme Casamance
Renforcement de la recherche pour la génération et le transfert de nouvelles technologies	Relance des activités du centre de recherches agricoles de l'ISRA de Djibélor (Casamance)
Renforcement de la capacité des acteurs	Renforcement de l'offre de services du Conseil agricole et rural
Coordination et pilotage sectoriels	Appuis aux statistiques agricoles et recensement

Source: Evaluation genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural, FAO et Commission de la CEDEAO, 2017

L'analyse détaillée a permis de revisiter certaines dimensions liées au genre dont les résultats se présentent comme suit:

6.2.1 Pertinence

6.2.1.1 Conception de la Politique de sécurité alimentaire

L'analyse du contexte national et du contexte sectoriel du PNIA n'a pas pris adéquatement en compte la dimension genre. Cependant, dans la section relative à la Revue des politiques et stratégies, la dimension genre a été explicitée à travers la LOASP, la SNEEG etc...

Concernant les programmes et projets proposés dans le PNIA, certains ont intégré le genre dans leurs activités.

Pour ce qui est de la prise en compte du genre dans les objectifs, le Programme ne fait pas référence à l'égalité des sexes mais le genre est intégré dans les objectifs de certains projets qui le mettent en œuvre.

Concernant les produits et les résultats visant à atteindre l'objectif d'égalité entre les sexes et l'éradication de la faim et de l'insécurité alimentaire, le Programme vise effectivement à réduire la faim et l'insécurité alimentaire mais il ne fait pas mention explicite au genre. Cependant, certains projets ont des produits et objectifs visant à réduire les inégalités entre les sexes.

En ce qui concerne les interventions visant à traiter les liens entre le genre et la malnutrition, le chapitre Justification des priorités à travers le deuxième critère utilisé dans le choix des priorités et la contribution des branches d'activité à la réduction de la pauvreté, fait ressortir l'importance des céréales et des légumes dans une stratégie de lutte contre la faim et la malnutrition (Cf. tableau 2) mais il ne fait pas mention explicite au genre.

6.1.1.2 Participation au processus d'élaboration des PNIA et leur mise en œuvre

Le processus d'élaboration du PNIA a été participatif et inclusif car intégrant toutes les parties prenantes du développement rural à savoir les structures étatiques (Ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement), les partenaires techniques et financiers, la société civile, le secteur privé,

les organisations de producteurs et les organisations de femmes. Il a vu la participation d'autres Ministères comme l'économie et des finances, du commerce, des infrastructures, du genre, des collectivités locales...

Tous ces acteurs ont participé et contribué à l'élaboration des rapports des groupes thématiques qui ont permis de rédiger le rapport diagnostic du secteur agricole et du Plan d'investissement. Ils ont également participé aux ateliers de validation de ces documents. Les organisations de femmes ont participé de la phase d'élaboration jusqu'à la validation en apportant leur contribution aux documents élaborés mais elles n'ont pas fait de contribution spécifique au genre.

Concernant le suivi de la mise en œuvre du PNIA, les acteurs ont contribué, à travers les concertations pour l'élaboration et la validation du rapport sur l'état de la mise en œuvre du PNIA et des revues conjointes du secteur.

6.1.1.3 Budgétisation

Concernant l'allocation systématique des ressources pour répondre de manière spécifique aux contraintes, aux besoins et aux priorités des hommes et des femmes, les composantes du Programme ont été déclinées sur la base des options stratégiques d'investissement pour faire face aux contraintes du secteur. Ainsi, une répartition du budget par composante selon le genre a été faite (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 7: Répartition des différentes composantes entre femmes (F), hommes (H), hommes et femmes (HF), et jeunes (J) (en milliers de francs)

Composantes du PNIA	Total	F	H	HF	J
1. Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau	267 935 902			133 967 951	133 967 951
2. Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles	148 899 030			74 449 515	74 449 515
3. Augmentation de la production et amélioration de la productivité	799 446 102	6 856 453	3 207 300	403 620 263	385 762 087
4. Développement de la transformation des produits agricoles	8 210 000	1 225 000		3 492 500	3 492 500
5. Amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles	68 087 246			34 043 623	34 043 623
6. Renforcement de la recherche pour la génération et le transfert de nouvelles technologies	7 501 050			3 750 525	3 750 525
7. Renforcement de la capacité des acteurs	14 672 271			7 336 136	7 336 136
8. Une bonne coordination et un pilotage sectoriel assurés	31 326 360			16 975 976	14 350 384
Total	1 346 077 962	8 081 453	3 207 300	677 636 489	657 152 720
Total en %	100,0 %	0,6 %	0,2 %	50,3 %	48,8 %

Source : PNIA Sénégal 2011-2015

Concernant l'allocation budgétaire ciblant spécifiquement les femmes en vue de réduire les inégalités entre les sexes, des projets (Micro-jardin, Projet riz femme Casamance etc.) d'une valeur de 8 milliards de FCFA soit 0,6% du budget global du PNIA ont été intégrés. Les autres projets prennent en compte aussi bien les femmes, les hommes que les jeunes.

Cependant, le PNIA n'a pas défini des mesures visant à faire appliquer la budgétisation selon le genre dans ces projets.

6.2.2 Efficacité

6.2.2.1 Capacité institutionnelle pour la programmation (genre)

Dans le cadre de l'institutionnalisation du genre, l'Etat à travers une directive de la Primature en 2013 avait demandé aux Ministères sectoriels d'intégrer le genre dans la budgétisation de leurs activités. Aussi, certains

partenaires techniques et financiers exigent-ils la prise en compte du genre dans les projets et programmes qu'ils financent depuis l'élaboration jusqu'au suivi de la mise en œuvre.

Concernant le PNIA, le Ministère en charge du genre à travers la Direction de l'Entrepreneuriat Féminin a participé tout au long du processus de formulation et de validation du Programme.

Pour ce qui est du renforcement des capacités institutionnelles des coopératives de femmes en matière de production agricole, de transformation des produits et d'entrepreneuriat agricole, le PNIA, à travers ses composantes (3, 4, 7...) a pris en compte les aspects liés à la professionnalisation des acteurs (homme et femme), l'appui à la constitution d'organisations de productrices et de comités de gestion et conseil d'orientation.

En ce qui concerne le renforcement des capacités pour rendre les services de vulgarisation agricole et d'autres services sensibles au genre, le projet Renforcement de l'offre de services de conseil agricole (ANCAR) a pris en compte la dimension genre.

Concernant les activités de renforcement des capacités pour améliorer la disponibilité et l'utilisation de données ventilées par sexe et d'indicateurs sensibles au genre, le PNIA a intégré des activités portant sur cette dimension à travers le projet d'appui aux statistiques agricoles, le recensement national, etc...

6.2.2.2 Suivi et évaluation

Pour le suivi-évaluation, le cadre logique du PNIA a pris en compte certains indicateurs sensibles au genre.

6.2.3 Efficacité: utilisation efficace des ressources

6.2.3.1 Gestion des ressources naturelles

A travers ses composantes 1 et 2, le PNIA a pris en compte la conservation des ressources naturelles et la biodiversité à travers la valorisation des acquis de recherche sur l'amélioration des semences forestières, le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel des filières de semences forestières, et l'implication du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles.

Pour ce qui est des aspects liés à la gestion des sols et des semences, le projet sur la reconstitution du capital semencier de la composante 2 a intégré les femmes.

Concernant l'accès aux sources d'énergie alternatives pour les femmes afin de réduire la déforestation, le projet Ecovillage l'a intégré à travers la mise en place de cuisinières solaires, de bio-digesteurs, etc...

Pour ce qui est du développement des systèmes agricoles tels que les fermes agricoles, certains projets de la composante 1 l'ont intégré.

6.2.3.2 Efficacité technologique (utilisation de la main-d'œuvre)

Le PNIA a intégré des projets productifs qui fournissent des intrants agricoles aux femmes (projets ciblant 100% femmes et autres projets qui prennent en compte aussi bien les hommes que les femmes).

Pour ce qui est de la fourniture de technologies destinées à réduire la pénibilité des travaux et à accroître la productivité des femmes, le projet d'aménagement hydro agricole de Bakel et le projet d'appui aux femmes productrices de riz en Casamance continentale prévoient l'équipement en matériel d'allègement des travaux (labour et traitement de la production) des femmes.

Concernant les formations pour promouvoir l'utilisation de technologies améliorées par les femmes, le projet Renforcement de l'offre de services de conseil agricole et le projet Riz femmes Casamance les ont intégrés à travers surtout les activités de renforcement de capacité.

Pour ce qui est de la recherche sensible au genre et relative aux technologies liées à l'allègement des tâches, le projet Relance des activités du centre de recherches agricoles de l'ISRA de Djibélor (Casamance) a intégré le genre.

6.2.3.3 Développement des chaînes de valeur et accès aux marchés

Pour ce qui est de l'appui aux coopératives de femmes productrices, plusieurs initiatives ont été prises dans le PNIA à travers le projet Riz femmes de Casamance, à savoir: l'accompagnement dans la professionnalisation des acteurs à travers la mise en place d'organisations professionnelles et dans la mise en relation avec les institutions financières; la constitution d'organisations de productrices (OP) fortes et dynamiques; et le Renforcement des capacités sur les itinéraires techniques de production de semences et de riz de consommation et, sur les techniques de conservation et de transformation du riz.

Concernant les mesures destinées à accroître l'accès des femmes aux marchés publics pour la fourniture de produits et services agricoles, la mise en place de systèmes de commercialisation et de transformation des produits agricoles ont été pris en compte.

Pour favoriser le flux d'investissements privés dans les entreprises de la chaîne de valeur des femmes, des micro entreprises rurales seront mises en place.

Concernant les mesures destinées à promouvoir le rôle des femmes dans la réduction des pertes post-récolte, il est prévu de construire des magasins de stockage et de conditionnement (Projet SIPA).

6.2.4 Impact probable

6.2.4.1 Emploi rural décent

Pour ce qui est de l'emploi des femmes rurales dans les nouvelles chaînes de valeur agricoles, le projet Valorisation agricole des excédents de débit des forages en milieu rural, le projet de développement de la filière lait et le projet Aviculture familiale visent à créer des emplois pour les femmes.

Concernant les initiatives visant à fournir des services de soins aux femmes agricultrices (crèches pour la garde d'enfants, etc.), le projet de développement des Eco villages intègre la construction de boutiques villageoises, de cases des tous petits, de cases/postes de santé, et de centres communautaires polyvalents pour les hommes et les femmes.

Pour ce qui est de la réduction du travail agricole non rémunéré des femmes et du travail des enfants, les projets SIPA et fermes agricoles l'ont intégré.

Concernant les programmes de protection sociale pour les femmes dans l'agriculture, citons le projet Renforcement de la protection sociale des producteurs dont l'un des objectifs est d'assurer l'équité dans la prise en charge des besoins de protection des groupes vulnérables.

6.2.4.2 Sécurité alimentaire

L'objet visé par le PNIA est la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aussi bien pour les hommes et les femmes.

6.2.4.3 Faim Zéro

L'initiative «Faim Zéro» a été lancée en 2014 pour appuyer la mise en œuvre du PNIA. Les principes de la stratégie «Faim Zéro» s'articulent autour de: (i) un engagement politique fort; (ii) la combinaison des actions sociales (d'urgence) et de développement; (iii) la connexion du rural à l'urbain et la différenciation de l'appui entre ces zones; (iv) une approche intersectorielle de la stratégie; (v) un pilotage sous le signe de la participation de la société civile; (vi) une approche territoriale et participative; (vii) un encadrement juridique solide; et (viii) des aides conditionnées et ciblées.

La stratégie «Faim Zéro» est basée sur un ensemble de programmes coordonnés autour d'un système d'allocations familiales, d'un programme de renforcement de l'agriculture familiale (via le crédit et l'assurance), d'un programme d'achat public de produits alimentaires et d'un programme d'alimentation scolaire.

Au Sénégal, les actions entreprises dans ce cadre sont les suivantes:



© FAO / Sviatoslaw Wojtkowiak

Les femmes assistent à la célébration de la Journée mondiale de la nutrition 2013 organisée par le bureau de la FAO au Sénégal dans la ville de Kaffrine.

- la mise en place d'un système de sécurité sociale pour le secteur formel, d'un régime simplifié de protection sociale pour le secteur informel, de la CMU et de la bourse de sécurité familiale;
- la mise en place des fonds d'appui aux producteurs et de la Compagnie Nationale d'assurance (CNAAS);
- la mise en œuvre d'un programme d'urgence à travers des aides alimentaires et la constitution d'un stock de sécurité au niveau du Commissariat de sécurité alimentaire;
- la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire.

Ces actions concernent aussi bien les hommes que les femmes.

6.2.5 Viabilité

6.2.5.1 Inclusion financière

Pour ce qui est de l'accès au financement pour les femmes productrices et entrepreneurs, des facilités d'accès ont été intégrées à travers des accompagnements (projet Riz femmes Casamance) et la mise en place de lignes de crédit pour les femmes (projet d'aménagement de six vallées dans la région de Kolda).

Des partenariats sont prévus avec des institutions financières pour favoriser l'accès des femmes au financement. C'est ainsi que, dans le cadre du projet d'aménagement de six vallées dans la région de Kolda, des partenariats avec les institutions bancaires comme la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS), le Crédit mutuel du Sénégal (CMS), le Programme d'appui aux mutuelles d'épargne et de crédit au Sénégal (PAMECAS) et l'Alliance de crédit et d'épargne pour la production (ACEP) ont été pris en compte.

Pour ce qui est de la promotion de l'inclusion financière à travers les organisations de productrices et leurs entreprises agricoles (par exemple les trustfunds pour les femmes), le projet Riz femmes Casamance appuie les organisations de femmes en offrant du conseil et orientation vers les structures de micro-finance.

6.2.5.2 Résilience des systèmes agricoles et alimentaires

Concernant l'utilisation par les femmes des pratiques agricoles dites intelligentes face au changement climatique, le Programme de renforcement de l'offre de services de conseil agricole et rural et le projet d'aménagement de six vallées dans la région de Kolda prévoient le renforcement des capacités en matière de techniques de gestion durable des terres, de maîtrise de l'eau, etc...

6.3 Participation des Acteurs non étatiques

Le Groupe de Dialogue Social et Politique (GDSP), qui a une mission d'interface, de mobilisation et de facilitation du dialogue entre les acteurs non étatiques (ANE) en l'occurrence la société civile, le secteur privé, les organisations de producteurs et les décideurs étatiques, ainsi qu'un rôle d'information et de communication sur le PNIA et son état d'avancement, a été mis en place en décembre 2014. Son rôle consiste plus particulièrement à mettre en place un mécanisme crédible et fonctionnel visant à: (i) fournir aux autorités publiques, aux partenaires, aux collectivités locales et aux autres acteurs un feedback régulier sur la mise en œuvre du PNIA; (ii) donner son point de vue sur les priorités, la qualité et la pertinence des actions du PNIA à la base; (iii) participer à la revue périodique de la mise en œuvre du PNIA en vue d'identifier les aspects à améliorer afin d'assurer le succès du programme et (iv) faciliter et veiller à la prise en compte effective des questions de genre et d'équité.

L'organe de coordination du GDSP est composé d'un bureau de cinq membres: Président: AFAO; 1^{er} vice-président: CNCR; 2^{ème} vice-président: SEDIMA; Trésorier Général: DINFEL; Trésorier Adjoint: CONGAD). Il a sept commissions: Agriculture: Mouvement Social pour le Développement (MSD); Elevage: Conseil National des Maisons des éleveurs (CNMDE); Foresterie: Conseil National pour le Développement rural (CNDR); Pêche: Fédération Nationale des Transformatrices et Mareyeuses du Sénégal (FENATRAMS); Foncier: Confédération Paysanne du Sénégal (CPS); Valorisation des produits locaux: Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS); Riz: Comité Interprofessionnel de la filière Riz (CIRIZ). Il y a également un Comité de gestion, de suivi et de planification. Le bureau a été revu et le CNCR assure la présidence actuelle. Le premier président de ce groupe était une femme qui a ensuite été remplacée par un homme.



7. Aperçu des réalisations du PNIA sur l'égalité entre les sexes

7.1 Tendances générales, les lacunes et les défis

7.1.1 Tendances générales

Les engagements de l'Union Africaine, de la CEDEAO, du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers, de la société civile, du secteur privé et des organisations de producteurs se sont traduits par la signature du pacte ECOWAP/PDDAA en octobre 2010 et l'avènement du PNIA et sa mise en œuvre réussie. Cela a eu comme impact une augmentation des investissements intérieurs comme extérieurs et une contribution conséquente du secteur privé sur la période 2011-2015 qui s'est répercutée sur les résultats du secteur agricole en termes de production agricole, de création d'emplois et de revenus, et au niveau de l'économie nationale sur le PIB agricole.

Ainsi, le gouvernement du Sénégal a mobilisé 949 milliards de FCFA dont 57% sur ses ressources internes. A travers les nouvelles initiatives qui accompagnent cette mobilisation telles que la NASAN, les engagements de financement du secteur privé sont estimés à 109 millions de dollars dont 89,5 millions déjà investis.

Le taux de croissance du secteur est passé de 12,9% en 2011 à 15% en 2015, ce qui est inférieur à la cible du PNIA (20%) avec des variations sur la période (14% en 2012 et 13% en 2013 et 2014).

La production des principales céréales (mil, sorgho, maïs et riz) est passée de 1,098 million de tonnes en 2011 à 2,148 millions de tonnes en 2015. Malgré les résultats forts intéressants obtenus, la cible de 2015 du PNIA évaluée à 3,316 millions de tonnes n'a pas été atteinte.

Tableau 8: Situation des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PNIA

	2005	2010 Proj	2010	2011	2012	2013	2014	2015 Proj	2015	2020 Proj
Impacts macroéconomiques (%)										
Part de l'agriculture dans le PIB TOTAL	13,28	16,38	15,3	12,9	14,6	13	13	20,29	15	21,53
Taux de croissance du PIB agricole	1,20	5,00	4,3	2,1	3,5			7,43		6,62%
Taux de couverture des besoins céréaliers	42	53,18		33	63	45.3	43.74	125,83	71.75	186,37
Evolution de l'incidence de la pauvreté										
- Incidence de la pauvreté nationale	50,76	37,75		46,7		43.9	42.5	25,89	34.6	18,06
- Incidence de la pauvreté rurale	61,93	49,34		57,3				36,37		26,57
- Incidence de la pauvreté à Dakar	32,46	18,71						8,79		4,05
- Incidence de la pauvreté urbaine (hors Dakar)	38,81	25,36						14,53		9,02

	2005	2010 Proj	2010	2011	2012	2013	2014	2015 Proj	2015	2020 Proj
Impacts sur les rendements (Kg/ha)										
Mil/Sorgho		1025	860	628	800	607		1434	876	1876
Mais		1856	2004	967	1547	1443	1221	2691	1525	3622
Riz		3232	2579	2886	3989	4018	4142	4838	3819	6680
Arachide		1022	1076	609	977	739	762	1251	925	1470
Impacts sur la production (en milliers de tonnes)										
Mil/Sorgho		1135	794	568	800	765		1378	938	1889
Mais		545	243	124	228	226	179	687	304	1061
Riz		715	379	406	470	436	559	1251	906	2138
Arachide		1053	1287	528	693	677	669	1097	1050	1157

Source : PNIA Sénégal 2011-2012 complété par l'auteur

Le PNIA s'est plus appesanti sur les aspects productifs. On constate que des efforts importants ont été déployés pour appuyer les femmes en termes d'accès aux intrants et en équipements agricoles. Elles ont aussi bénéficié de programmes de renforcement des capacités sur les techniques de production, de stockage et de transformation des produits agricoles.

7.1.2 Lacunes et défis

La mise en œuvre du PNIA s'est heurtée à certaines contraintes relatives a:

- la non opérationnalisation du Secrétariat permanent, organe de coordination du PNIA;
- l'insuffisance des moyens dédiés au suivi du programme;
- le manque d'appuis au Groupe de dialogue, Social et Politique;
- La multiplicité des nouvelles initiatives et la dispersion dans la Coordination (AGIR, NASAN, SAKSS, ECOAGRIS etc.);
- Les redondances sur les actions: financements des PTFS au PNIA reconduits à la NASAN;
- l'absence d'outils de suivi évaluation consensuel du fait de plusieurs initiatives entamées au niveau continental et régional;
- la non prise en compte du genre dans le suivi de la mise en œuvre du PNIA;
- la non articulation des projets mis en œuvre avec les projets retenus dans le PNIA.

En termes de défis, il est nécessaire de:

- mettre en place un secrétariat permanent comme mécanisme unique de coordination du Programme;
- mettre en œuvre les projets/programmes inscrits dans le PNIA;
- intégrer le genre de façon exhaustive depuis le diagnostic jusqu'à l'élaboration du rapport final;
- redéfinir les champs d'action des nouvelles initiatives (cas de la NASAN);
- harmoniser les outils de suivi évaluation du PNIA;
- intégrer le genre dans le suivi de la mise en œuvre du PNIA.

7.2 Bonnes pratiques en matière de programmation et de mise en œuvre sensibles au genre

En matière de bonne pratique dans la programmation et la mise en œuvre sensibles au genre, on peut retenir:

- l'engagement du gouvernement à institutionnaliser le genre dans les politiques publiques à travers l'adoption de la SNEEG, l'élaboration de la circulaire sur la prise en compte du genre dans les budgets, la rédaction de guides d'élaboration des lettres de politiques sectorielles et des programmes et projets intégrant le genre, la mise en place des cellules genre;

- la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et projets agricoles ;
- la collecte des données agricoles sensibles au genre à travers les recensements et les enquêtes;
- la prise en compte du genre dans les indicateurs de suivi des politiques sectorielles;
- l'élaboration de rapports d'activités genre annuels;
- la forte implication des acteurs non étatiques dans la prise en compte du genre.



©FAO/Jane Hahn

Les gens font leurs achats au marché du Grand Dakar à Dakar, au Sénégal.



©FAO/Olivier Asselin

Un échantillon de okra en purée en cours de préparation pour l'analyse des pesticides au Laboratoire Ceres Locustox.

8. Conclusions et recommandations

Avec l'avènement du PNIA, le Sénégal a mobilisé des financements importants impactant positivement la production agricole au sens large et l'économie nationale. Des avancées notables ont été constatées au niveau de l'accès aux facteurs de production, la création d'emplois, le relèvement du niveau des revenus, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté aussi bien au niveau des hommes que des femmes.

Malgré ces avancées, les cibles 2015 des indicateurs prioritaires du PNIA n'ont pas été atteintes. Cela est la résultante des contraintes rencontrées relatives aux aléas climatiques pour la maîtrise de l'eau, aux pesanteurs socioculturelles surtout pour l'accès au foncier, à la demande de garanties pour l'accès au financement et au faible niveau d'instruction surtout des femmes.

8.1 Recommandations au Gouvernement

Pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques et le PNIASAN (PNIA de seconde génération), il est nécessaire de:

- Mieux intégrer le genre dans les politiques sectorielles et dans les indicateurs de suivi. Ceci implique de disposer d'un système adéquat de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion des statistiques agricoles intégrant le genre et de renforcer les capacités d'analyse des données ventilées par sexes et des indicateurs intégrant le genre dans tous les sous-secteurs de l'agriculture et du développement rural.
- Impliquer les mécanismes institutionnels chargés de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, y compris les cellules genre des ministères sectoriels dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques agricoles et du PNIASAN. In conviendrait ainsi d'allouer une dotation budgétaire conséquente aux cellules genre des ministères sectoriels pour leur permettre de mieux suivre les indicateurs genre pour le suivi de la mise en œuvre des politiques agricoles et du PNIASAN.
- Vulgariser les outils de gestion foncière intégrant le genre comme le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), la Charte du Domaine Irrigué par la SAED au niveau de la vallée et sensibiliser les chefs coutumiers pour un meilleur accès des femmes au foncier.
- Systématiser la budgétisation selon le genre dans tous les mécanismes de financement de l'agriculture et du développement rural tels que: le budget national, les fonds verts climatiques, l'aide bilatérale et multilatérale au développement et les partenariats public-privé.
- Mieux intégrer le genre dans les organes de coordination des politiques agricoles et du PNIASAN et élaborer une stratégie globale du secteur agricole intégrant le genre.
- Mettre en place des mesures de discrimination positive à l'endroit des femmes pour garantir leur accès équitable aux facteurs de productions, aux services et aux opportunités d'emplois et d'affaires le long des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

8.2 Recommandations à la FAO

Concernant la FAO, il est recommandé de continuer à accompagner le Gouvernement du Sénégal pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques liées aux secteurs de l'agriculture et du développement rural et dans le PNIASAN à travers:

- La vulgarisation de ce Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural afin de nourrir le dialogue politique pour la formulation du PNIASAN.
- L'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de programme de renforcement des capacités sur les outils d'analyse genre dans les secteurs agricoles et ruraux.
- Les appuis financiers et techniques pour l'intégration systématique du genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et du PNIASAN.
- L'appui au processus d'institutionnalisation du genre enclenché au niveau des Ministères en charge de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition à travers les cellules genre.
- La vulgarisation des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicable aux terres, aux pêches et aux forêts dans le cadre de la sécurité alimentaire pour permettre aux femmes de mieux accéder à la terre.

8.3 Recommandations à la Commission de la CEDEAO:

La Commission de la CEDEAO devrait:

- Fournir un appui technique et financier au Gouvernement du Sénégal pour la domestication des mesures liées à l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition et la gestion des ressources naturelles contenues dans l'Acte additionnel relatif aux droits des femmes et des hommes pour un développement durable dans l'espace CEDEAO.
- Soutenir le Gouvernement du Sénégal dans la mise en œuvre des engagements en matière de genre pris lors de la conférence «ECOWAP+10 et les Perspectives pour 2025» tenue en novembre 2015 à Dakar, et dans d'autres documents y compris le PNIASAN de seconde génération.

8.4 Recommandations aux autres partenaires/acteurs

Il est recommandé:

Aux partenaires techniques et financiers:

- De veiller à la prise en compte du genre dans leurs critères pour l'appui à l'élaboration, le financement, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes des secteurs de l'agriculture et du développement rural et du PNIASAN.
- De continuer à financer les projets prenant en compte le genre dans le PNIASAN et à appuyer les cellules genre des ministères sectoriels concernés pour le suivi des indicateurs genre du PNIASAN et le parachèvement de l'institutionnalisation du genre.

A la société civile:

Il s'agit de:

- Poursuivre le plaidoyer pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques sectorielles et les mécanismes de financement liés à l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, et plus particulièrement le PNIASAN.

Au secteur privé:

Il convient de:

- Continuer à appuyer le PNIASAN par la mobilisation de financements pour la mise en œuvre des programmes/projets intégrant le genre.
- Mieux positionner les coopératives et organisations des femmes dans les chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques à travers l'emploi, les opportunités d'affaires et le renforcement des capacités institutionnelles.

Références et documents consultés

- ANSD 2013: Rapport RGPFAE;
- CEDEAO 2005: Politique Agricole Commune de la CEDEAO;
- CNRF 2016: Politique Foncière;
- DGPSN 2016: Stratégie Nationale de Protection Sociale;
- Gouvernement du Sénégal 2014: Plan Sénégal Emergent;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural 2013: Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, 33 pages;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique 2004: Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale, 44 pages;
- Ministère de l'Agriculture 2010: Programme National d'Investissement Agricoles;
- Ministère de l'Agriculture 2014: Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise;
- Ministère de l'Agriculture 2015: Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales du Sénégal;
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan 2013, 2014, 2015, 2016: Revues Annuelles Conjointe (RAC);
- Ministère de l'Elevage 2016: Plan National de Développement de l'Elevage;
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable 2015: Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du développement durable 24 pages;
- Ministère de l'Hydraulique: Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Sénégal;
- Ministère de la Famille 2004, 2016: Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre;
- Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture 2015: Lettre de Politique Sectorielle de Développement des Pêches et de l'Aquaculture, 45 pages;
- NEPAD 2003: Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique;
- PADEN 2012: Recensement de l'horticulture dans la zone des Niayes;
- PNUD 2015, 2016: Rapports sur le Développement Humain;
- Primature 2015: Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience;
- Primature 2016: Politique Nationale de Développement de la Nutrition;
- Primature 2016: Rapport Priorités Résilience Sénégal;
- SECNSA, 2015: Enquête SMART.

Annexe 1: Analyse genre du PNIA

Le système de notation genre de la FAO (*Gender marker*) est basé sur les critères suivants pour l'analyse des résultats, des produits et des activités:

G0	Aucune prise en compte de l'égalité des hommes et des femmes par le Produit, Service ou Activité
G1	Le Produit, Service ou Activité prend en compte l'égalité des hommes et des femmes dans quelques dimensions
G2a	Le Produit, Service ou l'activité prend en compte les questions liées à l'égalité des hommes et des femmes de manière systématique, mais ceci n'est pas l'un de ses principaux objectifs
G2b	L'objectif principal du Produit, Service ou de l'Activité est d'améliorer l'égalité des hommes et des femmes et /ou l'autonomisation des femmes

Ces niveaux de notation ont été utilisés pour faire l'analyse genre ci-dessous du PNIA.

Le PNIA est structuré autour de huit programmes qui sont:

Programme du PNIA	Analyse genre des composantes PNIA	Notation	Commentaires
(i)	Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau	G1	Cette composante prend en compte le genre à travers certains projets (projet d'aménagement hydro-agricole de Bakel, Promotion de la petite irrigation locale, Valorisation agricole des excédents de débit des forages en milieu rural..) qui intègrent cette dimension
(ii)	Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles	G1	Cette composante prend en compte le genre à travers certains projets (Grande Muraille Verte, Renforcement de l'offre de services du conseil agricole et rural, ..)
(iii)	Augmentation de la production et amélioration de la productivité	G1	Cette composante prend en compte le genre à travers certains projets (Projet d'appui aux femmes productrices de riz en Casamance continentale, Promotion de l'emploi des Jeunes en milieu rural par la Mise en Place de Sociétés d'Intensification de la Production Agricole (SIPA)..)
(iv)	Développement de la transformation des produits agricoles	G1	Cette composante prend en compte le genre à travers certains projets (Modernisation de la filière transformation artisanale, Renforcement de l'offre de services du conseil agricole et rural..)
(v)	Amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles	G1	Cette composante prend en compte le genre à travers certains projets (SIPA, projet riz femme Casamance)
(vi)	Renforcement de la recherche pour la génération et le transfert de nouvelles technologies	G1	Cette composante prend en compte le genre à travers certains projets (Relance des activités du centre de recherches agricoles de l'ISRA de Djibélor (Casamance))
(vii)	Renforcement de la capacité des acteurs	G1	Cette composante prend en compte le genre à travers certains projets (Renforcement de l'offre de services du conseil agricole et rural ...)
(viii)	coordination et pilotage sectoriels	G1	Cette composante prend en compte le genre à travers certains projets qui la mettent en œuvre

Le tableau suivant fait une analyse détaillée de la prise en compte du genre dans le PNIASAN en utilisant le système de notation genre et les critères suivants: la pertinence des interventions en terme d'autonomisation des femmes dans la production et les chaînes de valeurs; l'efficacité des interventions; l'impact; et la viabilité.

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Évaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
<p>PERTINENCE</p> <p>R1: Conception de la Politique</p> <p>La pertinence des interventions du PNIA par rapport aux mandats de la FAO, de la CEDEAO et du Gouvernement en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes (Politique Nationale sur le Genre; Objectifs en matière d'égalité de genre dans les Plans de Développement Nationaux et les politiques liées à l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition, le développement rural)</p> <p>la sécurité alimentaire et la nutrition</p> <p>(3) Cette section examine comment le PNIA traite l'éradication de la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition selon la perspective de genre</p>	Est-ce que l'analyse du contexte national et du contexte sectoriel du PNIA prend adéquatement en compte la dimension genre ?	Oui	G1	Dans le chapitre Revue des politiques et stratégies, le genre a été relaté à travers la LOASP, la SNEEG etc...
	Est-ce que les programmes et projets proposés dans le PNIA reflètent la situation sur la base d'une analyse genre ?	Oui	G1	Certains programmes intègrent le genre à travers les projets qui les mettent en œuvre
	Y a-t-il des objectifs conçus pour atteindre l'égalité des sexes dans le programme ?	Non	G0	Globalement dans les composantes du programme, la réponse est non. Cependant, le genre est intégré dans certains projets qui les mettent en œuvre
	Y a-t-il des produits et des résultats visant à atteindre l'objectif d'égalité entre les sexes et l'éradication de la faim et l'insécurité alimentaire ?	oui	G1	Globalement le programme vise à réduire la faim et l'insécurité alimentaire. Certains projets qui mettent en œuvre le programme ont des produits et objectifs visant à réduire les inégalités entre les sexes
	Y a-t-il des interventions pour traiter les liens entre le genre et la malnutrition ?	non	G0	Dans le chapitre Justification des priorités, le deuxième critère utilisé dans le choix des priorités est la contribution des branches d'activité à la réduction de la pauvreté. Il fait ressortir l'importance des céréales et des légumes dans une stratégie de lutte contre la faim et la malnutrition (Cf tableau 2)
<p>R2: Participation</p> <p>La participation au processus d'élaboration des PNIA et leur mise en œuvre</p> <p>Leadership et participation</p> <p>Cette section analyse dans quelle mesure les femmes ont participé adéquatement aux mécanismes de dialogue politique et de prise de décisions liées à la formulation, la mise en œuvre et le suivi du PNIA.</p>	Est-ce qu'une analyse de genre fait partie intégrante de la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les programmes et projets (preuves) ?	Non	G0	Car ne faisant pas partie des termes de référence de la CEDEAO

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Evaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
	Le processus de préparation du PNIA a-t-il été expliqué à diverses groupes/organisations de femmes et d'hommes ?	Oui	G2	Des concertations avec les parties prenantes du développement rural (services techniques, SP, SC, OP, Organisation de femmes..) ont été organisées
	Est-ce que le processus de préparation du PNIA montre la participation des différentes parties prenantes hommes et femmes ?	Oui	G1	Les services techniques de l'Etat, les partenaires techniques et financiers, la Société Civile, le Secteur privé et les organisations de producteurs ont participé au processus d'élaboration du PNIA
	Dans quelle mesure le processus de formulation et de mise en œuvre du PNIA a impliqué le ministère chargé du Genre/de la Condition Féminine, la Cellule ou l'Unité Genre du Ministère de l'agriculture et autres institutions pertinentes sur le genre?	Oui	G2	Participation aux concertations dans le cadre de l'élaboration et de la validation du document et du suivi de sa mise en œuvre.
	Dans quelle mesure les réseaux/organisations de femmes ont-ils été consultés dans la préparation du PNIA ?	Oui	G1	Elles ont été consultées en tant que membre de la société civile à travers des concertations (Exemple AFAO, FNGPF.)
	Est-ce que les réseaux/organisations de femmes ont joué un rôle spécifique dans la préparation du PNIA ?	Oui	G1	Elles ont participé depuis la phase d'élaboration et de validation en apportant leurs contributions
	Le point focal de genre au sein du ministère de l'Agriculture a-t-il impliqué dans la préparation du PNIA?	Oui	G1	
	Est-ce que le PNIA reflète clairement les contributions des réseaux/organisations de femmes?	Plus ou moins	G1	Il n'avait pas une contribution spécifique des organisations de femmes Elles ont participé durant le tout processus d'élaboration depuis les groupes thématiques jusqu'à l'élaboration du PNIA

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Evaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
R3: Budgétisation Agriculture et le financement du développement rural et des investissements Cette section évalue si les mécanismes de budgétisation et de financement pour la mise en œuvre du PNIA, ainsi que les mécanismes de suivi des dépenses sont sensibles au genre.	Est-ce que le PNIA alloue systématiquement des ressources pour répondre de manière spécifique aux contraintes, aux besoins et aux priorités des hommes et femmes ?	Oui	G1	Les composantes ont été déclinées sur la base des options stratégiques d'investissement pour faire face aux contraintes du secteur
	Est-ce que le PNIA alloue un budget spécifique pour des programmes ou projets autonomes ciblant spécifiquement les femmes pour réduire les inégalités entre les sexes?	oui	G2	Trois projets sont destinés 100% aux femmes (Micro-jardin, projet riz femme Casamance etc.)
	Quel est le pourcentage, le cas échéant, du budget du PNIA alloué aux interventions spécifiques ciblant les femmes (par exemple cible standard minimum de la FAO est de 30%)	0.6%	G1	Les projets 100% femmes représentent 0.6% du budget. Les autres projets prennent en compte aussi bien les femmes, les hommes et les jeunes
	Est-ce que le PNIA inclut des mesures visant à faire appliquer la budgétisation selon le genre ?	Non	G0	
EFFICACITE (Réponses stratégiques et programmatiques efficaces) E1: capacité institutionnelle pour la programmation (genre) Systèmes de prestation de services et la capacité institutionnelle Cette section examinera comment le PNIA a abordé la question de l'accès égalitaire des hommes et des femmes aux services de vulgarisation agricole et autres et la capacité des systèmes de gestion de données et d'informations en matière de collecte et d'analyse de données ventilées par sexe et âge	Dans quelle mesure le processus du PNIA met à contribution le mécanisme institutionnel sur le genre (comme les points focaux genre) dans la préparation du document ?	oui	G1	La Direction de l'Entreprenariat Féminin a participé tout au long du processus de formulation du programme
	Y at-il des partenariats efficaces mis en place pour l'intégration du genre dans les politiques et programmes agricoles?	oui	G1	L'Etat à travers une directive de la primature en 2008 avait demandé aux ministères sectoriels d'intégrer le genre dans la budgétisation de leurs activités. Certains partenaires techniques et financiers exigent la prise en compte du genre dans les projets qu'ils financent depuis l'élaboration jusqu'au suivi de la mise en œuvre
	Dans quelle mesure la préparation du PNIA est informée par les rapports régionaux et nationaux pertinents sur le genre (comme par exemple les engagements en matière de genre dans ECOWAP + 10)	Pas encore		Seconde génération PNIA

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Evaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
<p>Une autre dimension clé est également le renforcement des capacités institutionnelles des organisations faitières et de leurs réseaux pour l'action collective, ainsi que la participation des femmes au sein de ces instances.</p> <p>Systèmes agricoles et alimentaires:</p> <p>Un accent particulier sera mis sur la façon dont le PNIA traite l'accès des femmes aux services agricoles, à la formation et au développement des chaînes de valeur</p>	Dans quelle mesure le PNIA a prévu le renforcement des capacités institutionnelles des coopératives de femmes en matière de production agricole, de transformation des produits et d'entrepreneuriat agricole ?	OUI	G1	La plupart des projets productifs et valorisation des produits agricoles qui mettent en œuvre le programme intègrent la composante professionnalisation des acteurs (Homme et femme) et d'appui à la constitution d'organisations de productrices de riz; de comités de gestion et conseil d'orientation (projet d'appui aux femmes productrices de riz en Casamance continentale)
	Est-ce que le PNIA a prévu le renforcement des capacités des femmes productrices and gestion post-récolte?	Oui	G1	Les projets 100% femmes ont des composantes liées au renforcement des capacités
	Est-ce que le PNIA inclut des mesures pour le renforcement des capacités pour rendre les services de vulgarisation agricole et d'autres services sensibles au genre ?	oui	G1	Le projet renforcement de l'offre de services de conseil agricole (ANCAR) a pris en compte la dimension genre
	Est-ce que le PNIA prévoit des activités de renforcement des capacités pour améliorer la disponibilité et l'utilisation de données ventilées par sexe et d'indicateurs sensibles au genre?	oui	G1	Le PNIA intègre les activités de renforcement des capacités pour améliorer la disponibilité et l'utilisation de données ventilées par sexe et d'indicateurs sensibles au genre à travers le projet d'appui aux statistiques agricoles, le recensement national...
E2: Suivi et évaluation	Existe-t-il des indicateurs sensibles au genre dans le cadre de suivi-évaluation ?	oui	G1	Certains indicateurs du cadre logique du PNIA sont sensibles au genre
	Y at-il un rôle pour la surveillance ou la collecte du feedback des femmes et des filles dans le cadre de suivi-évaluation ?	non	G0	
	Est-ce que les données ventilées par sexe sont utilisées pour mettre en évidence les différences d'impacts anticipés des programmes sur les hommes et les femmes?			L'analyse d'impact du programme n'a pas encore été faite

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Evaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
EFFICACITE: UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES E1: Gestion des ressources naturelles Cette section évalue la façon dont le PNIA traite la gestion efficace des ressources naturelles, la fourniture de services écosystémiques, et les systèmes intégrés tels que ceux liés à l'agro-foresterie, ceux alliant l'agriculture et l'élevage et l'aquaculture, selon la perspective de genre	Dans quelle mesure le PNIA a incorporé les principes de conservation des ressources naturelles et la biodiversité tout en utilisant le savoir indigène des femmes rurales?	Oui	G1	A travers ses composantes (1et 2), le PNIA a pris en compte la conservation des ressources naturelles et la biodiversité à travers la valorisation des acquis de recherche sur l'amélioration des semences forestières, le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel des filières de semences forestières, l'implication du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles
	Est-ce que le rôle et le statut des femmes sont pris en compte dans les processus de gestion des ressources naturelles?			
	Existe-t-il des processus pour la gestion des sols et des semences qui intègrent les femmes?	oui	G1	Dans la composante 2, le volet reconstitution du capital semencier a pris en compte les femmes
	Est-ce que PNIA prévoit des sources d'énergie alternatives pour les femmes afin de réduire la déforestation?	oui	G1	Projet Ecovillage à travers l'installation de cuisinières solaires, de bio digesteurs
	Est-il prévu pour le développement de systèmes agricoles intégrés?	oui	G1	A travers certains projets qui intègrent le développement des systèmes agricoles tels que les fermes agricoles
E2: l'efficacité technologique (utilisation de la main-d'œuvre)	Est-ce que PNIA prévoit l'efficacité au niveau de la ferme (engrais, semences, outils, etc.) pour les agricultrices?	oui	G1	Le PNIA a intégré des projets productifs qui fournissent des intrants agricoles aux femmes (projets 100% femmes et d'autres projets qui prennent en compte aussi bien les hommes et les femmes)
	Est-ce que le PNIA prévoit la fourniture de technologies destinées à réduire la pénibilité des travaux et à accroître la productivité des femmes ?	Oui	G1	Certains projets comme le projet d'aménagement hydroagricole de Bakel et le projet d'appui aux femmes productrices de riz en Casamance continentale prévoient l'équipement en matériel d'allègement des travaux (labour et traitement de la production) des femmes
	Est-ce que le PNIA prévoit des formations pour promouvoir l'utilisation de technologies améliorées pour les femmes ?	oui	G1	Projet Ancar et projet riz femme Casamance surtout sur les itinéraires techniques
	Est-ce que le PNIA prévoit la recherche sensible au genre sur les technologies liées à l'allègement des taches ?	Oui	G1	Le projet Relance des activités du centre de recherches agricoles de l'ISRA de Djibélor (Casamance) a intégré le genre

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Evaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire	
E3 Développement des chaînes de valeur et accès aux marchés Cette section analysera la façon dont les modèles économiques liés aux partenariats public-privé, les chaînes de valeur du secteur privé, et les marchés publics pour les produits, travaux et services agricoles traitent la question de l'égalité des sexes dans le PNIA	Y a-t-il des programmes et des initiatives qui lient les coopératives de femmes productrices et leurs réseaux aux marchés nationaux, régionaux et mondiaux	oui	G1	Accompagnement dans la professionnalisation des acteurs à travers la mise en place d'organisations professionnelles et dans la mise en relation avec le marché	
	Y a-t-il des activités de renforcement des capacités des coopératives de femmes pour leur participation aux chaînes de valeur ?	oui	G1	Projet riz femme Casamance à travers des appuis à la constitution d'organisations de productrices (OP) fortes et dynamiques et des Renforcement de capacités sur les itinéraires techniques de production de semences et de riz de consommation, de conservation et de transformation de riz	
	Y'a-t-il des mesures destinées à accroître l'accès des femmes aux marchés publics (appels d'offre étatiques) pour la fourniture de produits et services agricoles ?				Mise en place de système de commercialisation et de transformation de produits agricoles
	Est-ce que PNIA favorise le flux d'investissement privé dans les entreprises de la chaîne de valeur des femmes?	oui	G1		Création de micro entreprise rurales
	Y at-il des mesures destinées à promouvoir le rôle des femmes dans la réduction des pertes postes récoltes dans le PNIA ?	oui	G1		Construction de magasins de stockage et de conditionnement (Projet SIPA)

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Evaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
IMPACT PROBABLE I1: L'emploi rural décent (4) Cette section examine la manière dont le PNIA traite les questions suivantes: les opportunités d'accès au travail décent tout en garantissant l'égalité des salaires; l'amélioration des conditions de travail dans les zones rurales, avec un accent particulier sur la protection de la maternité et l'élimination du travail des enfants; le développement des services de soins pour les ménages pauvres pour l'allègement des tâches et la réduction de la charge de travail domestique non rémunéré des femmes et des filles; la promotion des normes de sécurité et de santé au travail dans l'emploi rural agricole et informel; et l'extension de la protection sociale pour couvrir les petits producteurs/ productrices et les travailleurs de l'informel rural.	Est-ce que la mise en œuvre du PNIA va accroître l'emploi des femmes rurales dans les nouvelles chaînes de valeur agricoles ?	oui	G2	Création d'emplois des femmes (projet valorisation agricole des excédents de débit des forages en milieu rural et projet de développement de la filière lait, projet aviculture familiale)
	Y a-t-il des initiatives visant à fournir des services de soins aux femmes agricultrices (etc. crèches pour la garde d'enfants, etc.)	oui	G1	Le projet de développement des Eco villages intègre la construction de boutique villageoise, de case de tout petit, case/poste de santé, centre communautaire polyvalent pour les hommes et les femmes
	Y aura réduction du travail agricole non rémunéré des femmes et du travail des enfants ?			
	Est-ce que PNIA va promouvoir l'intégration des femmes dans les cultures de rente ? (agriculture comme business)	oui	G1	SIPA, fermes agricoles
	Y aura-t-il des programmes de protection sociale pour les femmes dans l'agriculture ?	oui	G1	Il ya un projet de Renforcement de protection sociale des producteurs dont l'un de ses objectifs est d'assurer l'équité dans la prise en charge des besoins de protection des groupes vulnérables
	Y aura-t-il des mesures pour éliminer les conditions de travail défavorables des femmes dans l'agriculture et les chaînes de valeur? (exemple: contact avec des pesticides dangereux, absence de congés, conditions de travail précaires, etc.)	oui	G1	Il ya un accompagnement et des renforcements de capacités des producteurs (homme et femme) sur l'utilisation des pesticides dangereux (Projet Intégré pour une protection raisonnée des cultures au Sénégal)
	Existe-t-il des dispositions dans le document qui sont susceptibles de perpétuer encore les inégalités entre les sexes ?	non	G0	

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Evaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
I2: La sécurité alimentaire Cette section examine comment le PNIA traite l'éradication de la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition selon la perspective genre, y compris la réduction des pertes post-récolte et des gaspillages alimentaires	Y at-il une réduction de la proportion de femmes parmi la population en situation d'insécurité alimentaire?	Impact non encore connu		L'objet visé par le programme est la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle y compris les hommes et les femmes
	Y at-il une réduction de la proportion de femmes parmi la population souffrant de malnutrition?	Impact non encore connu		L'objet visé par le programme est la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle y compris les hommes et les femmes
I3: Faim Zero	Indiquer les progrès accomplis vers la faim zéro pendant la mise en œuvre du PNIA			
VIABILITE Il s'agit de la stratégie de viabilité dans la traduction de la politique en actions concrètes, y compris le financement V1: L'inclusion financière Cette section examinera les mesures spéciales prises dans les PNIA pour assurer l'inclusion financière des femmes productrices et de leurs organisations dans l'entreprenariat agricole	Est-ce que le PNIA favorise l'accès aux finances pour les femmes productrices et entrepreneurs ?	oui	G1	Facilités d'accès aux financements à travers des accompagnements (projet riz femme Casamance) et mise en place de ligne de crédit pour les femmes (projet d'aménagement de six vallées dans la région de Kolda)
	Est-ce que le PNIA prévoit des partenariats avec des institutions financières pour favoriser l'accès des femmes aux finances ?	oui	G1	projet d'aménagement de six vallées dans la région de Kolda: mise en place de partenariat avec les institutions bancaires comme la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS), le Crédit mutuel du Sénégal (CMS), le Programme d'appui aux mutuelles d'épargne et de crédit au Sénégal (PAMECAS) et l'Alliance de crédit et d'épargne pour la production (ACEP)
	Est-ce que le PNIA fait la promotion de l'inclusion financière à travers les organisations de productrices et leurs entreprises agricoles? (par exemple les trustfund pour les femmes)	oui	G1	Projet riz femme Casamance appuie les organisations de femmes à travers du Conseil et orientation vers les structures de micro-finance

Guide d'évaluation	Question	Réponse	Evaluation de l'égalité entre les sexes (mettre un code selon le système de notation genre)	Commentaire
V2: La résilience des systèmes agricoles et alimentaires Cette section concerne la promotion de l'agriculture durable et résiliente au climat selon la perspective de genre. Cette section examinera comment le PNIA aborde la résilience des systèmes agricoles et alimentaires selon la perspective de genre.	Est-ce que les femmes sont renforcées pour pratiquer une l'agriculture intelligente au climat ?	oui	G1	Renforcement des capacités sur les techniques de gestion durable des terres, sur la maîtrise de l'eau (Programme de renforcement de l'offre de services du conseil agricole et rural, projet d'aménagement de six vallées dans la région de Kolda ...)
	Est-ce que le PNIA soutient la sécurisation des biens des femmes ?			
	Est que les agricultrices sont soutenues dans les programmes d'assurance-récolte?			

Annexe 2: Liste des structures rencontrées

1. FAO
2. Centre Genre de la CEDEAO
3. Cabinet Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
4. Cabinet Ministre de la Femme, de la Famille et du Genre
5. Cellule Genre du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
6. Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre du Ministère de la Famille
7. Cellule d'Étude et de Planification du Ministère de l'Élevage
8. Cellule Genre du Ministère de l'Élevage
9. Cellule d'Étude et de Planification du Ministère en charge de la Pêche
10. Bureau Genre du Ministère en charge de la Pêche
11. Direction des Eaux et Forêts du Ministère de l'Environnement
12. Direction de la Gestion et de la Programmation des Ressources en Eau du Ministère de l'hydraulique
13. Fonds Nationale de Crédit Femme du Ministère de la Femme
14. Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
15. Mouvement Sénégalais pour le Développement (MSD)
16. Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO)
17. Directoire National des Femmes en Élevage (DINFEL)

Annexe 3: Liste de présence – atelier de partage et de validation du rapport d'évaluation genre

N°	Prénom et nom	Structure	Fonction
1	Salimata Thiam	CCDG/CEDEAO	Chargée de Programmes Principale Genre
2	Magatte Sow	AFAO	Chargée de Supervision
3	Sokhna Mbaye DIOP	MAER	Conseiller Technique
4	Baye Makébé Sarr	MEPA	Chargé de la communication
5	Malick DIOP	MDDG/FNCF	Responsable du Partenariat
6	Francesca CALDARI	Coopération italienne	UNDESA Fellow
7	Cheikh GUEYE	FAO	Chargé de Programme
8	Ciré LO	MFFG	Directeur de Cabinet
9	Awada Ahmed GUMAH	CCDG/CEDEAO	Responsable de la Planification, Recherche, suivi et evaluation
10	Johnson NKEN	UNWOMEN	Regional Advisor
11	Yaindy Nuesi BAUMISTA	UNWOMEN	Programme Analyst
12	Lamine DIBA	DINFEL	Chargé de programme
13	Adama Ngom SADIO	DPM	Bureau Genre
14	Abdou Aziz DIEDHIOU	CNCAS	Chef Département Etudes et Stratégie
15	Tening SENE	Ministère de la peche et de l'economie	Chef du projet Aquaculture PSE
16	Ndeye Kany SARR	DEFCCS	Adjoint Chef Division Suivi evaluation formation sensibilisation
17	Mme Dieye Bineta MBENGUE	ANCAR	Directrice ANCAR Zone Niayes
18	Magatte DIACK	DEEG/MEFFG	Sociologie
19	Fatou MBAYE	FAO	Consultante en PS et SA, Point focal genre
20	Ndeye dibor NGOM	DAPSA	Economiste
21	Ahmadou NDIAYE	DGPSN	DSL
22	Dr Alioune DIONE	CEP/MFFG	Coordonnateur
23	Coubely DIAW	FAO	Coordinatrice projet
24	Aissatou BA	CCDG/CEDEAO	Chargée Programme
25	Alioune Ndiaye	FAO	Consultant en genre
26	Khassim DIOUF	MSD/GDSP	Chargé de Programmes

Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural

Les écarts entre l'engagement politique en faveur de l'égalité des hommes et les femmes et leur concrétisation, et la disponibilité limitée de données ventilées par sexe et d'indicateurs sensibles au genre pour éclairer l'élaboration des politiques et des programmes et l'allocation des budgets, contribuent à la marginalisation des femmes dans de nombreux secteurs. Le manque d'une situation de référence basée sur des données fiables empêche de mesurer les progrès accomplis vers l'autonomisation des femmes dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, le développement rural et la

gestion des ressources naturelles. Ce rapport a été conjointement préparé par la FAO et la Commission de la CEDEAO dans le cadre de leur projet de coopération technique sur « la réponse genre aux plans régionaux et nationaux d'investissement agricole pour relever le défi Faim Zéro dans la région de la CEDEAO ». Il révèle les disparités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès et le contrôle sur les moyens de production, les services, l'emploi et les marchés et leur impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et formule des recommandations politiques pour y remédier.

Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre
Complexe Sicap Point E, Immeuble C, 1er Etage
Avenue Cheikh Anta Diop, Angle Canal 4
BP 5802 Fann, Dakar, Sénégal
Tel: +221 33 825 03 27/33 825 02 33
Fax: +221 33 825 03 30
Email: egdc@ecowas.int or ccgd.egdc@orange.sn
Website: www.ccdg.ecowas.int

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Représentation de la FAO
15 rue Calmette, angle rue El Hadj Amadou
Assane Ndoye 3300, PO Box 3300, Dakar
Tel: +221 33 889 16 61
Fax: +221 33 889 16 70
Email: FAO-SN@fao.org
Website: <http://www.fao.org/senegal>

